



RESUME EXECUTIF DU RAPPORT D'ETAPE DE LA CVR 2021

BUJUMBURA, DECEMBRE 2021



SYNTHESE DU RAPPORT D'ETAPE DE LA CVR 2021

Au cours d'une retraite de planification des activités pour l'année 2021, tenue du 20 au 23 janvier 2021, les membres de la Commission Vérité et Réconciliation ont pris l'option d'enquêter profondément sur les violations massives des droits de l'homme commises au cours de l'année 1972.

Cette décision cadre avec l'article 6, alinéa 1^{er} de la Loi n°1/022 du 6 novembre 2018 portant création, mandat, composition, organisation et fonctionnement de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR).

Au cours des années 2020 et 2021, la Commission Vérité et Réconciliation a donc principalement mené ses investigations dans les provinces de Gitega, Karusi, Rumonge, Makamba, Bururi, Muyinga, Kirundo, Bujumbura Mairie, Muramvya et Mwaro autour du thème ci-haut indiqué.

Dans la province de Gitega, la CVR a auditionné 105 personnes ; dans la province de Karusi, elle en a interrogé 65.

Dans la province de Bururi, la Commission a auditionné 231 témoins de la crise de l'année 1972 et exhumé dans seize fosses communes 2.790 victimes, toutes de la crise de 1972.

Dans la province de Muyinga, la CVR s'est entretenue avec 101 personnes et a exhumé des restes humains de 571 victimes de la crise de 1972, tandis que dans la province de Kirundo qui était en 1972 un arrondissement de la province Muyinga, la CVR a interrogé 53 personnes ressources et exhumé des restes humains de 157 victimes dans 88 fosses communes confirmées.

Dans la ville de Bujumbura, la CVR a auditionné 157 personnes, dont 20 personnalités politiquement actives en 1972, en plus des témoins de ce qui s'est passé en 1972 dans plusieurs écoles secondaires comme à l'ENA, à l'Athénée royal, à l'ENE de Ngagara, au Collège du Saint Esprit, à l'ETS Kamenge, au Grand Séminaire, au Petit séminaire de Kanyosha, à l'Ecole Moyenne Pédagogique des filles, et à la Prison centrale de Mpimba.

Dans la province de Muramvya, 62 personnes d'un âge avancé qui ont été des témoins directs des violations des droits humains de l'année 1972 ont été entendues par la CVR qui a aussi exhumé dix (10) fosses communes dans lesquelles il a été retiré des restes humains de 1.068 victimes.

Dans la province de Mwaro, des restes humains de 1.098 victimes des massacres de l'année 1972 ont été exhumés par la CVR dans 18 fosses communes vérifiées et confirmées dans cette province où la Commission a mené des investigations sur 89 personnes.

Dans l'ensemble, au cours des deux années 2020 et 2021, la Commission a auditionné 986 personnes dans les dix provinces et a exhumé 19.897 victimes dans 190 fosses communes vérifiées, confirmées et exhumées de la crise de 1972.

La CVR a eu une chance extraordinaire de trouver des témoins privilégiés qui ont accepté de parler à cœur ouvert. L'âge des interlocuteurs va de 60 à 95 ans. Ce sont des hommes et des femmes, des bahutu, des batutsi et des batwa, des veuves et des orphelins, des fonctionnaires et des chauffeurs, d'anciens élèves comme des rescapés qui ont vécu dans leurs chairs les atrocités de l'époque.

Les découvertes sur les horreurs de 1972 racontées ont révélé que les institutions : le Président de la République d'alors Michel Micombero, l'Armée, l'Administration, la Sûreté, le parti UPRONA et ses mouvements intégrés (JRR, UFB, UTB), le Parquet... étaient directement impliqués dans les arrestations et les tueries. Celles-ci visaient une partie de la population, les Bahutu ayant fait des études ou ayant un niveau de vie aisé.

A Bujumbura comme à l'intérieur du pays, des veuves et des orphelins ont raconté à la Commission que des militaires disaient qu'ils étaient à la recherche des insurgés mayi mulele venus aider les Bahutu à faire la guerre au Burundi, qu'un couvre-feu et des barrages sur les routes ont favorisé les arrestations des victimes qui auraient tenté de fuir et qu'il était interdit de passer d'une province à une autre sans se munir d'un laissez-passer.

Les mêmes victimes ont dit comment ils ont été chassés des maisons de l'Etat et même des maisons familiales qu'ils occupaient avant d'être réduit à l'errance. Les arrestations se faisaient sur base de listes préétablies, tandis que les victimes étaient acheminées directement soit dans des camps militaires, soit aux districts où elles étaient achevées à l'aide de gourdins, de marteaux, ou de baïonnettes. Très peu étaient fusillés.

Dans tout le pays, les victimes étaient accusées d'être des traîtres, des *bamenja*, d'avoir tenu des réunions visant à tuer les batutsi, d'avoir acheté des machettes pour tuer des batutsi, ou alors d'avoir perçu de l'argent des étrangers. Des barrières étaient érigées et gardées par des militants de la JRR pour dissuader toute tentative de fuite.

Des familles qui tentaient d'approvisionner les leurs en étaient dissuadées. A Bujumbura et dans la région du Mugamba, des bambous très pointus ont été aussi utilisés pour tuer des victimes. Ces bambous ont été amenés du Mugamba par des camions surnommés « *pfakwurira* ». Les arrestations se faisaient soit à domicile, soit au lieu du travail, soit sur des barrières, ou dans des écoles. Les victimes étaient sommées de répondre à des convocations. Les tueries visaient des hommes adultes et valides, même si parfois des femmes et des filles ont été concernées. Certains témoins ont dit à la CVR que les images des arrestations n'ont pas encore quitté leurs mémoires, près d'un demi-siècle après les faits.

Les familles des victimes et les rescapés ont dit à la CVR qu'ils ne pourraient jamais oublier la manière dont les bahutu étaient tabassées et torturées, frappées à mort, déshabillées, ligotées, étouffées, exposées au soleil et à la faim, étranglées, piétinées, ou fusillées. Une maman a parlé d'un cas d'une personne crucifiée à Ngagara, tandis qu'un ancien prisonnier de Mpimba est allé montrer à la CVR la

manière dont les victimes étaient écrasées par des camions avant que leurs cadavres ne soient jetés dedans pour une destination inconnue.

Dans toutes les six provinces d'investigation, la CVR a appris que ceux qui étaient attrapés sur des barrières étaient déshabillés pour vérifier s'ils ne portaient pas des incisions sur la peau, à la manière des insurgés mayi mulele. Plusieurs témoignages accablants reviennent sur les militants de la JRR. Depuis la fin du mois d'avril jusqu'en juillet 1972, le pays vivait dans un régime d'exception et de terreur.

Les victimes ont régulièrement pointé du doigt le Président Micobero, en tant que Chef de l'Etat, pour être le responsable numéro 1 des violations des Droits de l'Homme et du Droit International Humanitaire survenues à cette époque. Même les jeunes militants de la JRR, bien que régulièrement incriminés, n'auraient été que des exécutants des crimes dont ils ne maîtrisaient pas correctement les tenants et les aboutissants.

La Commission a eu connaissance des Batutsi qui ont tenté de protéger des Bahutu en danger de mort. Il y en a qui ont été victimes de leur sens de l'humanité, au moment où d'autres Batutsi ont été tués en règlements de compte par des pêcheurs en eaux troubles.

Les investigations de la CVR ont permis de comprendre les conséquences des tueries de l'année 1972. Elles sont nombreuses. Sur le plan interne, il y a lieu de mentionner la fracture identitaire, la marginalisation des Bahutu dans l'armée, l'administration et l'économie, l'exil forcé, la psychose d'insécurité généralisée, la peur, les frustrations, etc.

Des enfants et des veuves ont connu la discrimination, dès lors qu'il leur était collé l'étiquette de bamenja. La CVR a documenté des cas de trafic des documents scolaires en faveur des enfants Batutsi, des révocations de la Fonction publique, des abandons scolaires, des exclusions à l'école, etc. Des parents ont été découragés à envoyer leurs enfants à l'école, de peur qu'ils ne subissent le même sort que leurs pères et oncles. A Bujumbura, plusieurs Bahutu ont dû changer de nationalité en disant qu'ils étaient zairois dans le but d'échapper aux rafles.

Sur le plan social, la CVR a eu connaissance des cas de veuves violées, d'autres forcées à avoir des relations sexuelles dans l'espoir de faire libérer leurs maris. Il a été enfin rapporté des cas de Batutsi qui réclamaient des sommes d'argent aux veuves dans le but de ramener leurs maris emprisonnés, mais en vain.

D'autres révélations sur les violations des droits humains de 1972 proviennent des archives. En effet, au-delà des témoignages oraux, la Commission Vérité et Réconciliation a consulté des archives de diverses institutions.

La Commission Vérité et Réconciliation a retrouvé des noms des personnes arrêtées en mai 1972, des véhicules et des maisons saisis. Elle dispose des noms des personnes condamnées à mort par le

Conseil de Guerre tenu en date du 6 mai 1972. La CVR a pu retrouver des notes strictement confidentielles qui montrent la manière dont l'opprobre des tueries de 1972 a été géré.

Par ailleurs, la CVR a appris la séquestration de jeunes filles suivie de leurs viols, notamment en Mairie de Bujumbura. Sous prétexte de protéger ces filles dont les pères venaient d'être tués en mai-juin 1972, celles-ci étaient séquestrées et violées à tour de rôle par quelques hautes autorités de l'époque.

Une année après la tragédie de 1972, le Procureur général de la République a informé la plus haute autorité du pays que le jugement du 6 mai 1972 avait été bien motivé, mais qu'il présente plusieurs vices quant à sa forme, notamment que la liste des condamnés n'a jamais été établie, que les victimes n'étaient pas connues lors du jugement, que le jugement n'a pas été rendu public, et que la saisie des biens meubles et immeubles n'a pas été ordonné par le jugement. Il proposait même un jugement définitif alors que les victimes étaient déjà dans des fosses communes, comme s'il s'agissait de régulariser les morts !

Les autres archives du ministère de la justice, celles du Parquet général, du ministère de l'éducation nationales et d'ailleurs ont révélé d'autres tristes réalités. A la veille de la catastrophe de mai et juin 1972, des citoyens innocents ont été accusés de distributions des écrits excitants les populations contre les pouvoirs établis ; d'être des réactionnaires monarchistes, donc antirépublicains projetant ou préconisant le retour à la monarchie ; de propagation de tracts et de rumeurs contre le Président Michel Micombero et les autorités du pays ; de tenue de réunions à caractère subversif....

Au ministère de l'Education, la CVR a découvert des noms des fonctionnaires et des enseignants tués, mais qui ont été révoqués sous l'accusation de poursuites judiciaires, de démission, ou de désertion alors qu'ils avaient été tués.

La Commission Vérité et Réconciliation a documenté le fait que ce sont des camions militaires qui transportaient des cadavres vers les fosses communes. Des intellectuels, des étudiants, des élèves, des fonctionnaires, des commerçants, des gens aisés surtout de la composante ethnique bahutu ont été jetés là-bas. Des machines pelleteuses ont creusé des fosses communes où des milliers de citoyens innocents ont été jetés. D'autres fosses communes, en dehors des provinces Gitega et Bujumbura ont été creusées par des hommes lors des travaux communautaires.

La CVR remercie toutes les personnes et toutes les institutions qui lui ont prêté mains fortes et ceux qui l'ont informé à ce jour. Elles ont contribué à faire la lumière sur les violations massives qui ont endeillé notre pays en 1972 et dans d'autres périodes sombres de notre passé.

CONTENU DU RAPPORT D'ETAPE CVR 2021

A.INTRODUCTION GENERALE

B.CONTENU DU RAPPORT D'ETAPE 2021

PARTIE I : LES ORIGINES DES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS DE 1972-1973

CHAPITRE I : LES ORIGINES LOINTAINES DU TEMPS DE LA MONARCHIE PRECOLONIALE

SECTION 1 : LES INJUSTICES SOCIALES LATENTES (EXCLUSIONS, REVANCHE DES BAHIMA)

SECTION 2 : INVASION DU BURUNDI PAR L'ALLEMAGNE POUR LE CONTROLE DU POUVOIR

SECTION 3 : SUPPRESSION DE LA RELIGION BURUNDAISE : LE ROLE DES MISSIONNAIRES

CHAPITRE 2 : LES CAUSES IMMEDIATES

SECTION 1 : LE CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE

SECTION 2 : ASSASSINAT DU PRINCE LOUIS RWAGASORE

SECTION 3 : DE L'INDEPENDANCE A LA SUPPRESSION DE LA MONARCHIE

SECTION 4 : COUP D'ETAT OU COMLOT DE 1969

SECTION 5 : LE ROLE DE L'UPRONA, PARTI UNIQUE DANS LA GESTION DE LA JEUNE REPUBLIQUE

SECTION 6 : LE COMLOT DE 1971

PARTIE II : PLANIFICATION ET EXECUTION DES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS DE 1972

CHAPITRE I : DE LA PLANIFICATION

SECTION 1: TEMOIGNAGES DES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS DE 1972-1973 A BUJUMBURA

SECTION 2 : DE LA PLANIFICATION DE L'ETAT D'EXCEPTION ILLIMITE

SECTION 3 : LE MALAISE SOCIAL CAUSE PAR « LE VIRUS RACISTE » BATUTSI-BAHUTU

SECTION 4 : DONNEES DES ARCHIVES

SECTION 5 : MODES ET LIEUX D'ARRESTATION

SECTION 6 : DES FAITS

CHAPITRE II. DESCRIPTION DES MODES OPERATOIRES

SECTION 1 : DES ARRESTATIONS

SECTION 2 : DES DISPARITIONS FORCEES

SECTION 3 : DÉCISIONS ET MODES D'EXÉCUTION DES VICTIMES

SECTION 4 : PARTICULARITES REGIONALES

SECTION 5 : PLANIFICATION DES FOSSES COMMUNES

CHAPITRE III : DES FOSSES COMMUNES ET EXHUMATIONS

SECTION 1 : IDENTIFICATION ET LOCALISATION DES FOSSES COMMUNES

SECTION 2 : CATEGORISATION DES FOSSES COMMUNES

SECTION 3 : AUTRES LIEUX DE MEMOIRE OU D'ENTERREMENT NON RECONNUS PAR LA LOI

SECTION 4 : PROBLEMATIQUE DE GESTION DES FOSSES COMMUNES

CHAPITRE IV : DE LA RESPONSABILITE DES INSTITUTIONS ETATIQUES ET NON ETATIQUES

SECTION 1 : RAPPEL DES FAITS SURVENUS DEPUIS FIN AVRIL 1972

SECTION 2 : DES RESPONSABILITES EN GENERAL

SECTION 3 : DE LA RESPONSABILITE DU CHEF DE L'ETAT

SECTION 4 : DE LA RESPONSABILITE DE L'EQUIPE AUTOUR DU PRESIDENT MICOMBERO

SECTION 5 : DES RESPONSABILITES DES AUTRES INSTITUTIONS ETATIQUES

SECTION 6 : DE LA RESPONSABILITES DES INSTITUTIONS NON ETATIQUES

SECTION 7 : DES RESPONSABILITES INDIVIDUELLES

PARTIE III : IMPACT DES MASSACRES DE 1972-1973

CHAPITRE 1^{ER} : IMPACT INTERNE SUR LE PLAN COMMUNAUTAIRE

SECTION 1 : FRACTURE IDENTITAIRE A LA BASE

SECTION 2 : FRACTURE IDENTITAIRE A TRAVERS LES ECOLES

SECTION 3 : DES OASIS DE PAIX ET D'HUMANITE

CHAPITRE 2 : L'EPURATION DES BAHUTU DANS LE DOMAINE SOCIOPOLITIQUE

SECTION 1 : DANS LE SYSTEME SCOLAIRE

SECTION 2 : EPURATION DES BAHUTU DANS L'ARMEE ET LEUR EXCLUSION

SECTION 3 : EXCLUSION DES BAHUTU DANS LE DOMAINE POLITICO ADMINISTRATIF

SECTION 4 : EXIL FORCE ET TENTATIVE DE RETOUR ARME DES BAHUTU

SECTION 5 : TRAUMATISMES ET PAUPERISATION DES RESCAPES ET DES FAMILLES DES VICTIMES

SECTION 6 : LES EGLISES FACE AUX MASSACRES DE 1972

CHAPITRE 3 : IMPACT DES MASSACRES DE 1972-1973 SUR LE PLAN ECONOMIQUE ET SOCIAL

SECTION 1 : IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE A COURT ET MOYEN TERMES

SECTION 2 : INHIBITION DES INITIATIVES SOCIO-ECONOMIQUES

SECTION 3 : LES ENJEUX DE L'EDUCATION

SECTION 4 : DECROISSANCE ET DESEQUILIBRE DEMOGRAPHIQUES HOMMES/FEMMES

CHAPITRE 4 : IMPACT EXTERNE DES MASSACRES DE 1972-1973 AU NIVEAU REGIONAL ET INTERNATIONAL

SECTION 1 : LA REPUBLIQUE DU ZAÏRE (ACTUEL RDC)

SECTION 2 : LES RELATIONS AVEC LE RWANDA

SECTION 3 : LES RELATIONS AVEC LA TANZANIE

SECTION 4 : LES RELATIONS AVEC LA BELGIQUE

SECTION 5 : LES RELATIONS AVEC LA FRANCE

SECTION 6 : LES RELATIONS AVEC L'OUA ET L'ONU

PARTIE IV : TYPOLOGIE DES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS ET QUALIFICATION

CHAPITRE 1^{ER} : COLLECTE DES DONNEES SUR LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS

SECTION 1 : DES PERSONNES AUDITIONNEES

SECTION 2 : CATEGORIE DES PRESUMES AUTEURS

CHAPITRE II : CATEGORIE DES VICTIMES

SECTION I : LES VICTIMES « MONARCHISTES », BAKANWA ET BATUTSI

SECTION II : LES VICTIMES BAHUTU

CHAPITRE III : TEMOIGNAGES ET TYPOLOGIE DES RESCAPES

SECTION 1 : DES RESCAPES

SECTION 2 : LES SAUVETEURS ET LEURS MOTIVATIONS

CHAPITRE IV : TYPOLOGIE DES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS ET QUALIFICATION

SECTION 1 : VIOLATION DU DROIT A LA VIE

SECTION 2 : PRIVATION DU DROIT A LA JUSTICE

SECTION 3 : VIOLATION DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

SECTION 4 : VIOLATION DU DROIT DE LIBERTES

SECTION 5 : VIOLATION DU DROIT DE PROPRIETE : PILLAGES, EXPROPRIATIONS ET SPOLIATIONS

CHAPITRE V : QUALIFICATION DES FAITS

ADDENDUM : AUTRES ACTIVITES DE LA CVR EN 2021

CONCLUSION GENERALE, RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES

PRESENTATION GENERALE

INTRODUCTION

La Commission Vérité et réconciliation a reçu du Législateur la mission d'enquêter et d'établir la vérité sur les violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commis durant la période allant du 26 février 1885 au 04 décembre 2008 (art.6 de la Loi n°1/022 du 06 novembre 2018).

La même loi précise que les enquêtes visent notamment à :

- Elucider les violations des droits politiques, civils, économiques et sociaux majeurs ;
- Etablir les responsabilités individuelles et celles des institutions étatiques, des personnes morales et des groupes privés ;
- Déterminer le rôle du colonisateur dans les violences cycliques qui ont endeuillé le Burundi ;
- Déterminer la nature, les causes et l'étendue des violations précitées, y compris les antécédents, circonstances, facteurs, contextes, motifs et perspectives qui ont conduit à ces violations ;
- Identifier et cartographier les fosses communes et tout autre endroit d'enterrement non reconnu par la loi, prendre les mesures nécessaires à leur protection, procéder à l'exhumation éventuelle des corps aux fins d'un enterrement digne à intervenir après manifestation de la vérité ;
- Aménager un lieu de conservation des restes humains avant leur inhumation en dignité (art.6, alinéa 2)

Compte tenu de ces obligations légales, la Commission a élaboré un Plan d'action stratégique pour la période 2019-2022. C'est sur base de ce document que la Commission a produit chaque année un Plan d'action opérationnel. Pour l'année 2021 ce Plan a prévu de poursuivre les enquêtes, les investigations et les exhumations des fosses communes datant de l'année 1972, comme elle l'avait commencé en 2020.

LA CVR DU BURUNDI A L'ŒUVRE : POURQUOI TRAVAILLER SUR 1972 D'ABORD ?

Le 7 janvier 2021, la CVR du Burundi a présenté son rapport d'exercice pour l'année 2020. Ce rapport fut riche d'informations et de révélations tirées des fosses communes de la Ruvubu, de Giheta et des provinces Rumonge et Makamba.

Les enseignements sur les violations massives des droits humains de 1972-1973 ont été renforcés par les séances d'auditions des témoins encore en vie et certaines archives de la Justice, des prisons et d'autres institutions.

Devant le Parlement réuni en Congrès, la CVR a expliqué aux Burundais en général et aux Parlementaires en particulier pourquoi la méthodologie de la CVR s'est d'abord focalisée sur la période de 1972.

Trois raisons majeures militent en faveur de cette approche :

Premièrement, les violences de masse de 1972 ont créé une fracture communautaire et identitaire dans tout le pays. Plusieurs Burundais provenant de divers secteurs socioprofessionnels ont été massivement assassinés sur base ethnique. Durant cette période de tragédie nationale, le pouvoir du Président Micombero « a créé un ennemi », tantôt baptisé « Royalistes voulant renverser la République », tantôt baptisé « Mayi Mulele » impliqués aux côtés « des mercenaires de l'impérialisme » dans l'atteinte à la sécurité de l'Etat, dans les pillages et dans les massacres des Batutsi.

Deuxièmement, en ciblant la période de 1972 en priorité, la CVR veut écouter les victimes encore en vie, en particulier les veuves et les orphelins.

Troisièmement et enfin, travailler sur 1972 aujourd'hui donne à la CVR l'opportunité d'auditionner les présumés auteurs des violations des droits humains encore en vie. La plupart ont déjà quitté ce monde ; d'autres prennent de l'âge. Dans tous les cas, il serait impossible voire insensé de s'attaquer d'abord à l'analyse des crises plus récentes (1988 et 1993) en minimisant la période de 1972 dont les conséquences sont ressenties dans tout le pays jusqu'à ce jour.

La recherche de la vérité est un chantier lourd et complexe. Chez les victimes et les présumés auteurs, le programme de Justice Transitionnelle est chargé de passions, de douleurs et de traumatismes, de suspicions et souvent de refus. La CVR déterre la vérité longtemps cachée ; elle fait parler les fosses communes, les témoins et les archives. Pour cette raison, le processus de Vérité et Réconciliation est vécu comme un moment de soulagement par les familles qui ont perdu les leurs ; mais aussi comme un moment de suspicions par les familles des présumés auteurs. Les tueurs encore en vie découvrent que leurs mensonges et leurs sinistres actes sortent progressivement des fosses communes et des archives.

Les rescapés et les familles endeuillées réalisent le degré d'atrocités vécues par les innocents assassinés. Aucun livre d'histoire ne parle de ces nombreux innocents tués et jetés dans les fosses communes du Burundi.

Les violations massives des droits humains de 1972 ont duré dans le temps et dans l'espace. Déclenchées le 29 avril 1972, les violences ont été ravageuses jusqu'en 1973. En effet, malgré la période de paix annoncée par le Président Michel Micombero, les tueries massives ont continué en 1973 sur une base ethnique et sélective. La CVR dispose de nombreux témoignages relatifs aux Bahutu arrêtés et exécutés en 1973. Certaines victimes sortaient fraîchement de leur cache dans le pays ; d'autres regagnaient le pays après des mois d'exil dans les pays voisins comme au Rwanda, au Congo et en Tanzanie.

C'est pourquoi la CVR préfère parler des violations des droits humains de 1972-1973 dans ce Rapport d'étape pour mieux encadrer la période d'intenses tueries de masse dans lesquelles furent impliqués plusieurs responsables du pays, du sommet à la base.

Le lecteur de ce Rapport est donc avisé. Le Burundi a vécu une catastrophe en 1972-1973. Le devoir de protéger au pied d'égalité les citoyens du même pays avait déserté la direction du pays depuis le Chef de l'Etat Michel Micombero jusqu'aux responsables de base. La machine à tuer les innocents avait installé son état-major dans les structures de l'Etat (Armée, Justice, Provinces, Arrondissements, Communes, Collines). Le Burundi était sous le régime d'un parti-Etat, l'UPRONA, dont les membres virulents de la JRR sont cités dans toutes les communes comme les principaux acteurs des arrestations des futures victimes. En 1973, quelques réfugiés venus du Rwanda ont même tenté une aventure guerrière en mai 1973 à Busoni à Kirundo. Ils ont été défaits par l'Armée du Président Micombero qui les attendait aux aguets.

La motivation ainsi comprise de travailler principalement sur les violations de l'année 1972 a été que la Commission a souhaité approcher les témoins de cette époque qui sont en train de vieillir alors qu'ils sont en possession de précieuses informations à livrer avant de partir. Par ailleurs, la CVR a cru bon que le temps était venu pour enlever, cinquante années plus tard, le voile qui enveloppe les tueries massives de l'année 1972. Il fallait pour cela interroger le maximum possible d'acteurs, de témoins et de victimes encore vivants, car près d'un demi-siècle après, plusieurs d'entre eux sont en train de vieillir et de mourir. La Commission devait donc courir avec le temps pour en savoir davantage sur cette tragédie.

L'Objectif global visé par ces investigations était d'établir la vérité sur les violations massives des droits de l'homme en 1972-1973 en vue d'explorer les pistes pour la réconciliation et la non répétition de tels événements.

Plus spécifiquement, la Commission voulait :

- Mener des enquêtes approfondies sur les violations graves des droits de l'homme de 1972 ;
- Qualifier l'insurrection et les violations des droits humains de 1972 ;
- Connaître les circonstances du déclenchement des violations ;
- Connaître l'environnement géopolitique de l'année 1972 ;
- Etablir la géographie de la violence exercée par les insurgés de 1972 ;
- Etablir les responsabilités individuelles, institutionnelles et étatiques ;
- Etablir les listes des victimes ;
- Procéder à l'évaluation des dégâts ;
- Identifier les responsables des massacres ;
- Vérifier, confirmer et exhumer des fosses communes signalées ;
- Identifier les sauveteurs, etc.

En consultant la littérature existante sur la crise de 1972, la CVR se rendait progressivement compte qu'il existe des contributions déjà faites par des personnes extérieures à la Commission en plus des documents de terrain et des entretiens faits par ses Commissaires et ses Cadres, avec cette difficulté que certaines de ces contributions se contredisent selon l'appartenance ethnique des auteurs.

Les recherches faites progressivement sur le terrain ont révélé l'ampleur des violations qu'a connu le Burundi d'avril à juillet 1972, notamment à travers les nombreuses fosses communes signalées, vérifiées, confirmées et exhumées au centre, au sud, au nord et à l'ouest du pays.

Mais il n'a pas été toujours facile de trouver ces fosses communes. La Commission a dû mettre à contribution l'administration et les citoyens qui ont vu à l'époque comment ces fosses étaient creusées. La Commission a trouvé aussi heureusement des personnes qui ont participé aux opérations d'ensevelissement des victimes et qui ont donné des détails y relatifs.

En vue d'atteindre tous ces objectifs, la Commission a utilisé une méthodologie scientifique dont les résultats sont probants.

APPROCHE METHODOLOGIQUE

Le Bureau de la Commission a produit, avant chaque redéploiement sur le terrain, une note conceptuelle des travaux, discutée d'abord en séance plénière des Commissaires puis expliquée aux Cadres et Agents de la CVR afin d'arriver à la bonne compréhension des objectifs visés par les travaux. Toutes ces réunions préparatoires requéraient le consensus et la bonne compréhension de tous les intervenants sur la méthodologie de collecte des données de terrain.

Des équipes de précurseurs étaient ensuite envoyées sur le terrain pour préparer la faisabilité des auditions et des exhumations. Un rapport de mission préliminaire était produit et envoyé au Bureau de la Commission.

En plus de la mission préparatoire dirigée généralement par un Commissaire, la CVR a envoyé souvent un ou deux membres du Bureau pour des contacts directs avec les autorités provinciales, locales et religieuses en vue d'obtenir leur soutien sur le plan administratif, politique et technique.

Une cérémonie de lancement officiel des activités de la CVR dans la province était organisée, très médiatisée, généralement sous les auspices d'un membre du Bureau du Parlement (Sénat ou Assemblée nationale). Le travail de terrain devait durer au moins un mois dans chaque province.

La méthodologie de collecte des données sur le terrain consistait en l'audition directe des témoins, des victimes ou des acteurs présumés auteurs des violations des droits humains de l'année 1972-1973, la prise des notes sur leurs déclarations, l'enregistrement sonore et ou vidéo en cas de témoignages jugés indispensables et la tenue d'une fiche d'audition.

Il a été parfois nécessaire que les Commissaires et les Cadres trouvent des témoins chez eux en raison de l'âge avancé de certains interlocuteurs ou parce que ceux-ci ne trouvaient pas assez de moyens de déplacement leur permettant d'atteindre aisément la base logistique de la Commission dans la localité.

Les équipes de terrain étaient généralement scindées en deux pour les anciennes provinces dont les arrondissements sont devenus des provinces entières. Ce fut le cas pour Bururi (Bururi, Makamba et Rumonge), Muyinga (Muyinga et Kirundo), Muramvya (Muramvya et Mwaro).

Des séances d'évaluation hebdomadaire des travaux de terrain étaient aussi organisées afin que les deux équipes travaillant dans chacun des ex-arrondissements puissent se rencontrer. La composition des équipes de terrain se faisait selon les équilibres nécessaires.

Le recrutement de la main d'œuvre locale pour les travaux d'exhumation des restes humains s'est fait selon la même logique. Leur journée commençait par une prière afin d'obtenir des forces morales, spirituelles et physiques nécessaires pour tenir face aux épreuves tant morales que matérielles auxquelles ils allaient faire face. Car en effet, exhumer des crânes et autres ossements humains est une tâche inhabituelle et particulièrement éprouvante pour tout intervenant dans la chaîne de travail des excavations.

L'organisation de la journée de travail était en gong unique avec repas sur place pris ensemble. A la fin de la journée de travail, il était chaque fois tenu une réunion d'évaluation pour faire le point sur les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et la planification des activités du lendemain.

Une cérémonie religieuse interconfessionnelle était organisée à chaque fin de période des enquêtes, auditions et exhumations dans la province, avec la participation d'un membre du Bureau du Parlement, des autorités politiques, administratives, religieuses, militaires, policières et autres, sans oublier les populations provenant des communes, et des familles des victimes. C'était également une occasion pour la Commission de montrer les ossements et autres objets exhumés au cours de la période d'investigations.

La médiatisation de ces activités était assurée à travers des reportages de la presse locale et internationale, les conférences et les points de presse. La CVR utilisait aussi son service de communication et d'information et son site web www.cvr.bi en plus des bulletins d'information produits mensuellement et diffusés sur ses réseaux sociaux (Facebook et Tweeter).

La Commission Vérité et Réconciliation a procédé enfin au rassemblement des documents écrits de référence disponibles pour comprendre la crise de 1972. Quelques-uns sont indiqués en annexe.

TENUE DES REUNIONS DE SENSIBILISATION

- Plusieurs rencontres ont été tenues avec les autorités politiques et administratives : Gouverneurs, Administrateurs communaux
- La CVR a pris l'initiative de visiter les responsables des diocèses catholiques du Burundi (Muyinga, Ngozi, Bubanza, Rutana, Gitega, Bururi, Ruyigi et Bujumbura).
- Des audiences ont été accordées aux responsables des associations des veuves et des victimes

INVENTAIRE DES PERSONNES RESSOURCES A AUDITIONNER

- La CVR a fait un inventaire des personnes ressources clés à auditionner à l'intérieur du pays et à Bujumbura. Il s'agissait de cibler d'anciennes autorités militaires et civiles encore en vie à l'échelle nationale et locale.
- A l'échelle locale, il a fallu aussi revisiter la liste des personnes déjà auditionnées pour des enquêtes approfondies et trouver d'autres personnes ressources, avec la collaboration des autorités et des notables locaux.
- Enfin, la CVR a ciblé des personnes ressources clés à auditionner à l'extérieur du pays, mais elle ne l'a pas encore fait pour des raisons de contrainte sanitaire et de calendrier (disponibilité).

ELABORATION D'UNE FICHE D'ENQUETE APPROPRIEE

La CVR a produit deux fiches d'enquête lui permettant de récolter le maximum d'informations utiles sur les violations des droits humains de 1972. La première fiche régulièrement revue chaque fois que de besoin était destinée témoins des événements. La deuxième fiche concernait les anciens responsables.

Les éléments constitutifs de la première fiche sont les suivants :

- Identité des Commissaires
- Identité de l'interviewé

- Informations sur les tueries de 1972
- Contributions à la CVR sur les décisions à prendre, notamment à propos des restes humains, des monuments, la possibilité de témoigner publiquement.

CONSTITUTION DES EQUIPES DE TRAVAIL

Le Bureau de la CVR a constitué chaque fois trois équipes d'enquêtes et d'exhumations sur le terrain :

- Une équipe d'au moins trois Commissaires chargés de superviser les exhumations et l'identification des personnes ressources. C'est la même équipe qui procédait aux auditions.
- Des Cadres de la CVR accompagnaient les Commissaires pour les assister dans les travaux d'exhumations et d'auditions des personnes ressources. L'un de ces Cadres assistait les Commissaires dans les auditions, la tenue des fiches d'enquête, la prise des notes de terrains, l'enregistrement audio-vidéo des personnes ressources, la diffusion des nouvelles sur les réseaux sociaux et la production des rapports de progrès.
- Des Agents de saisie de la CVR assuraient la logistique et les finances, la prise des photos et la rédaction des rapports de terrain.

Chaque équipe de terrain devait auditionner au minimum 4 personnes chaque jour et en faire un rapport. Elle collaborait étroitement avec l'équipe de rédaction du rapport. Les Commissaires se trouvant dans l'équipe de rédaction de rapport ne figuraient pas dans les équipes chargées du travail en provinces. Ils faisaient un travail de supervision de rédaction de rapports quotidiens dans les provinces.

Sous la supervision d'un membre du Bureau exécutif de la CVR, chaque équipe devait :

- Mener des contacts préalables avec les autorités administratives et sécuritaires ;
- Reprendre contact avec les anciennes antennes provinciales de la CVR et voir dans quelle mesure réactiver la collaboration ;
- Procéder au dépouillement préalable de la documentation existante ;
- Disposer de la liste des personnes ressources à auditionner ;
- Effectuer le planning des auditions ;
- Disposer de la documentation sur les fosses communes à excaver.

CALENDRIER DE TRAVAIL

Un calendrier des activités était établi par le Bureau de la CVR, discuté en séance plénière et donné aux Cadres et Agents en séance d'information. Le calendrier comportait plusieurs éléments dont le contact avec les autorités administratives en vue de fixer les dates des réunions de sensibilisation, le rassemblement de la documentation, l'élaboration des fiches d'enquête, les contacts utiles en vue de

préparer les descentes, la tenue des réunions de l'assemblée plénière de la CVR, la constitution des équipes de terrain, la préparation des budgets, l'organisation des cérémonies d'ouverture officielle et de clôture provisoire des activités de terrain, ainsi que les travaux proprement dits d'exhumations et des auditions.

LES MOTS CLES DE LA CVR

Au terme de la Loi régissant la CVR et la Loi portant protection des victimes et des témoins, on entend par :

- "Commissaire" : membre de la Commission Vérité et Réconciliation ;
- "Le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité" s'entendent au sens défini par le Code pénal burundais ;
- "Personnes disparues" : les personnes dont les familles sont sans nouvelles et/ou qui, selon les informations fiables ont été rapportées comme disparues en raison d'un conflit armé international ou non international, ou de toute autre situation de violence ;
- "Victimes" : personnes qui ont souffert directement des violences et /ou leurs ayant-droits ;
- "Dépositions" : déclarations données aux agents de la Commission chargés de recueillir les témoignages ;
- "Enquêtes et investigations" : recherches méthodologiques de la vérité par l'audition des témoins et l'accumulation de l'information ;
- "Témoin" : une personne qui, possédant des informations pertinentes dans le cadre d'une procédure pénale ou devant une commission chargée de faire des enquêtes, fait ou accepte de faire une déclaration, témoigne ou accepte de témoigner et qui, de ce fait court un risque sérieux d'atteinte à son intégrité physique ou mentale, d'une perte matérielle ou d'une atteinte à ses droits fondamentaux ;
- "Victime" : une personne qui, individuellement ou collectivement, a subi un préjudice notamment une atteinte à son intégrité physique ou mentale, une souffrance morale, une perte matérielle ou une atteinte à ses droits fondamentaux, du fait d'actes ou d'omissions constituant une infraction ;
- « Attaque lancée contre une population civile », on entend le comportement qui consiste en la commission multiple d'actes visés à l'article précédent à l'encontre d'une population civile quelconque, en application ou dans la poursuite de la politique d'un Etat ou d'une organisation ayant pour but une telle attaque ;
- « Extermination », on entend notamment le fait d'imposer intentionnellement des conditions de vie, telles que la privation d'accès à la nourriture et aux médicaments, calculées pour entraîner la destruction d'une partie de la population ;
- « Réduction en esclavage », on entend le fait d'exercer sur une personne l'un quelconque ou l'ensemble des pouvoirs liés au droit de propriété, y compris dans le cadre de la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants ;

- « Déportation ou transfert forcé de population », on entend le fait de déplacer de force des personnes, en les expulsant ou par d'autres moyens coercitifs, de la région où elles se trouvent légalement, sans motifs admis en droit international ;
- « Torture », on entend le fait d'infliger intentionnellement une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, à une personne se trouvant sous garde ou sous son contrôle ; l'acceptation de ce terme ne s'étend pas à la douleur ou aux souffrances résultant uniquement de sanctions légales, inhérentes à ces sanctions ou occasionnées par elles ;
- « Grossesse forcée », on entend la détention illégale d'une femme mise enceinte de force, dans l'intention de modifier la composition ethnique d'une population ou de commettre d'autres violations graves du droit international ;
- « Persécution », on entend le déni intentionnel et grave de droits fondamentaux en violation du droit international, pour des motifs liés à l'identité du groupe ou de la collectivité qui en fait l'objet ;
- « Crime d'apartheid », on entend des actes inhumains analogues à ceux que vise l'article précédent, commis dans le cadre d'un régime institutionnalisé d'oppression systématique et de domination d'un groupe racial sur tout autre groupe racial ou tous autres groupes raciaux et dans l'intention de maintenir ce régime ;
- « Disparitions forcées de personnes », on entend les cas où des personnes sont arrêtées, détenues ou enlevées par un Etat ou une organisation politique ou avec l'autorisation, l'appui ou l'assentiment de cet Etat ou de cette organisation, qui refuse ensuite d'admettre que ces personnes sont privées de liberté ou de révéler le sort qui leur est réservé ou l'endroit où elles se trouvent, dans l'intention de les soustraire à la protection de la loi pendant une période prolongée ;
- Le terme « sexe » s'entend de l'un et l'autre sexe, masculin et féminin, suivant le contexte de la société.

CADRE THEORIQUE DU RAPPORT

Les Commissaires de la CVR ont été nommés en vertu de la loi n°1/022 du 06 novembre 2018. Ils ont reçu le mandat de rechercher la vérité sur les principaux événements qui ont ensanglanté le Burundi sur la période allant du 26 février 1988 au 4 décembre 2008. Avec l'appui des cadres et des agents de la CVR, ils ont particulièrement mené une recherche approfondie sur les fosses communes dans toutes les provinces de travail mené de 2020 à 2021.

Ils ont focalisé la recherche sur les origines des violations des droits humains de la crise de 1972, la planification, le mode opératoire, les types de violations, les catégories des victimes et les conséquences de la crise.

La CVR a ainsi eu connaissance de plusieurs présumés auteurs des violations des droits humains au cours de la crise d'avril-juillet 1972 ainsi que des personnes et institutions qui se sont impliquées dans les tueries. C'est l'objet du contenu du Rapport d'étape de la CVR pour l'année 2021 dont l'essentiel des résultats des recherches concernent les provinces suivantes : Gitega, Karusi, Rumonge, Makamba, Bururi, Muyinga, Kirundo, Bujumbura-Mairie, Muramvya et Mwaro.

CONTENU DU RAPPORT D'ETAPE 2021

Dans la première partie, le Rapport parle des origines des violations des droits humains de 1972. La Commission Vérité et Réconciliation a souhaité entrer en profondeur pour connaître les origines lointaines et immédiates des violations de 1972 : les injustices sociales latentes, les exclusions, le rôle du colonisateur, le rôle des missionnaires, la vie politique avant et après l'indépendance, l'impact des élections des années 60, les divisions ethniques, le terrorisme d'Etat instauré au début des années 70, les antécédents socioéconomiques et le contexte géopolitique de l'éclatement des massacres de l'année 1972.

Dans la deuxième partie, la Commission Vérité et Réconciliation relate la manière dont les violations des droits humains de 1972 ont été planifiées. La CVR a souhaité dans ce volet montrer à base des données récoltées dans des témoignages et dans des archives comment les massacres dirigés contre les bahutu au cours de l'année 1972 avaient été planifiés, et comment les attaques contre les batutsi dans le sud et sur le littoral du Lac Tanganyika ont été menées.

C'est dans cette même partie qu'il est décrit le mode opératoire, c'est-à-dire la manière dont les victimes étaient arrêtées, rassemblées, acheminées, exécutées et jetées dans des fosses communes. Des particularités régionales constatées en matière de ces violations des droits humains en 1972 sont également révélées.

La Commission Vérité et Réconciliation montre dans cette partie les responsabilités des uns et des autres dans ces tueries : les responsabilités de l'Etat à travers ses organes étatiques (le président de la république, l'administration, les services de renseignements, l'armée, la presse, le parti et ses mouvements intégrés, le ministère public, les juridictions, la police judiciaire...), les responsabilités individuelles et celles des acteurs externes. La CVR s'intéresse aussi à la manière dont les responsables des violations des droits humains ont été récompensés par le régime de Micombero, celui-ci ayant été accusé nommément d'être lui-même au sommet de ces violences.

Dans la troisième partie, la Commission Vérité et Réconciliation s'intéresse à l'impact des massacres de 1972-1973 sur plusieurs plans. Elle parle en détail de l'impact interne sur le plan communautaire, de l'épuration des bahutu dans les écoles et dans le corps enseignant, les mécanismes d'exclusion des bahutu de l'éducation, de leur épuration et de leur exclusion de l'armée. La CVR développe également la manière dont les bahutu ont été exclu dans le domaine politico-

administratif, et comment beaucoup de cette composante nationale ont été forcés à l'exil. Les mouvements politiques et les tentatives de retour forcé des exilés bahutu, les traumatismes et la paupérisation des rescapés et des familles des victimes trouvent leur place dans ce même chapitre qui s'intéresse aussi à la manière dont les églises se sont comportées face aux massacres de 1972. La Commission n'a pas oublié l'impact des massacres de 1972 sur le plan économique, social, régional et international.

La quatrième partie traite la qualification des crimes commis en 1972 selon la terminologie des Droits de l'homme et du Droit international humanitaire. Elle élucide ainsi les violations des droits politiques, civils, économiques et sociaux majeurs constatées en 1972.

C'est grâce à l'appui de l'équipe des experts juristes recrutés en octobre 2021 que la Commission Vérité et Réconciliation est arrivée à qualifier toutes les violations indiquées au point 1 de l'article 6 de la Loi révisée n°1/022 du 06 novembre 2018 portant création, mandat, composition, organisation et fonctionnement de la Commission Vérité et Réconciliation.

Cette partie se termine par des témoignages des rescapés des tueries de 1972. Ce sont des récits poignants choisis à travers les régions, les genres et les ethnies. Le lecteur du présent Rapport se rendra compte de la catastrophe vécue par des familles et des individus, des moments dont les souvenirs sont restés intacts près d'un demi-siècle après.

PARTIE I : LES ORIGINES DES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS DE 1972-1973

Les causes lointaines seraient liées à la répartition du pouvoir entre les Bahutu, les Batutsi, les Baganwa, les Bahima et les Batwa. Dans ce même ordre, l'on pourrait ajouter les luttes intestines au sein de la famille royale et les conflits entre les princes Batware et Bezi qui auraient dégénéré en crise ouverte.

Les causes à moyen terme sont l'ethnisation de la société burundaise par les colonisateurs belges et les missionnaires catholiques. Cette ethnisation de la société a été suivie par la discrimination des Bahutu et des Batutsi dans tous les domaines de la vie nationale avec une conscientisation des Batutsi et des Bahima qu'ils sont très intelligents qu'ils devaient être les maîtres du pays.

Les causes immédiates sont l'assassinat du Prince Louis Rwagasore, les crises au sein du parti UPRONA ayant abouti à deux factions, Monrovia et Casablanca, la politique des différents premiers ministres fondée sur la haine, le mensonge et les complots et enfin la discrimination et les assassinats réguliers et ciblés de l'élite bahutu et les batutsi des autres régions. De façon globale, la cause principale est l'exclusion sociopolitique.

Les assassinats de la population burundaise, l'exil et le déplacement de cette dernière, la destruction des infrastructures sociales, la pauvreté du pays, la crise de confiance entre les citoyens burundais, la barbarie humaine de 1972 seront développés dans la partie suivante.

PARTIE II : PLANIFICATION ET EXECUTION DES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS DE 1972

La planification des violations des droits au Burundi a été tout un processus. En effet, à la suite du coup d'état attribué aux Bahutu déjoué le 19 octobre 1965, le Secrétaire d'Etat à la Défense promet que les responsables seraient sévèrement punis. Le Secrétaire d'Etat à la Justice mit en place un dispositif répressif sans précédent. Il fit signer l'arrêté royal n°001/792 du 20 octobre 1965 instaurant le régime militaire et d'exception dans toutes les provinces du Royaume et l'arrêté-loi n°001/791 du 20 octobre 1965 déterminant les règles applicables au régime militaire et d'exception. Enfin, il fit signer l'arrêté royal n°001/794 du 20 octobre 1965 portant sur les exécutions capitales.

Des corrections de l'arrêté-loi n°001/795 du 21 octobre 1965 modifiant l'arrêté-loi n°001/791 du 20 octobre 1965 ont été ajoutées. Les arrêtés étaient normalement signés par les Mwami après une préparation minutieuse. La tentative de coup d'Etat est intervenue dans la nuit du 18 au 19 octobre. Il y a lors lieu de se poser la question de savoir quand ces arrêtés ont été préparés et qui les a signés comme le Mwami Mwambutsa avait pris fuite via le Lac Tanganyika vers Uvira au Zaïre ?

Pendant ce temps-là, le Secrétaire d'Etat à la Défense Michel Micombero sortit d'abord l'ordonnance-loi n°130/809 du 21 octobre 1965 fixant la constitution et la composition du Conseil de Guerre. Il ajouta ensuite l'arrêté ministériel n°130/811 du 3 novembre 1965 fixant la Constitution et la Composition du Conseil de Guerre et de la Cour Militaire.

Le 18 septembre 1969, ce fut la réinstauration encore du régime militaire et d'exception qui n'avait connu qu'un répit d'une année (du 1^{er} juillet 1968 au 19 octobre 1969). Le 29 avril 1972 suivit le décret portant révocation des membres du Gouvernement. Le 30 avril 1972 fut signé le décret présidentiel portant nomination de Gouverneurs militaires exclusivement batutsi en prélude à une exécution des violations massives des droits humains planifiées.

Le mouvement « Mayi Mulele » de Rumonge avait été formé avec l'encadrement des ex-membres de la rébellion zairoise de Pierre Mulele. Ces derniers avaient été accueillis officiellement à Bujumbura en 1965 et installés le long du lac Tanganyika par le pouvoir. A leur tête se trouvait Gaston Soumialot, Chef d'état-major de la rébellion Simba. Il était arrivé

à Bujumbura pour organiser la section orientale du mouvement de libération lumumbiste. Il était accompagné par Henri Martin Kasongo, Grégoire Amissi et Laurent Désiré Kabila.

Ces leaders de la rébellion Simba sont venus avec certains de leurs combattants et sont entrés en contact avec des autorités de Bujumbura. Les « Mayi Mulele » ont bénéficié de la couverture officielle de l'autorité qui les a laissé prospérer dans la plaine. Ils prônaient l'usage de la violence et de fétiches à Rumonge et à Nyanza-Lac sans inquiétude avec la complicité de la Sûreté nationale et l'armée. Ils recrutaient les Bahutu frustrés par le régime de Micombero.

Plusieurs faits se succèdent et sont indicateurs de la planification des violations des droits de l'homme. En 1968, le Commandant Martin Ndayahoze, Ministre de l'Information, a dressé un rapport politique à Micombero révélant l'existence d'un plan machiavélique, avec à sa tête son collègue Ministre Arthémon Simbananiye. Ce rapport confidentiel suffit à lui seul pour prouver l'existence d'une planification préalable des violations massives des droits humains constatées à l'encontre des Bahutu.

En février 1972, Nduwingoma Samuel, Commandant du Camp Bururi, a demandé l'autorisation au Chef d'Etat-major Ndabemeye Thomas, pour faire un barrage militaire destiné à opérer des perquisitions contre ces « Mayi Mulele », mais sans succès. Le 30 mars 1972, l'ex-Roi Ndizeye fut déporté manu militari de l'Ouganda avec la complicité de Simbananiye Arthémon vers Gitega. Le 28 avril 1972, Micombero décida de révoquer le Gouvernement du Burundi par décret n°501/69 sans le remplacer.

Une instance appelé « Conseil Suprême de la République » faisait office de véritable Gouvernement, composé exclusivement de militaires Batutsi après l'assassinat des seuls 3 officiers Bahutu sur les 28 qui en faisaient partie à sa création le 20 octobre 1971. Le Président de l'Uprona Micombero était le donneur du mot d'ordre des tueries massives que l'appareil militaire et administratif était chargé d'exécuter. Le Conseil de guerre du 6 mai 72 a décidé du sort des personnes civiles et militaires Bahutu déjà tuées, tandis que d'autres conseils de guerre délocalisés à Ngozi et à Gitega faisaient aussi des simulacres de jugement des personnes arrêtées selon leurs catégories. Leur sort était commun : les fosses communes. Il n'y avait pas de peine intermédiaire, pas même envers les élèves du secondaire.

Dans les nombreux témoignages de Muramvya et de Mwaro, la CVR a noté que même des Batwa n'étaient pas épargnés par les violences massives.

Micombero a planifié dès 1965 des instruments juridiques pour mettre le Burundi sous un régime militaire et d'exception. Le juriste Simbananiye et le Commandant Shibura étaient à ses côtés pour orchestrer une campagne politique de désinformation de ses exactions. Il est

juste de dire que les intellectuels et les paysans aisés Bahutu sont morts sous des accusations fallacieuses. Il est aussi étonnant de constater qu'aucun membre des Simba ou des « Mayi Mulele » de Rumonge n'ait été tué, attrapé ou jugé. De tout cela, la CVR retient que le mulélisme a été une création du pouvoir au Burundi pour régler des comptes envers les Bahutu et les Batutsi dit monarchistes.

Après avoir exécuté l'holocauste, les responsables des institutions étatiques de 1972-1973 du pouvoir Micombero ont cru à tort qu'ils avaient minutieusement effacées les traces de leurs infractions imprescriptibles. Ils ont enterré les victimes dans des fosses communes creusées à la machine ou à la main par des prisonniers ou des civils. Pour des raisons de camouflage, ils ont érigé de grandes infrastructures et parfois plantés des cultures et des boisements aux sites abritant ces fosses communes. D'autres victimes ont été jetés dans des cours d'eaux ou dans la brousse.

Beaucoup de sites mémoriels existent pour immortaliser le passé. Ils rappellent toujours le drame qui a été opéré à plusieurs endroits. Les victimes, les rescapés et les témoins ont délivré avec amertume des témoignages à la CVR et révélés la plupart des emplacements des fosses communes cachées ou détruites. Elles souhaitent un mémorial pour commémorer les leurs.

En ce qui concerne des responsabilités, des crimes commis en 1972 ont été organisés depuis le sommet jusqu'à la base de l'Etat par le pouvoir exécutif du Président Micombero. Il a engagé sa responsabilité en tant que Chef de l'Etat et de son administration. Il dirigeait le pays sans constitution, sans parlement, sans gouvernement.

Parmi les auteurs des crimes figurent les planificateurs, les coordonnateurs et les exécutants. Ils suivaient les ordres du parti UPRONA et de ses mouvements intégrés, surtout la JRR. Pour rappel, le parti unique était dirigé par le Chef de l'Etat lui-même et les gouverneurs étaient des Secrétaires exécutifs au niveau de leurs provinces. Tous les dépositaires du pouvoir avaient le pouvoir d'arrêter qui ils voulaient.

Selon des témoignages accablants, l'armée a mené des opérations dans tout le pays, y compris dans les provinces où il n'y avait même pas de prétexte. Ils ont exercé leur pouvoir militaire et d'exception. Ce sont des camions militaires et des véhicules réquisitionnés qui transportaient les victimes vers les lieux d'exécution et les fosses communes. Des armes ont été utilisées: des grenades, des balles réelles et des douilles ont été trouvées dans des fosses communes. Mais il y en avait aussi qui étaient aussi enterrés vivants.

Pour mettre à nu la vérité, la CVR a exhumé quelques fosses communes qu'elle a pu localiser difficilement parce que n'ayant pas été entretenues pour faciliter le repérage. C'est ainsi que sur les 691 fosses creusées lors de toutes les fouilles des fosses communes effectuées depuis

2018, seules 200 fosses communes contenaient des restes humains. La plus grande fosse commune contenait les restes humains comptables de 1319 victimes et la plus petite contenait les restes humains d'une seule victimes. La plupart de ces gens étaient jetés dans le secret et surtout que la plupart des acteurs de la répression n'étaient plus en vie ou ne voulaient rien révéler.

Le plus souvent, la Commission a été confrontée à une diversité d'informations sur une même fosse commune, mais les preuves de violations graves des droits humains sur la tragédie de 1972 restaient visibles. De ces fosses communes, la CVR a retiré des restes humains de plus de 20.202 personnes assassinées ou disparues, d'autres ont été transformées en poussière.

La garde républicaine a particulièrement été utilisée par Micombero dans ces crimes avec des hélicoptères de l'armée. La police a également joué un rôle de premier rang. Selon des témoignages, ce sont les policiers communaux qui convoaient les victimes vers les lieux d'exécution là où les véhicules n'étaient pas utilisés. L'Etat est également responsable pour avoir utilisé les véhicules de l'Etat, que ce soit pour les transports des victimes, que ce soit pour creuser les fosses communes.

L'Etat burundais est responsable pour avoir nommé des Gouverneurs militaires qui ont dans toutes les provinces exécuté les ordres de Micombero, ou pris des initiatives en massacrant des honnêtes citoyens. C'est le cas notamment des Commandants Nduwingoma Samuel dans la province de Bururi, Ntawumenya Ferdinand dans la province de Muyinga, Bizoza Joseph dans la province de Ngozi ou de Nzibarega Joseph dans la province de Bubanza.

Les gouverneurs militaires étaient appuyés par les commissaires d'arrondissement et des commissaires de police à tous les niveaux, comme Ntavyibuha Tharcisse à Muramvya, Barambona Wenceslas à Mutaho, Ndayikengurukiye à Karusi, Ndiokubwayo Barthélémy à Muyinga, Budigoma Mévin à Kirundo, Ntirumera Paul à Mwaro, Rugenza Léopold à Matana, Nzisabira à Makamba, Ntayega Antoine, Boshu Eustache à Muramvya.

Les Administrateurs communaux ont également participé dans les tueries, selon les témoins que la CVR a interrogés. C'est le cas de Nayabagabo Bonaventure à Buhiga, Nyanziza Charles à Bururi, Ntagwarara Antoine de Bisoro, Négamiye Onésime à Kayokwe, Kabwa Lucien de Makamba, Nyarushatsi Mamert de Gitobe, Nzogera Jopseph à Kirundo, Nyawakira Antoine à Vugizo, Bimonogoje à Muyinga, Nyambere Damas à Rumonge, Ntawukirishiga Damas à Bukirasazi, Duragu Antoine à Giheta, etc. Au niveau local, des faits ont été également documentés par la CVR où des chefs de colline, des conseillers collinaires et des responsables ont été des auteurs présumés des violations des droits de l'homme. L'Etat est davantage responsable pour avoir organisé des exécutions sommaires et extrajudiciaires.

PARTIE III : IMPACT DES MASSACRES DE 1972-1973

Cette partie comporte plusieurs données réparties en quatre chapitres et dont le contenu tourne autour des éléments suivants :

- Impact interne sur le plan communautaire ;
- Epuration des bahutu dans les écoles ;
- Epuration des bahutu du corps enseignant ;
- Mécanismes d'exclusion des bahutu de l'éducation ;
- Epuration et exclusion des bahutu de l'armée ;
- Exclusion des bahutu dans le domaine politico-administratif ;
- Exil forcé des populations bahutu ;
- Mouvements politiques et tentatives de retour forcé des exilés bahutu ;
- Traumatismes et paupérisation des rescapés et des familles des victimes ;
- Les églises face aux massacres de 1972 ;
- Impact des massacres de 1972 sur le plan économique et social ;
- Impact des massacres de 1972 au niveau régional et international.

De manière succincte, les violations graves des droits humains, planifiées et exécutées en 1972 ont laissé des séquelles indélébiles au sein de la communauté nationale dans son ensemble, et au sein des familles des victimes et des rescapés en particulier. Des personnes ont été tuées, victimes de leur appartenance ethnique. Les personnes tuées par la machine étatique, étaient jetées dans des fosses communes et leurs familles stigmatisées comme de familles de traîtres (*abamerja*), spoliées et appauvries. Les valeurs traditionnelles comme le respect dû aux morts, la solidarité communautaire en cas de décès et la compassion à l'égard des familles qui perdent les leurs, ont été mises à mal, la cohabitation des élèves et étudiants menacés.

Le pouvoir Micombero lança une campagne d'épuration des bahutu à travers tous les secteurs de la vie nationale, en vue d'assurer la suprématie des batutsi.

Dans le secteur de l'éducation, cette campagne n'épargne aucun palier. La CVR a enregistré des cas de massacres d'enfants bahutu de l'école primaire, des arrestations des jeunes bahutu dans les écoles secondaires et les établissements d'enseignement supérieur. Les écoles placées sous convention protestante vont être les plus ciblées notamment l'Ecole primaire de Mutangaro et l'Ecole normale de Kiremba-sud en province Bururi. Les arrestations des enseignants bahutu ont été systématiques à travers tout le pays. Des mécanismes d'exclusions et de limitations de la promotion des bahutu dans les écoles furent conçus et appliqués, notamment le concours national de fin d'école primaire, le fichage ethnique des listes, le système d'orientation à l'école secondaire et à l'université.

Des soldats, des sous-officiers et des officiers bahutu furent exécutés, et pendant une longue période, aucun muhutu ne sera plus admis à l'armée. Les vides laissés par l'élimination progressive des bahutu à l'armée furent comblés notamment par une intégration en force des batutsi réfugiés rwandais.

Dans tous les secteurs politico-administratifs (cabinet du Président, cabinets ministériels, administration territoriale, magistrature, diplomatie, administration publique, administration parastatale, etc.), depuis la base jusqu'au sommet, les bahutu furent éliminés et interdits de promotion à tout poste de responsabilité.

Plusieurs dizaines de milliers de bahutu furent contraints de fuir le pays pour trouver asile dans les pays voisins. Ces réfugiés se sont installés massivement en Tanzanie, au Zaïre et au Rwanda. Ces réfugiés vont se livrer à l'activisme politique et organiser des tentatives de retour forcé depuis leurs pays d'accueil durant les périodes qui suivent leur exil. Ces tentatives sont écrasées dans le sang par l'armée burundaise devenue une armée mono ethnique tutsi. Ces attaques auront pour effet de mettre la question des réfugiés burundais à l'agenda des rencontres régionales.

Les tueries des bahutu de 1972 ont été suivies de pillages, de confiscations et de dépossessions des biens des familles des victimes. Les familles des victimes et les rescapés vont végéter dans une vie de galère, marquée de traumatismes indélébiles. La paupérisation des familles des victimes a eu des effets collatéraux qui ont entravé leur avenir tels que les abandons scolaires, les viols, les mariages forcés, des dépressions et des cas de décès.

Les Eglises ont été frappées de plein fouet par les massacres de 1972. Les missions protestantes ont été confondues aux foyers d'insurrection et durement réprimées au niveau des pasteurs et des fidèles. Les messages des évêques catholiques ont servi de relais au discours officiel et encouragé le Gouvernement dans sa folie meurtrière. Dix-huit prêtres et plusieurs religieux et religieuses ont été tués, ainsi que des centaines de catéchistes et plusieurs milliers de fidèles. Une crise interne a éclaté entre les congrégations étrangères et la hiérarchie de l'église catholique, aboutissant à des démissions et départs de missionnaires étrangers.

Les massacres de 1972 qui ont touché les forces productrices ont entraîné un impact négatif sur la vie socio-économique du pays. Tous les secteurs d'activités (agriculture, pêche, transformation, services) ont connu une chute de la production.

Les efforts des nationalistes asphyxiés et le développement du pays ont été handicapés pour plusieurs générations. Le secteur stratégique de l'éducation a le plus souffert des massacres, avec les pertes massives d'enseignants qualifiés et les saignées des élèves et étudiants. Le sous-développement où baigne notre pays est tributaire de cette tragédie nationale, à la fois humaine, sociale et économique.

Au niveau des relations entre le Burundi et ses pays voisins ainsi que ses partenaires occidentaux, la dynamique change lorsque ces pays découvrent la réalité de la politique du régime Micombero. La

présence des réfugiés dans les pays voisins constitue une source d'insécurité pour le Burundi, et donc une nouvelle donne qui impacte sur les relations du Burundi avec ces pays. Les relations changent également entre le Burundi et ses partenaires occidentaux. La Belgique retire notamment sa coopération militaire et réduit son assistance technique en matière d'éducation, tandis que la France augmente son volume de coopération.

PARTIE IV : TYPOLOGIE DES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS ET QUALIFICATION

Les recherches de la CVR classent les victimes des tueries de 1972-1973 en plusieurs catégories. Sur le plan de la chronologie des événements, le pouvoir Micombero a d'abord pris pour cibles l'ex-roi Charles Ndirizeye et les monarchistes. Dans la foulée, l'insurrection « mulele » éclatait dans le sud du pays, faisant plusieurs victimes parmi les batutsi et les bahutu qui venaient des montagnes.

La première victime des insurgés bahutu à Rumonge fut une femme muhutu prénommée Pascasie. Celle-ci était la femme du capitaine Nintunze François, un mututsi, commandant de la brigade de Rumonge.

Cette insurrection donna lieu à des tueries massives des bahutu à l'échelle nationale, et accessoirement à des tueries de certains batutsi. Ces tueries, orchestrées par le pouvoir, vont viser tous les secteurs de la vie socio - professionnelle du pays, avec des victimes issues de toutes les tranches d'âges et de tous les sexes. La CVR observe des particularités régionales dans toutes ces tueries.

Pour la CVR, ces victimes peuvent être classées selon les quinze aspects saillants suivants :

- Les victimes « monarchistes »
- Les batutsi victimes de l'insurrection des bahutu dans le sud du pays
- Les dignitaires et hauts cadres bahutu
- Les batutsi victimes du pouvoir Micombero
- Les fonctionnaires bahutu
- Les cadres religieux bahutu
- Les bahutu cadres et agents des forces de l'ordre et de sécurité
- Les cadres et agents bahutu du secteur privé
- Les fœtus et les enfants bahutu
- Les adolescents et les jeunes bahutu
- Les personnes âgées bahutu
- Les « sorciers » bahutu
- Les rapatriés bahutu en provenance de l'Ouganda et de la Tanzanie

- Les personnes étrangères victimes de faciès
- L'aspect genre

Les principaux droits violés sont les suivants:

VIOLATION DU DROIT A LA VIE

La vie de l'homme est sacrée. C'est un mystère que personne ne peut expliquer. Nul ne sait comment elle commence. C'est pourquoi elle doit être protégée et par les individus et par les Etats.

Dans les familles et dans la société, des mécanismes de protection de la vie sont mis en place. Le centre d'intérêt des différentes législations nationales et internationales mises en place, c'est la vie de l'homme.

L'article 6 du Pacte International relatif aux droits civils et politique énonce protection du droit à la vie. Ce droit est inhérent à la personne humaine et doit être protégé par la loi. Ainsi, nul ne peut être arbitrairement privé de la vie.

Cette chance n'a pas été donnée aux milliers de personnes tuées sur base d'un jugement rendu en premier et dernier ressort, sans assistance judiciaire, sans témoins et sans aucune possibilité d'organiser la défense. Quel genre de jugement sans saisine du ministère public, sans citation et sans aucune formalité ? Comment est-ce que le jugement a été exécuté sans que les condamnés soient signifiés de la sentence ? De quel droit, si procès il y a eu, les exécutants ont-ils privé les condamnés de leur droit d'exercer un recours éventuel ?

Lorsque la privation de la vie constitue le crime de génocide, il est entendu qu'aucune disposition du présent article n'autorise un Etat partie au présent Pacte à déroger d'aucune manière à une obligation quelconque assumée en vertu des dispositions de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.

Une sentence de mort ne peut être imposée pour des crimes commis par des personnes âgées de moins de 18 ans et ne peut être exécutée contre des femmes enceintes.¹

En 1972, des écoliers, élèves et femmes enceintes ont été sommairement exécutés. Dans certaines régions du pays, surtout dans le Sud, les exécutions étaient aveugles.

L'article 26 du même pacte prévoit que toutes les personnes sont égales devant la loi et ont droit sans discrimination à une égale protection de la loi. A cet égard, la loi doit interdire toute discrimination et garantir à toutes les personnes une protection égale et efficace contre toute discrimination, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique et

¹ Pacte relatif aux droits civils et politique, al 3

de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

Le travail d'exhumation effectué par la CVR montre qu'en 1972 beaucoup de personnes ont été ôtées de leur vie. Les tueries étaient sélectives et dans la majorité des cas, basées sur une discrimination ethnique. L'Etat a failli à son devoir de protection des siens. Plus de 20.000 victimes dont les ossements humains sont comptables ont été exhumées à travers tout le pays. Des gens étaient emprisonnés la journée et tués le soir.

« Au cachot de la zone, chaque fois que les détenus atteignaient le nombre de 10, ils étaient ligotés et acheminés à Nyamiyaga pour être assassinés par des policiers communaux, a rappelé N.G.

Par ailleurs biens d'autres personnes tuées ont été jetées dans des rivières, tandis que les autres ont été jetées à ciel ouvert dans des forêts et ont été dévorées par les animaux sauvages. Des bahutu étaient ligotés, acheminés et assassinés à Gitara sur la colline Nyamiyaga où était le bureau de l'administrateur Ntagwarara Antoine. Certaines de ces victimes ont été exécutées en cours de route et leurs corps ont été jetés dans la rivière Mushwabure et dans des buissons de la colline Masha.

• PRIVATION DU DROIT A LA JUSTICE

ABSENCE D'UN PROCES EQUITABLE

L'article 14 du Pacte International relatif aux droits civils et politique édicte en son premier point que tous sont égaux devant les Tribunaux et les Cours de justice. Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal compétent, indépendant et impartial, établi par la loi, qui décidera soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle, soit des contestations sur ses droits et obligations de caractère civil.

Les dossiers des victimes de 1972 dans les archives judiciaires du Parquet de Gitega et Bujumbura ont révélé que les personnes arrêtées étaient accusées de 3 types de crimes :

- Atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat ;
- Aversion raciale ;
- Participation au mouvement insurrectionnel.

Or, les magistrats instructeurs n'ont pas pu montrer les indices sérieux de culpabilité. Sur deux questions posées, comment pouvaient-ils établir la responsabilité ? Si intelligents et si forts soient-ils, comment est-ce qu'une seule personne peut instruire en une journée un dossier de plus de 100 personnes²

² Parquet Ngozi, RMP 3637/NS.

Dans une audition menée à Mwakiro, D.B., un mututsi qui travaillait comme policier à la commune Buhinyuza, affirment que L.R., administrateur de la commune Buhinyuza, en connivence avec les autorités administratives venues de Bujumbura, accusaient aux personnes emprisonnées au bureau communal de Buhinyuza, d'avoir signé une pétition d'exterminer les batutsi et que des réunions se tenaient en commune de Vyanda. Ces autorités avaient deux photos, l'une d'un mututsi et l'autre d'un muhutu.

Dans d'autres régions comme à Gitega, les gens étaient accusés d'avoir détourné les deniers publics.

L'alinéa 3 de l'article ci haut cité indique les garanties auxquelles toute personne accusée d'une infraction pénale a droit, en pleine égalité. En effet, celui qui est poursuivi d'une infraction pénale doit être informé, dans le plus court délai, dans une langue qu'il comprend et de façon détaillée, de la nature et des motifs de l'accusation portée contre lui.

L'analyse des dossiers judiciaires a montré que les interrogatoires devant l'officier du ministère public étaient menés en français, même pour ceux qui ne connaissaient pas la langue française.

L'inculpé ou l'accusé doit disposer du temps et des facilités nécessaires à la préparation de sa défense et à communiquer avec le conseil de son choix. L'accusé a droit à une assistance judiciaire de son choix et s'il ne peut pas en avoir, et, chaque fois que l'intérêt de la justice l'exige, il a droit à un défenseur d'office et sans frais, s'il n'a pas de moyens³.

Des gens ont été condamnés à la peine capitale sans qu'ils soient entendus. L'enquête ne s'est limitée qu'à la phase pré juridictionnelle. Les officiers du ministère public ne faisaient qu'une instruction très sommaire. Deux questions qui même la plupart des fois n'étaient pas répondues, conduisaient à la condamnation à la peine capitale.

Le comble, même ceux qui ne comprenaient pas le français subissaient l'audition en français. Ceux qui ont été condamnés n'ont pas eu l'opportunité d'être entendus par le juge. Comment est-ce que l'officier du ministère public pouvait condamner ?

En outre, un procès équitable exige d'interroger ou faire interroger les témoins à charge et à obtenir la comparution et l'interrogatoire des témoins à décharge dans les mêmes conditions que les témoins à charge.⁴

Aucun condamné n'a eu droit à avoir un témoin. Les gens étaient arrêtés le matin pour être tués le soir. Aucune communication ne perçait entre lui et les autres personnes. A Mwaro par exemple, les

³ Pacte international relatif aux droits civils et politiques, (article 14, al 3, c –d)

⁴ Pacte international relatif aux droits civils et politiques, art14, al 3,e)

membres de la famille qui apportaient à manger aux siens n'avaient aucun droit de communiquer avec eux. D'autres qui tentaient d'aller voir où les leurs avaient été conduits étaient à leur tour exécutés si c'étaient des hommes ou des femmes instruites.

EXECUTION EXTRAJUDICIAIRE

Des enquêtes et auditions faites, la CVR s'est rendue compte qu'il n'y a pas eu de procès avant l'exécution. Ce constat est général sur tout le territoire national. Le Substitut du Procureur Makoroka Stanislas a instruit les dossiers, il chargeait les détenus. Sur les dossiers, à côté, il écrivait que ce prisonnier est mort. A ce dossier est annexé le Certificat de décès écrit par le Directeur de prison et envoyé au Magistrat. En temps normal, la mort est une cause d'extinction l'action publique ; en 1972, il fallait poursuivre même ceux qui sont mort !

Même pour ceux qui ont été condamnés par le Conseil de guerre, les personnes interrogées dont Kabunda Grégoire, greffier du Conseil de guerre de Bujumbura, a nié l'existence de ce conseil. En outre, le Procureur Général, Minani Philippe, a fait des commentaires sur ce jugement en montrant les lacunes qu'il présente.

Par ailleurs, d'aucuns pourraient se poser des questions sur sa composition : un Conseil de guerre composé de militaires et de civils. De surcroît, comment est-ce que les civils peuvent être justiciables des juridictions militaires alors que normalement, lorsque une infraction quelconque implique un militaire et un civil, le militaire devient justiciable des juridictions de droit commun ?

Des milliers d'innocents ont été exécutés sur base d'un procès qui n'en ait pas un.

VIOLATION DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

- **TORTURE ET AUTRES TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS**

Les gens ont été privés du droit à la vie d'une manière cruelle. Les différentes barbaries commises ont touché physiquement et psychologiquement l'homme. Les victimes ont subi une mort atroce. Des tortures et autres cruautés ont été commises. Or, l'article 7 du Pacte International relatif aux droits civils et politiques interdit toute forme de torture ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Cette disposition précise que « *nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* ».

Au cours des massacres de 1972, la protection de l'intégrité physique et psychologique des gens n'était pas le souci des gouvernants, surtout pour les personnes arrêtées.

Les actes de tortures se pratiquaient à partir des lieux de rassemblement jusqu'au lieu d'exécution. Quelques fois même, les arrestations étaient brutales.

Le modus operandi dans le transport, l'emprisonnement et l'exécution des personnes arrêtées, fait preuve de la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants. Dans le transport vers les lieux d'exécution, les appréhendés étaient entassés les uns sur les autres, en position couchée comme des fagots de bois ou des troncs d'arbres. Les militaires ou les autres personnes qui les escortaient les piétinaient et leur administraient des coups de baïonnettes.

Avant de les conduire aux lieux d'exécution, le chef de Zone B.Z. faisait coucher par terre les victimes et leur marchait dessus en disant : "*amaraso yanyu ntaze ampumire*" je me lave de votre sang. Puis elles se mettaient debout pour aller être tuées dans le boisement ou dans la rivière Mushwabure.

La première victime à Matana fut B.S., ancien administrateur, ancien député. Il a été mis dans un sac et tabassé à mort. Une mort très atroce.

- **AMPUTATION DES MEMBRES, TRANSPERCIIONS DES PARTIES INTIMES ET MORT A PETIT FEU**

Des situations indicibles ont été vécues par les victimes arrêtées. R.A. a raconté son vécu de la tragédie de 1972, d'abord par un rappel historique d'autres événements d'avant 1972. En 1968, il a été emprisonné accusé injustement de comploter contre les batutsi. Il a passé 6 ans de torture dans la prison. Ses tortionnaires l'ont percé avec des épingles (*ibikwashu*) au niveau de l'anus, du phallus et des testicules. En conséquence, il ne pouvait pas être en érection sans avoir été injecté cinq seringues de médicaments appropriées, et cela durant six ans.

Des cas de tortures pareils ont été également rapportés à Vyuya dans la province de Bururi. N.P. décrit la scène macabre qu'ont vécue ceux qui ont été arrêtés en commune Mugamba.

M.D. quant à lui affirme avoir vu à Gatara, en province Mwaro, dans la cour de l'arrondissement, des militaires en train de brûler vifs des bahutu ligotés. Lui aussi, il a failli être assassiné n'eut-été l'intervention de son oncle Onesphore au moment où ils allaient à un enterrement à Kibumbu. Ceux qui n'ont pas été brûlés, ont été forcés à s'asseoir sur des bambous taillés et on leur a enfoncé ces bambous dans l'anus jusqu'à ce qu'ils sortent par la tête.

Les personnes fuyant les affrontements ou la guerre entrent dans la logique du sauve-qui-peut. Malheureusement, tout le monde n'arrive pas à destination sain et sauf.

- **ECRASEMENT A L'AIDE DES VEHICULES**

Ceux qui n'étaient pas fusillés ou tués aux armes blanches étaient écrasés par des véhicules. Nkinahamira Déogratias décrit la scène horrible de Mpimba.

A Gitega, sur le site de la Ruvubu, des témoins ont rapporté à la Commission que des victimes étaient jetées dans des fosses communes étant encore vivantes. Une machine pelleteuse couvrait de terre les corps des victimes allongées dans des fosses communes et compactait la terre.

- **MUTILATION**

Dans l'arrondissement de Kirundo, en commune Bwambarangwe, dans la région environnante de la Kagera, lors des vigillances opérées par les upronistes avec les membres de la JRR, il a été constaté un grand nombre de cadavres mutilés (hommes, femmes, enfants) qui étaient emportés par les eaux de la Kagera, vers les dernières dates du mois de mars 1973. On n'a pas pu estimer exactement le nombre de morts, sauf en date du 28/3/1972 où l'on a pu compter 48 cadavres pendant la journée. Selon les opinions, les auteurs de ces massacres étaient des Rwandais⁵.

- **DES PERSONNES ETAIENT TUEES PAR CRUCIFIXION**

Aux cours des tueries de 1972, toutes les formes de barbaries étaient permises, le sens de l'humanisme était perdu.

N.G. habitait en 1972 à Ngagara. Elle se souvient d'une certaine victime du nom de Ruziri qui était son voisin. Celui-ci était un muhutu. Les JRR l'ont déshabillé puis crucifié sur la maison de son mari, C.B. qu'on venait de tuer.

- **BASTONNADE ET EXPOSITION AU SOLEIL**

Les victimes arrêtées étaient des fois bastonnées jusqu'à la mort ou exposées au soleil toute la journée. En province Muyinga, ces pratiques étaient courantes. M.S., témoin oculaire de ce qui s'est passé à Butihinda a décrit la façon dont les gens étaient tués.

La même pratique a été observée à Buhinyuza. B.L. a dit qu'un soir, il a entendu beaucoup de bruits. Il pensait que c'étaient des prisonniers. Il est venu voir ce qui se passait et il a vu que ce n'était pas les prisonniers qui étaient à l'origine du vacarme. Il a vu des militaires derrière la commune Buhinyuza en train de ligoter des victimes, et beaucoup d'entre elles criaient. Ces militaires donnaient l'ordre aux policiers de la commune de les aider. Le matin, à la commune il voyait ces victimes en

⁵ Rapport mensuel de l'arrondissement de Kirundo du mois d'avril 1973.

plein air passant toute la journée sous le soleil. Il voyait également un camion appelé Rubaho embarquer d'autres victimes. Ses déclarations sont confirmées par S.D.

Celui-ci affirme que les hommes de cette localité ne savaient pas là où ils étaient jetés, mais à Buhinyuza il voyait des hommes ligotés les bras derrière le dos, puis allongés par terre, sous un soleil accablant durant toute la journée pour être tués le soir et jetés dans cette fosse commune de Buhinyuza. On les tuait et les jetait dans les fosses. Tout se passait pendant la nuit.

Ailleurs, les victimes creusaient elles- même les fosses dans lesquelles elles allaient être jetées.

- **EXECUTION A COUP DE MARTEAU**

N.D., victime directe de ces atrocités, dans son récit, a raconte comment les gens étaient tués à coup de massue à Mpimba :

« Je fus alors assommé d'une massue à la tête. Je tombais raide mort. Je fus ligoté les bras derrière. Je fus percé de baïonnettes à la jambe (cicatrice visible) et à l'épaule. Je gisais dans des flaques de sang, tout en entendant les cris stridents des gens qu'on assassinait à coups de marteaux. L'idée d'une mort certaine me trottait dans la tête...

De ma cellule mortuaire, j'entendais des cris de personnes qu'on tuait, des personnes agonisantes. Je trouvais par hasard un caillou, avec lequel je pus gratter la vitre noire du cachot pour observer ce qui se passait à l'extérieur. Quelle horreur !

On avait loué les services d'hommes forts (ibigabo bikomeye) pour tuer les victimes à coups de marteaux et de massues, afin d'épargner les balles. Les massues étaient plantées de clous qui faisaient gicler le sang des victimes. J'ai vu l'un des tueurs s'affaïsser de fatigue. Des victimes furent achevées par balles.

La même scène s'est produite à Gitega.

Selon l'un des tortionnaires qui s'est confié à la CVR, l'exécution (par coups de marteaux masse assénés par des prisonniers de droit commun) se passait à la prison même de Gitega. Il a dit qu'il pouvait abattre à lui seul entre 100 et 120 victimes par jour. Il a fait cela durant un mois et demi.

- **DE L'ESCLAVAGE**

L'article 8 du pacte international relatif aux droits civils et politiques interdit l'esclavage et la traite des esclaves sous toutes ses formes. Durant les durs moments de 1972, cette disposition a été violée surtout à Rumonge où de nombreuses familles, après avoir perdu les leurs, se sont vues dépouillées de tous les biens et utilisées comme esclaves dans les plantations des palmiers à huile et autres.

D'autres ne pouvaient pas profiter du fruit de leur labeur car ils amenaient leurs récoltes chez un certain B.J.

« Le nommé B.J. fut le chef des opérations dans la récolte des champs de café et de palmiers à huile où ils utilisaient des bahutu exilés », dit K.B.

H.E. confirme les propos de K.B. :

« Comme les travailleurs de chez B.J. n'avaient pas de salaire, ils avaient le droit au manioc, à l'huile de palme, mais ne pouvaient pas toucher sur le café. A Rumonge, les grands propriétaires terriens n'embauchaient que des bahutu dont ils étaient sûrs qu'ils ne pouvaient rien voler. Ainsi S.A., B.J., N.S., N.D., G.K., B.P, S.D., B.G. se sont appropriés à Rumonge des terres des bahutu tués ou en fuite. L'huilerie de S.A. était située près de la rivière Buzimba dans la commune de Rumonge et celle de B.J. à quelques kilomètres de celle-ci. (H.E., 2021).

- **EMASCULATION**

Les formes de torture étaient diversifiées et variaient suivant les régions.

« N.T., le père de B.S., a subi un supplice inimaginable : ils lui ont coupé ses organes génitaux, et les ont forcés dans la bouche de sa fille, S.V., lui disant de les manger. Personne ne peut comprendre cette barbarie. Tuer quelqu'un, l'amputer de ses membres est déjà au-delà de la limite de ce qu'un humain peut faire. La barbarie pratiquée sur N.T. était d'un autre degré. Même des animaux sauvages ne font pas cela (Témoignage Nintunze Novat)

Un autre cas d'émasculatation est rapporté dans le centre du pays où, à Gitega, K.B. un ancien militaire fut attrapé, ses testicules coupés et grillés pour le forcer à les manger

- **ANIMALISATION ET CHOSIFICATION**

A un certain moment, les bahutu n'étaient plus considérés comme des personnes humaines. Ils étaient assimilés aux animaux sauvages. En témoigne la façon dont ils ont été traités et tués. Les victimes ont été appelées *abamenja*, *bamujeri*, *bansumirinda*, *bampemayuzuye*, *bamulele*, *ubukoko*... dit Mbanzamihigo. Les biens des victimes ont été pillés, leurs femmes violées, leurs enfants exclus des études. Le deuil était interdit et aucun procès n'a été organisé.

Des questions ne manqueraient pas. Allez-t-on permettre le deuil des « *ubukoko* » (bestioles). Allez-t-on les enterrer en dignité ? Ce vocabulaire de « *muhutu* », bestioles, était répandu à travers le pays.

A Muyinga, par exemple, des chefs collinaires ... ont sensibilisé la population de rester chez eux parce que les militaires vont tuer les animaux (*ubukoko*) qui détruisaient des champs ; or c'était des massacres des bahutu emprisonnés à Buhinyuza.

B.D., un mututsi de Buhinyuza, a raconté à la CVR qu'il y avait des personnes qui venaient chaque fois leur demander ce qui handicape leur sécurité. Ils leur répondaient que ce sont les animaux du parc et de la rivière comme les hippopotames ainsi que les sorciers. Il était répondu que les autorités allaient les punir, que le temps était venu de les sanctionner. Les conseillers rassemblaient alors les bahutu sur les collines et les amenaient à la commune Buhinyuza. Après les avoir interrogé, les jeunes militants de la JRR les tuaient ou les amenaient au parc de la Ruvubu où ils les jetaient.

Le vocabulaire utilisé par les autorités administratives d'alors classait les bahutu au rang des souris sauvages. Vers la fin de 1972 le gouverneur Barahinduka Jean s'est rendu à Buhinyuza pour rassurer la population. Dans son discours, il a prononcé un adage rundi : « *Uwuzo guhonya ubugomba abutuma mwenewabo* ».

A partir de ces propos il venait d'assimiler les bahutu aux musaraignes du jardin. Or les musaraignes ont eu très longtemps mauvaise réputation. Comme l'indique l'étymologie de leur nom qui remonte au moins au Moyen Âge, on accuse depuis fort longtemps les musaraignes d'avoir une morsure venimeuse comme celle de l'araignée.

E.M. de Vugizo/Makamba a raconté que vers la fin du mois d'avril 1972, on entendait déjà parler des « petits animaux » (*udukoko*) ayant des dents agressives en commune Nyanza Lac et qui étaient appelés « mayi mulele ».

- **INTERDICTION DES RITUELS MORTUAIRES : REFUS DU DROIT AUX BIENFAITS DE LA CULTURE**

Dans la culture burundaise, en cas de décès d'une personne, les siens le pleurent, l'enterrent dignement, organisent le deuil et la levée de deuil. Cela permet de gérer les conséquences de la mort en aidant la famille du disparu à se remettre. Au cours de ces différentes cérémonies, les amis et les voisins essaient d'encadrer la famille de façon diverses. Petit à petit, la famille se remet du joug de la mort et après la levée de deuil définitive, la vie reprend normalement.

Les résultats des enquêtes effectuées par la CVR dans toutes les régions où elle a travaillé, montrent qu'en 1972, les personnes tuées étaient jetées dans des fosses communes et des objets comme des pierres, des briques, des barres de fer, etc. leur étaient jetés dessus. Les veuves, les orphelins et autres membres de la famille ne pouvaient pas pleurer ; le deuil et la levée de deuil étaient interdits. Cela a eu pour impact négatif l'épuisement psychologique.

- **ACTES DE VIOLENCES COMMIS CONTRE LES FEMMES**

Les actes de violence répertoriés montrent clairement que les femmes et les filles ont payé un lourd tribut au cours des années 1972 -1973. Les violations massives des droits de l'homme en 1972 à l'encontre des Bahutu s'accompagnaient d'un usage systématique du viol et des agressions sexuelles et même des réductions en esclavage.

Les traités et accords internationaux, interdisent les violences sexuelles faites sur toute personne, dans l'intention de la déstabiliser ou de disloquer une famille ou de faire disparaître tout un peuple. Les circonstances aggravantes de ces violences sont : la qualité officielle de l'auteur, la menace, la ruse ou la violence utilisées pour la commission des faits. En fonction du contexte dans lequel les crimes sont commis, le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, les grossesses forcées, ou toute autre forme de violence sexuelle peuvent constituer un crime contre l'humanité.

Ce sont des cas de violences basées sur le genre dont les témoins parlent avec difficultés.

A Vugizo dans la localité de Gishiha, R.V. confirme dans son audition qu'une femme a été violée en présence de son mari alors qu'il sortait de sa cachette au plafond (*kw'idari*).

Il advenait que même les femmes se suicident suite à ces violences. La CVR a documenté un cas d'une femme qui s'est suicidée à la suite de l'exécution de son mari pour ne pas subir de telles violences. A ce propos, une femme de Buhiga a témoigné sur le climat de terreur durant et après la crise de 1972 : «*Ntawavuga kuko harabaye iterabwoba* ».

Lors des massacres de 1972, les femmes n'étaient pas les premières cibles mais, des femmes intellectuelles Bahutu -très peu à l'époque- étaient aussi visées. A Gitega, certaines d'entre elle étaient violées avant d'être tuées comme le témoigne S.E.

« *Il arrivait qu'on amène dans la prison des filles étudiantes. Nous commençons par les violer avant de les tuer* ».

Dans le Sud, comme dans d'autres régions, certaines étaient violées avant d'être tuées ; d'autres étaient violées après l'assassinat de leurs époux. Une femme de Mugamba raconte la scène dramatique qu'elle a vécue :

J'étais enceinte à la mort de mon mari et celui qui a tué mon mari a attendu 2 ans pour venir me violer 2 fois et m'a mise enceinte. Il s'appelait S.D. J'ai mis au monde une fille mututsi. J'ai passé des moments atroces de peur de telle sorte qu'à chaque fois je fermais ma porte à clé. Ce n'était pas facile d'être violée et d'enfanter l'enfant du criminel. Mes voisins n'ont pas compris comment j'ai eu un autre enfant parce que je ne sortais pas de la maison. Je ne pouvais rien dire car il m'avait menacé de me tuer. Mes enfants n'ont pas pu continuer les études parce qu'ils m'ont tout pris.

Ces situations de viols étaient fréquentes et les veuves étaient sans défense. Que d'horreur de se retrouver violée par les bourreaux de son conjoint ? Et ce n'était pas fini, car les biens étaient pillés. Les veuves ne parvenaient pas à scolariser leurs enfants.

Dans son témoignage, HJB déplore ce qu'il a vu en 1972 et les conséquences néfastes qui en ont découlées. Il se souvient particulièrement d'un certain R.M., présumé auteur de l'assassinat du commerçant muhutu N.Y. et qui a violé N.D., veuve de N.Y.

Les veuves étaient stigmatisées et vivaient des situations traumatisantes qui, pour certaines, les ont conduit au suicide. Ces drames n'ont pas épargné les jeunes filles.

S.S., présumé auteur, raconte comment il a pris en mariage forcé, la fille de l'homme qu'il avait tué et les autres témoins disent qu'il a violé la veuve du de cujus. Il a affirmé qu'il a pris en union forcée une fille d'une certaine victime du nom de R.B. S.S. a occupé de force la maison de cette victime Boniface pour y vivre avec la fille de la victime pendant beaucoup d'années. Il affirme qu'il a eu cinq enfants avec cette fille qui par après s'est suicidée.

Ses propos sont corroborés par les déclarations des autres témoins qui ajoutent que S.S. a plutôt violée la fille orpheline et sa mère, veuve de R.B.. Ces témoins affirment que c'est le même S.S. qui a livré la victime et qui est allé s'installer dans ses biens. La maison est toujours exploitée par S.S.

La haine ethnique justifiait la normalisation de ces violences sexuelles, qui étaient encouragées par l'administration et qui réduisaient les familles laissées par les victimes bahutu dans une extrême pauvreté par la spoliation de leurs biens immeubles et meubles et de leurs comptes bancaires.

Dans certains cas, des femmes se laissaient prendre au piège, soit pour libérer leurs maris, soit pour bénéficier d'une certaine protection. Ce sont pour la plupart des veuves forcées d'avoir des relations sexuelles avec les bourreaux de leurs maris afin d'avoir la protection. Le cas le plus emblématique est celui de l'Administrateur de Buhiga. Le même cas fut signalé à la CVR en Commune Giheta (Gitega).

Cet administratif prenait toute femme veuve et même les orphelines n'étaient pas épargnées. Aujourd'hui, une centaine de personnes à Buhiga ont comme père inconnu mais c'est celui-là qui n'acceptait la paternité. Il sera par la suite surnommé V.B. suite à ses agissements indécents.

Des fois, les femmes subalternes subissaient des viols de la part de leurs supérieurs hiérarchiques. N.M. de Matana, a dit à la CVR que V.D. ,comptable à Matana, a violé son aide comptable et l'a ensuite tuée. Avant que celle-ci ne meurt, elle a pris son sang et l'a jeté à la figure de N.M. en le maudissant.

Un autre cas déplorable documenté par la CVR est celui raconté par B.F. Celle-ci a dit ce qui lui est personnellement arrivé, victime sexuelle d'une complicité entre le directeur de prison et un geôlier de prison.

Des policiers sont également cités dans des cas de viols. Le policier B.L. a violé et engrossé la veuve de M.K. alors que c'est lui qui avait tué celui-ci.

- **ACTES DE VIOLENCE ET MARGINALISATION CONTRE DES ELEVES BAHUTU**

En 1972, dans les écoles, les élèves et écoliers bahutu qui n'ont pas été tués ont été traumatisés et marginalisés au point d'abandonner les études. Ceux qui ont persévéré pour continuer les enseignements n'ont pas fait long feu. Dans les internats et même dans les salles de classes, ils étaient dénigrés. Ils subissaient les coups de leurs camarades de classe et ceux de leurs enseignants.

A Matana, un enseignant du nom de BF, un mututsi, avait souvent dit en classe que les bahutu sont des animaux sauvages qui mangent des gens. Leurs camarades de classe batutsi les battaient et les expulsaient de l'école. A un moment donné, l'administration a ordonné à tous les écoliers de retourner à l'école primaire de Butwe. Des écoliers bahutu ont été enfermés pour être massacrés par des soldats. Ils ont été sauvés par le directeur de cette école, NJM, qui est entré dans cette classe en leur disant de sortir et de rentrer chez eux, tout en disant à ces criminels d'aller chercher leurs pères. En arrivant à la maison, ils ont raconté à leurs parents de ce qu'ils venaient de vivre à l'école. Il y a eu très peu de bahutu pour continuer leurs études à cette époque et dans ces conditions.

Les élèves ont abandonné leurs écoles, dit G.G. de Rusaka. Quant à M.P, il dit qu'il étudiait en 6^{ème} année primaire et que ses camarades de classe le malmenaient ; pendant la récréation ils ne voulaient pas qu'il soit avec eux. Cela l'a poussé à l'abandon de l'école.

Les enfants des victimes ont été appelés des fils des *bamenja* ; d'autres sont partis en exil en Tanzanie ; des gens sont restés pleins de peur ; il n'y a pas eu de deuil ou de levé de deuil ; ni de jugement avant les exécutions sommaires.

A Muyinga, les cas d'abandons suite aux menaces ont été observés dans les écoles secondaires surtout à Rugari et dans les écoles primaires. Les enfants des victimes ont abandonné leurs études. Les familles des victimes étaient désespérées car l'Etat qui devait les protéger était le premier responsable de ces faits.

Jurez que vous n'enverrez plus vos enfants à l'école !

Ce sont les propos de l'administrateur de Bisoro. A la sortie du communiqué du Président Michel Micombero annonçant que la paix était revenue, l'administrateur a convoqué les gens à la Commune. Il fit sortir les gens arrêtés qui n'étaient pas encore tués, les présenta à l'assemblée et prononça ces mots : *Ng'aba ba bahutu banyu ndabarekuye. Rahire ko mutazosubiza abana banyu kw'ishure*. En d'autres mots : *voici vos hutu ; jurez que vous n'enverrez plus vos enfants à l'école*. Sur ces mots, tout le monde acquiesça de ne plus envoyer son enfant à l'école, puis il leur demanda d'applaudir et tout le monde applaudit.

VIOLATION DU DROIT DE LIBERTES

- **RESTRICTION DE LA LIBERTE DE CIRCULATION**

La personne humaine ne peut pas vivre seule, sauf dans les cas où il est privé de sa liberté par une décision judiciaire. Il a besoin de s'épanouir et de s'associer aux autres en vue d'échange d'expériences et pour son développement harmonieux. La vie dans un vase clos n'en est pas une.

Le 30 avril 1972, il a été procédé à la réglementation de la circulation des personnes dans tout le pays. Cet état d'exception était ainsi libellé : « *Tout attroupement de plus de trois personnes dans les rues, devant les établissements publics ou tout simplement en plein air est rigoureusement interdit* »

Cette mesure n'était pas sans intérêt pour le plan des massacres en cours. Il fallait placer les gens dans l'impossibilité de communiquer, sinon les victimes auraient pu échanger et prendre des stratégies pour se sauver. Tout se passer dans un silence absolu. Personne ne savait ce qui se passer au juste. Le plan d'extermination avait été bien réfléchi.

- **RESTRICTION DE LA LIBERTE DE REUNION ET D'ASSOCIATION**

L'article 12 du pacte international relatif aux droits civils et politiques dispose que quiconque se trouve légalement sur le territoire d'un Etat a le droit d'y circuler librement et d'y choisir librement sa résidence. Les restrictions à ce droit ne peuvent intervenir que dans la stricte nécessité de protéger la sécurité nationale, l'ordre public, la santé ou la moralité publique... et ces restrictions ne peuvent intervenir que par voie légale.

Lors de massacres de 1972, le droit de circulation était restreint par l'instauration de l'état d'exception depuis 1965 et revu en 1967. Or, dans les conditions normales, l'état d'exception ne peut aller au-delà de trois mois.

En 1972, cet état de fait persistait encore. Personne ne pouvait bouger d'une commune à une autre sans qu'il ait un laissez passer.

N.A. de Muramvya raconte qu'en date du 16/6/1972, il a eu son diplôme mais que pour rentrer chez lui à Mugerera, il a dû demander une autorisation spéciale appelée « laissez-passer ».

Monseigneur Kaburungu Stanislas, évêque émérite de Ngozi, a rapporté à la CVR qu'Amédée Kabugubugu, ancien ministre de l'éducation, a été liquidé par Bizoza Joseph, gouverneur militaire de Ngozi, lorsqu'il venait chercher un laissez-passer pour se rendre à Bujumbura.

Même quand le gouvernement avait fait l'annonce de paix, un muhutu ne pouvait pas se rendre seul au marché sans l'accompagnement d'un mututsi, car les batutsi avaient déjà développé un sentiment d'animosité. Les bahutu ont continué à être arrêtés jusqu'en 1974, dit K.J.

Tout était savamment pensé. La restriction de cette liberté de circulation n'a pas été un fait du hasard. Il fallait couper court à toute communication et contrôler les mouvements. Il fallait cacher ce qui se trame à côté. Les tueries dans tout le pays étaient sans nom et personne ne pouvait savoir ce qui se passe ailleurs.

Ne pouvant pas circuler librement et les moyens de communication n'étant pas développés, il était presque impossible de secourir les infortunés. Il était aussi très difficile de prendre le large pour ceux qui étaient recherchés car, en allant demander le laissez-passer, on était immédiatement pris au dépourvu.

VIOLATION DU DROIT DE PROPRIETE : PILLAGES, EXPROPRIATIONS ET SPOLIATIONS

Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. Ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel. Pour atteindre leurs fins, tous les peuples peuvent disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles. En aucun cas, un peuple ne pourra être privé de ses propres moyens de subsistance⁶.

Cela n'a pas toujours été le cas au Burundi. Au cours des massacres de 1972-1973, les biens des personnes tuées étaient pillés et leurs ayants droits restaient dans une misère totale. L'Etat en soi et ses préposés ont pillé ; les particuliers ont également pillé.

LES PILLAGES ET EXPROPRIATIONS ILLEGALES PAR L'ETAT DES BIENS DES BAHUTU TUES

Dans tout le Pays, les massacres des Bahutu étaient suivis des pillages de leurs biens. La CVR a été informée par des témoins et avec des pièces à l'appui que les biens et maisons des Bahutu tués ont été le butin de quelques autorités.

En guise de planification des massacres à venir et de la gestion des biens que les bahutu exécutés allaient éventuellement laisser, il avait été dressé en prévision, une longue liste de noms et prénoms des futures victimes et les numéros de leurs parcelles et cela dans tous les arrondissements du pays.

⁶ Article premier du pacte relatif aux droits civils et politiques

Les maisons étaient ainsi répertoriées arrondissement par arrondissement :

- Arrondissement de Mwisale : 69 parcelles ;
- Arrondissement de Bujumbura : 82 maisons ;
- Arrondissement de Gitega : 143 parcelles ;
- Arrondissement de Bukirasazi : 16 maisons ;
- Arrondissement de Karuzi : 21 maisons ;
- Arrondissement de Bubanza : 63 maisons ;
- Arrondissement de Cibitoke : 51 maisons ;
- Arrondissement de Ruyigi : 20 maisons ou magasins ;
- Arrondissement de Bururi : 32 maisons ;
- Arrondissement de Makamba : 44 maisons ;
- A Rumonge : 121 maisons ;
- Arrondissement de Kirundo : 43 maisons ;
- Arrondissement de Muyinga : 70 maisons⁷.

Des maisons financées par des organismes de la place comme la CADEBU (3 maisons), la BRB (16 maisons), la BCB (11 maisons), l'INSS (1maison), ont été mises dans leur catégorie parce que la situation en matière de droits éventuels attendant à ces maisons devait être étudiée et vidée avant la spoliation.

Ce recensement a été suivi dans les faits par un autre recensement indiquant une liste d'au moins 500 maisons saisies établie au Cabinet du Procureur Général de la République. Le Gouvernement a déterminé par après celles en matériaux durables qui lui revenaient en 1973. Le Procureur Général a fait suite à la proposition du Ministre des travaux Publics en écrivant au Ministre de la Justice en lui adressant un rapport détaillé des maisons saisies prétendument suite au jugement du Conseil de guerre⁸.

Le pillage ne se limitait pas aux maisons. A un certain moment, les comptes desdits « *bamenja* », ont été bloqués. Le Parquet général de la République a instruit les banques locales (Banque de Crédit de Bujumbura, Banque Commerciale du Burundi, Banque Belgo-Africaine et la Caisse d'Épargne du Burundi) de « bloquer les comptes de certaines personnes arrêtées lors des événements survenus au Burundi en avril-mai 1972 ». Cela a empêché les conjoints et les descendants des titulaires de ces comptes d'y avoir accès alors qu'ils en avaient grandement besoin au cours de cette période de grandes épreuves.

Dans sa correspondance Réf T/152/72 du 27 septembre 1972, en réponse à la lettre n°124/D.72 du 25 septembre 1972, le gérant a.i de l'agence CADEBU Gitega, transmet au Procureur de la

⁷ Pour Rumonge, la date de l'envoi du rapport au Cabinet du Magistrat Ngendakumana Audace, a coïncidé avec le début de l'insurrection du 29 avril, d'où il manque des compléments d'information de la part de l'OPJ Mikaza qui devait les recenser en entièreté ; les violences ont surgi avant la finalisation du recensement

⁸ Dans sa note le Procureur général relève les irrégularités de ce jugement qui ne donne ni la liste des prévenus ni le montant des dommages-intérêts alloués.

République a.i de Gitega, une liste de personnes dont les comptes ont été bloqués suite aux événements de 1972.

Dans la correspondance n° 107/D.72 du 14 septembre 1972, le Procureur de la République a.i à Gitega, transmet au Procureur Général de la République, une autre liste de personnes dont les comptes ont été bloqués.

Même à la mainlevée de saisie sur ces avoirs, par correspondance n°206/RMP 48.229/Buis du 27/09/1972, le Parquet général précisa que les comptes accusant un crédit supérieur à 100.000 francs ne pouvaient être débloqués qu'à concurrence de ce montant seulement. L'excédent allait être viré sur un compte gouvernemental intitulé « Dédommagement des sinistrés du 29 avril 1972 » ouvert à la BCB. Cela constitue une volonté manifeste de l'appareil judiciaire de paupériser les familles des victimes.

Un flou plane sur la gestion de ce compte. Une enquête approfondie devait être menée. Le Procureur Général de l'époque lui-même, dans la note confidentielle sur le jugement intervenu le 6/5/1972, déplore que le montant des D.I. (dommages et intérêts) n'ait pas été précisé et que les victimes ne fussent pas encore connues lorsque le jugement a été rendu. A qui donc va profiter ces fonds ?

D'autres correspondances administratives font preuve de la reconnaissance des pillages par l'administration au plus haut sommet.

Dans sa correspondance n° 530/184 du 31/7/1972, le Premier ministre, Ministre de l'intérieur et Secrétaire exécutif du Parti UPRONA, Albin Nyamoya, écrit ceci à tous les gouverneurs :

« Au cours des récents événements qui viennent d'endeuiller le pays, certaines autorités locales ont procédé à la saisie des biens (maisons, bétail, etc...) des personnes qui étaient impliquées dans le dernier coup d'état génocide. Ces mêmes autorités ont procédé à la saisie des biens des parents (père, frère) des inculpés. De plus, certains administrateurs communaux sont allés jusqu'à redistribuer des propriétés, à vendre aux enchères le bétail ou en faire cadeau à leurs amis sans aucune décision du Ministère de la Justice ou de l'Intérieur... »

Cette correspondance n'est pas sans intérêt car, même le Procureur Général de la République, Minani Philippe, dans le commentaire qu'il fait sur le jugement du Conseil de guerre du 6/5/1972 à travers une note qu'il a intitulé « *note strictement confidentielle* », au dernier point de cette note, il dit :

« La saisie des biens immeubles et meubles n'a pas été ordonnée par le jugement, mais il n'empêche que pour le moment, les immeubles ayant appartenus aux condamnés sont

*considérés comme saisis. Une décision complémentaire devra intervenir pour régulariser cette situation ».*⁹

A travers cette assertion, même les profanes en droit comprendront que les saisies effectuées sont irrégulières et que par conséquent il s'agit d'un pillage organisé au plus haut sommet.

Des véhicules et des maisons ont été saisis et vendus à vil prix, sur base d'un jugement qui n'existe pas. Dans un communiqué du 27/10/1972, le Procureur de la République lance une vente aux enchères des véhicules saisis à partir du 28 jusqu'au 31 octobre.

PILLAGES PAR LES PARTICULIERS DES BIENS AYANT APPARTENUS AUX BAHUTU TUES

Parmi les causes des tueries, relève R. Lemarchand, "il faudrait aussi mentionner les animosités personnelles, les rancœurs dont certains cadres bahutu étaient devenus l'objet (à tort ou à raison), le désir de s'approprier les biens des victimes : leurs vaches, leurs terres, leurs bicyclettes, leurs huttes, parfois même leur compte en banque¹⁰".

Cette information est corroborée par La Libre Belgique du 29.5.1972 :

« Cette chasse à l'homme a été dirigée d'abord vers tous ceux qui possédaient une situation due à leurs connaissances ou à leur bagage intellectuel. Les fonctionnaires, les dirigeants d'entreprises, les responsables, mais aussi les étudiants, les possesseurs de compte dans les caisses d'épargne ou à la poste, les employés d'administration d'origine bahutu, mais aussi des ouvriers et de nombreux boys ont été arrêtés et exécutés ».

Des magasins ont été saccagés, le bétail volé ainsi que les ustensiles de cuisine et d'autres biens meubles et immeubles.

La plupart des veuves et autres témoins auditionnés ont rapporté à la CVR que ce qui confirmait la mort des leurs était le pillage qui s'en suivait.

« Après la mort de mon père, dit N.P. ils ont tout pillé jusqu'à nos pots de cuisine. Ils ont même interdit aux batwa de nous vendre d'autres pots. Nous ne pouvions consommer que des aliments grillés. Nous étions traités de "Abamenja". De ce fait, on s'est retrouvé sans rien ».

Même pour ceux qui n'étaient pas physiquement tués ils ont été traumatisés d'une manière ou d'une autre. Etre spolié de tous ses biens, rester sans abris et sans protection, quoi d'aussi dur que ça ?

Et M.P. d'ajouter : *« Les militants de la JRR pillaient tous les biens des veuves ».*

⁹ Note confidentielle du Procureur Général de la République du 03 janvier 1973.

¹⁰ Ibidem

A Gisozi, le bétail pillé était rassemblé à Kumasha. Actuellement on y a construit une école, ECOFO Rutege et à Makamba (Rusaka), on avait aménagé des endroits de rassemblement du bétail pillé à Kwibamba, Gasenyi. Ce fût également le cas à Bururi au lieu appelé Kumunini.

N.P. de Makamba (Rusaka) raconte que son grand frère M.G., un enseignant, a été arrêté par M.K. sur le chemin de retour lors qu'il revenait du travail. Quand les batutsi se sont rassurés qu'ils avaient terminé de faire tout ce qu'ils voulaient, ils ont commencé à piller les vaches qu'ils rassemblaient au lieu-dit « Kwibamba » à Gasenyi. Le bétail était vendu à vil prix tandis que le reste des vaches non vendues étaient partagées entre toutes les personnes qui avaient participé à ces pillages.

Le pillage et la spoliation ne se limitaient pas aux simples citoyens. Par ailleurs ces derniers ne pouvaient pas piller aisément sans que l'administration ne les soutienne ; sinon des mesures visant à interdire ces pillages auraient été prises. Notons qu'à des endroits, les responsables administratifs ont également versé dans les pillages.

Les témoignages révèlent en outre que le gouverneur militaire de Bururi s'est illustré dans le pillage des biens des victimes. Il avait pillé assez d'argent laissé par les commerçants de Mugara ainsi qu'une superbe voiture de marque « Mustang Capri Ford » du commerçant O.N. de Mugara.

M.M. de la Commune Vumbi décrit la scène macabre du vol commis par l'administrateur de la commune Vumbi et les policiers contre le magasin de son père.

Le Gouverneur militaire de Ngozi en 1972, a excellé dans les spoliations des plantations d'arbres des bahutu et des batutsi non extrémistes qui avaient essayé de protéger les bahutu. Sur son compte figure pas mal de boisements. C'est aussi le cas d'un Juge au tribunal de Bururi du nom de B.E. et d'autres administratifs.

Les conséquences de ces pillages vont causer tellement de difficultés et de désordres qu'à un certain moment, certaines décisions administratives allant dans le sens de la remise des biens ont été prises pour alléger les tensions.

En 1974, par décret n°100/314 du 26 novembre 1974, le Président de la République Michel Micombero, décide la mainlevée de saisie sur les maisons ayant appartenu aux personnes condamnées lors des tragiques événements d'avril- mai 1972 pour restitution à leurs héritiers, sauf pour celles situées à des localités entièrement désertées par les propriétaires.¹¹

En réalité, c'était une décision trompe- l'œil. Elle intervient trop tard, car beaucoup de biens avaient changé de mains plus d'une fois.

¹¹ Décret n°100/314 du 26 novembre 1974, art 1.

QUALIFICATION DES FAITS

Au cours de cet exercice 2021, la CVR procède à la qualification des crimes commis au Burundi en 1972 – 1973. Le processus de qualification a été mûri. Il est alimenté par les résultats des exhumations déjà faites dans les différentes provinces du pays ; les résultats des auditions des témoins dans les mêmes provinces ; les différentes archives de l'administration burundaise et autres sources documentaires déjà collectées par la CVR.

A travers cette démarche de qualification, la CVR a également interrogé des experts juristes, des historiens et des psychologues pour évaluer les dégâts causés par les violations massives et graves des droits humains, violations commises contre la communauté nationale en général et contre les citoyens du groupe ethnique des bahutu en particulier.

Le travail de la CVR mais aussi celui des consultants experts a visité minutieusement la Loi CVR et les faits. La CVR s'est interrogée sur le droit applicable aux crimes internationaux éventuellement commis au Burundi avant de s'attaquer à la qualification des crimes proprement dits.

Pour une lecture aisée de ce rapport de l'exercice 2021, la CVR a réservé le chapitre de la qualification des crimes commis en 1972 – 1973 dans un livret à part qui sera remis à l'autorité compétente.

Enfin, la qualification des crimes commis en 1972 – 1973 terminée ne signifie pas la fin des enquêtes et autres activités relatives à l'année 1972 – 1973. La qualification des crimes de 1972 – 1973 signifie tout simplement que l'échantillon des exhumations des fosses communes, des auditions des témoins et des archives déjà collectées et consultées est suffisamment représentatif.

CONCLUSION GENERALE, RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES

A. CONCLUSION GENERALE

La loi n°1/022 du 06 novembre 2018 donne pour mandat à la CVR de rechercher la vérité sur les violations massives des droits de l'homme commises au Burundi pendant la période allant du 26 février 1885 au 4 décembre 2008.

Par souci d'ordre méthodologique et de réalisme, la CVR a fait le choix de commencer par les violations commises sur la période de 1972. Pour la CVR, l'année 1972 constitue la période la plus emblématique de l'histoire ensanglantée du Burundi post colonial.

Dans une première partie, la CVR a axé ses recherches sur la compréhension des origines lointaines et immédiates de ces violations

1. La CVR constate que la société burundaise traditionnelle n'était pas une société idyllique. La gouvernance monarchique, se basant sur certaines croyances mythiques, avait institutionnalisé certaines injustices, telle l'exclusion ou les sacrifices rituels, à l'égard des ressortissants de certains clans lignagers. L'exclusion la plus flagrante frappait le clan des batutsi bahima. Ces derniers étaient considérés comme des porte-malheur pour Les troupeaux royaux. Ainsi étaient-ils marginalisés et refoulés dans des régions périphériques éloignées de la cour royale, en l'occurrence principalement les régions du Mugamba et du Bututsi, autour de Bururi dans le sud du pays.
2. La CVR considère que l'avènement du colonisateur a introduit d'autres types d'injustices basée sur les théories racistes en vogue à l'époque sur l'inégalité des races. En vertu de cette vision, les batutsi, considérés comme des hamites plus proches de la race blanche, vont bénéficier de beaucoup de privilèges, par rapport aux bahutu, considérés comme de nègres bantu. L'école coloniale va davantage favoriser les enfants des aristocrates baganwa et des batutsi. Le fossé entre les bahutu et les batutsi va se creuser de manière irrémédiable avec la mise en œuvre de la réforme administrative initiée par le Résident belge Pierre Ryckmans qui consistait à éliminer de façon radicale les bahutu de toutes les instances dirigeantes du pays, et une orientation conséquente dans les filières de formation au groupe scolaire d'Astrida. Les missionnaires constituaient le bras droit du colonisateur. En plus de leur rôle crucial dans la formation des élites burundaises, ils vont saper les bases culturelles et religieuses du pouvoir traditionnel et implanter le christianisme. En effet la gouvernance monarchique intégrait dans les fonctions vitales pour le royaume, les différentes composantes de la société burundaise, avec une spécialisation au niveau des clans, bahutu et batutsi confondus.

3. La CVR considère que les clivages ethniques acquièrent de l'importance à la veille de la proclamation de l'indépendance nationale, avec la formation des partis politiques. Aux élections de 1961, l'Uprona, parti de rassemblement prônant une indépendance immédiate, gagne les élections. Le Prince Louis Rwagasore, leader de l'Uprona devenu premier ministre, est brutalement assassiné le 13 octobre 1961, avec l'implication des autorités de tutelle belge. L'unité nationale prônée par l'Uprona vole en éclats. Les héritiers de Rwagasore se répartissent en des factions qui se livrent à des intrigues ethnistes.
4. La CVR relève que les premières victimes de l'intégrisme ethnique furent les syndicalistes bahutu tués en janvier 1961, par des activistes intégristes de l'Uprona. Mais le grand choc survient les 15 janvier 1965, avec l'assassinat du leader charismatique muhutu, le Premier Ministre Pierre Ngendandumwe. Ce crime reste à ce jour impuni. Les élections législatives de mai 1965 donnent une large victoire aux candidats bahutu. Suite à une tentative de coup d'Etat contre la monarchie attribuée à la Gendarmerie que dirigeait le capitaine muhutu Antoine Serukwavu, des procès iniques aboutissent à l'exécution de tous les parlementaires bahutu ainsi que de plusieurs cadres militaires et administratifs bahutu. En 1969, une autre tentative de coup d'Etat attribuée à des officiers bahutu fut évoquée pour organiser une autre série de procès iniques, qui aboutissent comme en 1969 à l'exécution de plusieurs cadres militaires, administratifs et techniques bahutu. En 1971, une tentative de coup d'Etat attribuée aux batutsi banyaruguru de Muramvya, aboutit à des procès qui furent soldés par une amnistie présidentielle. Une politique de deux poids deux mesures.
5. La CVR constate que dans l'entre temps un climat politico social délétère s'était instauré. Ce climat était dénoncé dans les correspondances officielles datées de 1968 du commandant muhutu Martin Ndayahoze, ministre de l'information, et par un rapport d'une commission ad hoc de l'Eglise catholique tenue en 1969. Les correspondances de Martin Ndayahoze fustigeaient un apartheid ethnique et le terrorisme d'Etat exercé contre les non membres de l'Uprona tandis que le rapport d'une commission de prêtres catholiques s'insurgeait contre les divisions ethniques et le clientélisme dont bénéficiaient les seuls batutsi. Ces divisions ethniques s'exacerbaient dans un contexte d'émergence dans certains milieux d'une bourgeoisie commerçante, et de cadres intellectuels bahutu. Au niveau géopolitique, le système bipolaire prévalait, marqué par la guerre froide entre le bloc occidental et le bloc communiste. Le Burundi occupant une position géostratégique favorable, optait à l'instar de plusieurs autres pays du tiers monde pour une politique de non alignement.
6. La CVR considère que le Burundi connaissait un contexte spécifique et particulier par le fait d'abriter une importante communauté de réfugiés batutsi rwandais. Ces réfugiés constituaient une épée de Damoclès pour le Rwanda, d'autant plus qu'ils jouissaient d'un accueil

bienveillant de la part de l'oligarchie bahima au pouvoir au Burundi. Ils constituaient également un renfort de taille, et une force suppléante dans la planification de l'élimination des élites bahutu.

7. Pour la CVR, le jeune régime républicain dominé par les bahima se sentait encore fragile, après avoir renversé la monarchie séculaire ganwa qui les avait marginalisés. C'était pour eux une revanche sur l'histoire. Les monarchistes devaient être mâtés avec énergie, afin que les bahima puissent s'assurer la pérennité du pouvoir. Mais la grande crainte pour le régime tutsi bahima, était le « péril hutu ». Les bahima craignaient une évolution semblable à celle du Rwanda où la majorité bahutu avait accédé au pouvoir en 1959 après avoir chassé et contraint à l'exil l'aristocratie batutsi régnante. Le pouvoir Micombero devait planifier l'éradication du « péril hutu ».

Dans une deuxième partie, la CVR s'est penchée sur la planification et l'exécution des violations des droits humains commis en 1972

8. La CVR a effectué des recoupements à partir des témoignages oraux recueillis sur terrain dans les provinces de Gitega, Karusi, Makamba, Rumonge, Bururi et Bujumbura Mairie, Muyinga, Kirundo, Muramvya et Mwaro, ainsi que des témoignages écrits et audio visuels provenant de sources diversifiées sur les plans ethnique et socio-professionnels. Certains témoignages pertinents, comme celui du médecin vétérinaire Karibuhoye Jean Claude autour d'une histoire de remise de dot et celui de Kagimbi Salvator, émanant des milieux de la Sûreté nationale indiquent que les massacres de 1972 commises sur les élites et les populations bahutu avaient été planifiés.
9. La CVR s'est plongée dans les archives tels les Bulletin officiels du Burundi (BOB), les correspondances et les décisions officielles, ainsi que les faits et événements divers qui attestent d'une préparation minutieuse des massacres. A ce sujet le rapport politique adressé au Président par son ministre de l'information le commandant Martin Ndayahoze est le signal le plus explicite, à côté des décisions et faits comme le rapatriement forcé de l'ancien roi Charles Ndizeye, les décisions de mise en congé forcé de certains militaires et gendarmes, les recensements ethniques dans les milieux de l'armée et des maisons dans les villes et les centres urbains, l'établissement des listes des bahutu dans les services administratifs et les écoles, l'identification préalable des sites favorables pour les fosses communes (Ruvubu, Mashitsi), l'aménagement des fosses communes à l'avance (Muyinga, Rwankona à Bururi), les rapports des missions des services de la sûreté nationale à Kigoma et dans le sud du pays, et plusieurs rapports administratifs au niveau local, les nominations dans la magistrature, les comptes rendus des réunions animées par certaines autorités comme celle tenue à Nyanza Lac le 27 avril 1972 par Albert Shibura et le meeting du 29 avril au stade de Rumonge, le

séjour de Soumialot à Bujumbura, l'encadrement des rebelles par des féticheurs zairois (d'où le slogan mayi mulele), le limogeage du Gouvernement et la nomination de gouverneurs militaires, les listes des personnes condamnées dans un court laps de temps, etc. Pour la CVR, tous ces faits et documents attestent de la préparation minutieuse de l'élimination des bahutu en 1972 par le pouvoir Micombero.

10. La CVR a analysé les modes opératoires des massacres qui obéissaient à une chaîne de commandement. Les arrestations accompagnées généralement de brutalité et de tortures, impliquaient des acteurs précis et portaient sur des cibles bien identifiées, sur les lieux de travail ou à domicile, au moyens de listes pré établies servant de mandats d'arrêt, avec des centres de transit désignés et des moyens logistiques souvent réquisitionnés pour le transport des victimes.
11. Les modes d'exécution relevaient d'une imagination macabre : strangulation, utilisation de bambous pointus (*imigano*), enterrement de victimes vivantes, mutilations des corps, ligotages et étouffement par la fumée, mort par exposition au soleil, privations de nourritures, étranglements, asphyxie, éventrement de fœtus, fusillades, noyades, utilisation de marteaux masse, incendies et brûlures, bastonnades, utilisation de baïonnettes et de poignards, découpage à la machette, écrasement par des camions, crucifixion, mutilations des cadavres, etc. Ainsi, la CVR découvre des horreurs commises nulle part ailleurs au monde.
12. Les exhumations des fosses communes ont constitué un enjeu important pour la CVR, afin d'apporter des preuves tangibles des massacres, de réhabiliter les victimes dans leur dignité et d'honorer leur mémoire. La réalité des fosses communes de 1972 identifiées au Burundi est atypique et complexe. Les tailles et les formes des fosses communes exhumées diffèrent selon qu'elles ont été creusées par des machines ou par des hommes, ou selon qu'elles ont été creusées à l'avance ou sur le tas, ou encore selon le nombre de victimes à accueillir. Ce nombre de victimes aura varié d'une victime, ou d'une partie de victimes (cas du site de Gasura à Kirundo) à plus de mille corps (cas du site de la Ruvubu). La CVR est tombée sur un cas de familles batutsi qui ont refusé l'exhumation d'une fosse commune contenant leurs victimes, en attendant un consensus familial.
13. Les résultats des fouilles sont aussi variés. A côté des ossements ou des débris d'ossements humains, la CVR a découvert des restes d'habits de diverses catégories y compris des habits pour religieux, des chaussures, des bijoux et autres parures, des divers documents, des instruments de tortures tels des cordes, des tas de pierres taillées, plusieurs quantités de douilles et de cartouches, des armes blanches, une arme à feu, etc. Ces vestiges matériels pourront enrichir des musées de la mémoire.

14. La CVR relève des particularités régionales quant au mode de mise en place des fosses communes. Le travail a été fait soit par des machines, soit par des individus sous la mobilisation de la population, voire par les victimes elles-mêmes. Certaines victimes ont été jetées dans des fosses pré existantes destinées à un autre usage, tel que l'extraction du matériel de construction. Ces particularités régionales ont également concerné les modes d'arrestation, les profils des victimes ciblées, selon la prédominance ethnique de la population dans une localité donnée.
15. La CVR s'est également préoccupée des cas de victimes jetées dans les rivières et les lacs, des victimes jetées dans des ravins ou laissées à l'air libre où elles se sont décomposées ou ont été dévorés par des charognards. Ces lieux de mémoire devront également être répertoriés et faire objets de marquage et de respect particulier. C'est le cas des rivières Mulembwe, Jiji, Siguvyaye et Ruvubu.
16. La CVR est confrontée à un défi de taille lié à la gestion des restes humains et des autres matériels exhumés. Il est important d'avoir un dispositif particulier qui permette d'assurer une bonne conservation, un bon classement et un traitement adéquat des ossements et autres produits exhumés, en attendant la construction des musées en perspective. Un éclairage est aussi nécessaire pour déterminer les fosses communes exhumées à aménager comme lieux de mémoire, et les fosses communes exhumées à détruire.
17. La CVR s'est souciée d'établir les responsabilités des parties prenantes impliquées dans les violations massives des droits de l'homme commises en 1972, qu'elles incombent aux institutions étatiques ou aux institutions non étatiques.
18. Au niveau des institutions étatiques, la CVR distingue au sommet de la pyramide l'institution du Chef de l'Etat, le Président Michel Micombero, ensuite les concepteurs, les planificateurs, et les exécutants indirects ou directs que l'on trouve aux différents niveaux de l'administration : administration centrale, administration territoriale placée sous l'autorité de gouverneurs militaires disposant des pleins pouvoirs, les commissaires d'arrondissements, les administrateurs communaux, le personnel communal incluant les chefs de zones, les conseillers communaux, les conseillers collinaires, comptables, secrétaires, policiers, plantons, militants de la JRR.
19. La CVR note que les autres institutions étatiques fortement mobilisées sont encore l'armée, depuis l'état-major général, l'instance du conseil de guerre, les commandants de districts et de camps jusqu'aux simples soldats, l'appareil judiciaire à travers le ministère public, les différentes juridictions, l'administration pénitentiaire et la police judiciaire, ainsi que la presse

à travers ses organes d'expression que sont à l'époque la voix de la Révolution, Flashinfor et Burinfor.

20. Au niveau des responsabilités des institutions non étatiques et individuelles, la CVR note l'implication du Parti Uprona à travers ses structures et ses mouvements intégrés, avec un rôle plus accru de la JRR. Certains leaders religieux, qu'ils soient catholiques ou protestants ont exprimé des messages choquants, qui confortaient le pouvoir Micombero dans son programme de massacres des bahutu. Et à titre individuel, certaines personnalités émergent du lot, pour avoir pris d'initiative certaines mesures égoïstes et excessives. Des noms comme Bijeje, Nduwingoma, Nyawakira, Shibura, Misigaro, Makakaza, Nyambere, Duragu, Mbonihankuye, Ntawukirishiga, Nayabagabo, Barambona, Gahima, Nzogera, Ndabaneze, etc. restent gravés dans la mémoire collective.
21. La CVR constate que des acteurs externes ont été complices du pouvoir Micombero dans l'exécution du programme de massacre des bahutu, tels le Zaïre de Mobutu qui a accordé un appui militaire en termes de troupes et d'avions de combat, la Tanzanie qui a laissé passer des armes destinées au pouvoir, la France qui a offert sa coopération militaire, le Rwanda, l'Organisation de l'Unité africaine et les Nations Unies qui ont gardé un silence complice durant la période critique d'exécution des massacres des bahutu.
22. Le pouvoir Micombero va accorder des promotions et des décorations sous forme de trophées de victoire aux personnalités qui se sont acquittées de leur rôle d'encadrement des massacres avec un zèle exceptionnel. A titre d'exemples certains militaires ont été promus en grades, le cas de Jean Baptiste Bagaza ayant été un cas atypique. D'autres promus à des postes de commandants de camps, comme Laurent Ndabaneze ; d'autres encore à des fonctions ministérielles, comme Samuel Nduwingoma. Au niveau communautaire à la base, les promotions concernaient l'accession au titre d'abashingantahe, comme la CVR a pu l'observer en province de Mwaro. A titre d'avantages comme trophée de guerre, les magistrats, les militaires et autres dignitaires eurent des facilités d'accès aux crédits bancaires. Les réfugiés batutsi rwandais jouirent de naturalisations massives et furent également promus à des postes de responsabilité. Leurs enfants furent intégrés automatiquement dans le système scolaire burundais.

Dans une troisième partie, la CVR a mené une analyse approfondie sur l'impact multiforme des violations des droits humains commis en 1972, sur base essentiellement de récits récoltés et de documents probants

23. La CVR a découvert que les tueries sélectives perpétrées en 1972 ont entraîné une fracture identitaire dans la communauté burundaise à la base. Les familles des victimes étaient stigmatisées et marginalisées. On leur appliquait le qualificatif de veuves et d'orphelins de

traîtres « *abamenja* ». Les valeurs sociales de solidarité et de compassion pour les gens qui perdent les leurs avaient perdu leur sens. Le respect des morts et l'observation des rituels funéraires étaient étouffés. Il était interdit aux victimes de pleurer, de se raser, de faire le deuil, de manifester une quelconque douleur. Les familles des victimes ont alors sombré dans le désespoir, dépouillées de leurs droits sur les biens et les avoirs des personnes exécutées. La paupérisation et la détresse morale des familles des victimes a entraîné des conséquences multiples comme les viols, les mariages forcés, les dépressions de toutes natures, jusqu'à des tentatives ou exécution de suicides.

24. Les écoles étaient devenues des foyers de suspicions et de tensions ethniques extrêmes entraînant des scènes de mise à tabac meurtrières orchestrées par les batutsi pour chasser les bahutu. Des listes des élèves bahutu étaient dressées et remises à l'armée qui effectuait alors des rafles meurtrières d'élèves bahutu. Ces rafles aboutirent à des épurations ethniques dans plusieurs écoles. Pour chasser les élèves bahutu récalcitrant ces élèves batutsi organisaient des montages diaboliques ou fomentaient des troubles qui se soldaient par les départs des élèves bahutu.
25. La CVR a constaté que les enseignants bahutu furent décimés en priorité. En effet, les enseignants bahutu, qu'ils soient des écoles primaires ou secondaires constituaient le réseau de fonctionnaires le plus important éparpillé à travers tout le pays. Les listes du personnel enseignant manquant à l'appel à la rentrée scolaire 1972-1973 témoignent suffisamment de l'ampleur des disparitions. Leur arrestation brutale au lieu de service causait aux enfants des traumatismes indélébiles, sources d'abandons scolaires.
26. La CVR a découvert qu'à côté des éliminations physiques des élites bahutu, le régime en place avait planifié l'élimination des jeunes bahutu du système scolaire, ou la limitation de leur niveau de formation pour ceux qui parviennent à passer les mailles des filets. Le Concours national de fin d'école primaire servit d'instrument pour empêcher aux enfants bahutu l'accession à l'enseignement secondaire. En cas de réussite de ce concours, des détournements et des vols de certificats étaient organisés pour favoriser les enfants batutsi à la place des bahutu. Un système de fichage ethnique avait été conçu à tous les paliers de l'orientation scolaire pour refouler les élèves bahutu dans des filières à cycles courts, ou dans des facultés qui n'offraient pas de chances d'ascension sociale.
27. L'exclusion des bahutu sera donc une réalité au niveau de tout l'appareil politico-administratif : présidence, gouvernement, cabinets ministériels, magistrature, diplomatie, administration territoriale, administration scolaire. Les bahutu furent considérés comme des citoyens de seconde zone, et préférés aux étrangers. La CVR a revisité les différentes archives qui témoignent de cette discrimination.

28. La CVR s'est intéressée au phénomène d'élimination progressive jusqu'à l'exclusion totale des bahutu de l'armée. Les critères de recrutements étaient revus et adaptés pour ne favoriser que les batutsi en général et les ressortissants de la province de Bururi en particulier. En 1972, tous les bahutu présents dans les camps militaires furent éliminés depuis les officiers, les sous-officiers et les simples soldats. Le régime organisa des recrutements ethniques, renforcés par des éléments étrangers, les batutsi rwandais en l'occurrence. L'opération fut tellement radicale qu'aucun muhutu ne figure sur les listes des hauts comités militaires successifs placés au sommet de l'Etat.
29. Pour fuir les massacres et l'insécurité, des populations ont été contraints à des déplacements forcés qui causaient aux familles une grande misère et des frustrations. Des mouvements massifs de départs en exil ont été observés. Les réfugiés bahutu se sont installés principalement en Tanzanie, puis au Rwanda et au Zaïre. Ces réfugiés vont connaître des frustrations qui vont les amener à créer ou à adhérer à des mouvements politiques prônant le retour forcé au Burundi. La CVR constate que des opérations suicidaires d'attaques contre le Burundi ont été menées, avec une organisation si rudimentaire que les assaillants étaient réprimés dans le sang.
30. La CVR a analysé l'impact des violations massives des droits de l'homme initiées en 1972 au niveau socio-économique. La production agricole a baissé, de même que la production des produits de transformation. Les massacres ont anéanti les éléments les plus producteurs de la société. Le recul en matière socio – économique a été évident. Mais la CVR s'est davantage penchée sur le manque à gagner suite à la faillite du système scolaire. Cette faillite a annihilé les espoirs de développement prônés par les pères de l'indépendance, et ainsi plongé le pays dans le sous – développement où il végète jusqu'aujourd'hui.
31. S'agissant de l'attitude du pouvoir envers les églises, la CVR a constaté que les milieux des protestants bahutu ont été durement réprimés, car le pouvoir considérait les missions protestantes comme des vecteurs de tensions. Certains prélats batutsi ont professé des propos incendiaires qui ont conforté le régime dans son programme meurtrier. Ce fut le cas des prélats de l'Eglise catholiques qui répercutaient les mensonges débités par les voix officielles, ajoutant des incitations à redoubler d'efforts dans les massacres. L'attitude de ces prélats a suscité des réactions qui ont mis à mal l'unité et la cohésion au sein de l'Eglise catholique notamment.
32. Comme impact externe, la CVR relève que l'attitude de certains pays et des organisations internationales a conforté le régime Micombero aux moments les plus critiques de l'exécution de son projet d'élimination de la composante bahutu de sa population. Ce fut le cas pour le Zaïre, la Tanzanie et la France qui lui ont fourni sous des formes variées un appui militaire.

D'autres partenaires comme le Rwanda, l'OUA et l'ONU ont brillé par un silence complice. Il n'y a que la Belgique qui a élevé la voix par le canal de son ministre des affaires étrangères pour dénoncer le « génocide » qui se commettait au Burundi et initié le retrait d'une bonne partie de sa coopération notamment dans le domaine militaire.

Dans la quatrième partie du présent rapport, la CVR centre son intérêt sur la qualification et les typologies des violations des droits de l'homme commises en 1972

33. Analysant les témoignages des rescapés pour dégager les typologies des violations des droits humains en tenant compte des particularités régionales, la CVR réalise qu'en dépit des stratégies adoptées par le pouvoir Micombero, afin que nulle cible muhutu ne puisse s'échapper (établissement préalable des listes, convocation chez l'autorité pour s'expliquer, convocation à des réunions réelles ou fictives, arrestations à domicile ou sur les lieux de travail, recours au voisinage, etc.), l'adage rundi selon lequel « *Imanga ntimarira Imana* » (traduction libre : la fosse ou le ravin ne rafle tout le troupeau, il en reste toujours pour Dieu) s'est appliquée. Quelques rescapés ont pu s'échapper de justesse.
34. Dans les provinces de Gitega et Karusi, la CVR relève de nombreuses cas de figures : cas de rescapés qui ont pu se cacher lors des arrestations, cas de prisonniers de droit commun utilisés par les tortionnaires lors des massacres qui ont pu s'évader pour ne pas être liquidés à leur tour, cas de mineurs arrêtés par mégarde puis relaxés par la suite, cas de personnes arrêtées puis relaxées suite à la capacité limitée de transport des véhicules mobilisés, cas où l'intuition a empêché à des cibles potentielles de ne pas participer à la soirée dansante organisée à Gitega le 29 avril 1972, les relations d'amitié profondes avec les autorités administratives, des responsables qui aidaient leur subalternes à fuir, etc.
35. La CVR a dépouillé les témoignages recueillis auprès des rescapés des provinces Muramvya et Mwaro (ancienne province de Muramvya en 1972). La province de Mwaro a beaucoup subi les influences du Mugamba, car ceux qui sont venus tuer les gens à Mwaro provenaient de la région du Mugamba. Lorsque les victimes étaient embarquées dans des camions vers les lieux d'exécution, certaines ont pris le risque de sauter des véhicules pour s'en fuir. D'autres cas recensés sont les suivants : cas de batutsi qui ont sauvé les bahutu en les prévenant de la mort qui les attendait et en les conseillant de s'en fuir ou en les cachant, cas de batutsi qui ont sauvé les bahutu afin de s'emparer de leurs biens, ou d'autres qui les sauvaient en guise de reconnaissance de leurs bienfaits.
36. La CVR a identifié un peu partout dans le pays des rescapés qui ont été libérés suite au communiqué de la Voix de la Révolution du 26/5/1972 annonçant la mesure de paix et la fin des hostilités dans tout le pays. A l'annonce de cette mesure, un hélicoptère a survolé le pays en jetant des messages de paix. A la vue de ces messages, ce fût l'occasion, dans certaines

contrées, de libérer certains détenus qui n'étaient pas encore tués. Cependant, certains d'entre eux seront clandestinement tués un peu tard.

37. La CVR souligne les cas de rescapés qui ont été sauvés par les administratifs à la base et les administrateurs communaux, particulièrement dans les anciennes communes de Nyabihanga et Mbuye. Les administrateurs respectifs de ces deux communes, à savoir Barihonyoyeko François et Sururu André se sont donnés corps et âme pour protéger les personnes sous leur responsabilité. Une longue liste contient des noms de rescapés qui doivent leur survie aux Bashingantahe et aux administratifs à la base. La CVR est tombée sur un cas de rescapé sauvé pour avoir invoqué le nom de Micombero alors qu'il était au cachot. Il cria à haute voix « *ewe jisho rya Micombero ingo untabare* » (traduction libre : œil de Micombero, vient à mon secours). A ce cri d'alarme, les policiers l'ont libéré.
38. La CVR découvre des cas de tueurs, qui deviennent des sauveteurs selon le cas, comme cet administrateur communal qui sauve des rangs de la mort aux bambous pointus une mère portant un nouveau-né âgé d'une journée, la fait accompagner chez elle par des policiers bahutu que ledit administratif finira par faire exécuter plus tard.
39. La CVR a observé que dans les provinces du sud du pays, à savoir Makamba, Rumonge et Bururi, les tueries avaient un caractère communautaire, contrairement aux autres régions où les tueries étaient sélectives, ne visant que des élites. Les personnes à tuer étaient arrêtées par leurs voisins. Ainsi ceux qui tentaient de sauver les autres couraient beaucoup de risques de la part des bourreaux. La CVR recense un cas où un mututsi a été tué pour avoir tenté de protéger son ami muhutu. Malgré ces risques, des rescapés racontent comment ils ont été sauvés: tel cas par un mututsi qui avait partagé de la bière avec son père, tel cas son colocataire, tel autre cas par son directeur qui l'a caché dans son bureau, tel autre cas grâce à l'intervention de son ami qui a dit aux tueurs qu'ils s'étaient trompés sur son ethnie, etc. D'autres rescapés ont été avisés de ne pas se rendre aux rondes nocturnes. Et comme partout ailleurs dans le pays, d'autres bahutu arrêtés n'ont pas été tués suite à l'annonce de la mesure de paix.
40. Dans la commune de Mugamba, des personnalités connues ont sauvé plusieurs vies humaines. A cet égard le muganwa Ndaokoze André mérite une mention particulière. Certains rescapés ont été sauvés grâce à des relations d'alliance avec leurs bourreaux ou de façon miraculeuse en échappant aux fusillades. Les chefs de colline également pouvaient, à leur guise, sauver certaines personnes qu'ils voulaient. Une famille connue n'a pas été inquiétée grâce aux voisins batutsi amis de leur grand-père.
41. A Makamba, les rescapés ont été utilisés comme esclaves. Les bahutu qui travaillaient comme esclaves pour des dignitaires batutsi ont été sauvés de la mort, y compris les chefs de collines. Autrement c'est l'exil qui permettait de survivre. La CVR a enregistré à Rumonge

deux cas de rescapés descendus du camion qui les conduisait à l'abattoir pour céder la place à une dépouille de vache grasse qui venait d'être abattue, ainsi qu'un autre cas de personne qui a dû son salut grâce à la main invisible de Dieu alors qu'elle était ensevelie dans un tas de cadavres.

42. En Mairie de Bujumbura, la CVR s'est davantage intéressés aux cas des dignitaires, anciens élèves rescapés des massacres. Un ancien ambassadeur étudiant à l'Athénée royal de Bujumbura affirme qu'il a échappé à la rafle car il était pris pour un zaïrois. Un autre élève, ancien ministre qui fréquentait l'ETS Kamenge figurant sur la liste des élèves à arrêter n'a pas répondu présent à l'appel et le déroulement de la liste s'est poursuivi sans que les bourreaux ne remarquent sa présence. Un chef de parti politique de l'opposition qui fréquentait l'ENA a été sauvé alors qu'il était en train d'être rossé avec des projectiles de pierres comme si l'on tuait un serpent. Le professeur d'éducation physique qui était présent sur les lieux a arrêté le carnage en sommant les élèves meurtriers de regagner les salles de classes. Un ancien étudiant de l'UOB a survécu après avoir trouvé refuge à la sacristie de la chapelle au Grand séminaire de Bujumbura où il avait revêtu des habits de cérémonie.
43. La CVR a effectué des descentes dans les actuelles provinces de Kirundo et Muyinga qui formaient la province de Muyinga en 1972. Un cas atypique de rescapé concerne un enfant de l'école primaire qui a été séquestré parce que son père s'était caché. Il a été relâché à l'apparition de son père après une semaine d'enfer. Le papa a échappé de justesse à la mort, expliquant à ses bourreaux que plusieurs photos de Rwagasore n'allaient plus être retrouvées. Il parlait des liasses de billets de 100FBu enfouis en dessous de son lit. Il fut reconduit à la maison et le magot enterré fut repris au profit des bourreaux qui le relâchèrent. Un cas atypique et intéressant concerne l'ancien commandant muhutu de la brigade de Kirundo. Il est resté en fonction tout au long des massacres avec un rôle de figurant. Averti de son arrestation imminente, il se réfugia en Tanzanie, et a pu parcourir plusieurs pays de la sous-région.
44. La CVR a abordé la question des sauveteurs et leurs motivations respectives. En effet, au cours de ses enquêtes et investigations, plusieurs interlocuteurs ont affirmé que pendant les tueries, il y a des citoyens de bonne volonté qui ont tenté de sauver des vies humaines en danger même si la démarche comportait des risques, voire des dangers mortels. Ainsi donc, l'acte de sauvetage demandait beaucoup de courage et d'ingéniosité. Malgré la crise, la solidarité et l'esprit d'unité ont subsisté d'une certaine manière. La CVR a recueilli plusieurs témoignages des batutsi qui ont protégé des bahutu.
45. Dans le centre du pays, les motivations de sauver des bahutu en danger trouvent la source dans des relations de cohabitation fraternelle. Certains batutsi avaient des liens très forts d'amitié ou de bon voisinage avec des bahutu et n'ont donc pas hésité à les protéger au

risque de leur vie. D'autres raisons ont motivé les actes de sauvetage, notamment des présents ou des rançons en nature ou en espèces. Certains batutsi animés de bon cœur, pouvaient s'opposer aux massacres des bahutu innocents. D'autres le faisaient par intérêt, afin à titre d'exemple, de ne pas perdre une main-d'œuvre pour accomplir les travaux d'exploitation des champs. Cependant, la CVR note que les sauveteurs se comptent dans tout le pays, au nord comme au sud, à l'est comme à l'ouest.

46. Dans le sud du pays, la CVR a enregistré le cas d'un prêtre européen qui a sauvé des vies humaines. C'est le curé de Matyazo Albert Engel, alias Mankwepa, un français alsacien, qui a sauvé les batutsi qui fuyaient devant l'avancée des insurgés. Des cas de bahutu qui ont sauvé des batutsi menacés par les tueurs bahutu mayi mulele sont également signalés.
47. En Mairie de Bujumbura, la CVR s'est surtout intéressée à quelques personnalités qui ont volé au secours des élèves bahutu. Ce sont notamment le Père jésuite Seigneur pour le collège du Saint Esprit, ainsi que son successeur Habonimana Antoine, l'Abbé Pierre Nkanira recteur du Petit séminaire de Kanyosha, les Sœurs Annonciades pour l'EMP des filles de Bujumbura à Gisenyi, le Directeur de l'Enseignement primaire et normal Pascal Ntemako pour l'EMP Scheppers Nyakabiga, le futur Mgr Ruhuna Joachim, recteur du Grand Séminaire de Bujumbura.
48. Dans la province de Bururi, les noms des sauveteurs cités dans plusieurs témoignages sont Mgr Bernard Bududira et Mgr Venant Bacinoni. Mgr Bernard Bududira qui était à l'époque des faits vicaire général du diocèse de Bururi a notamment sauvé des élèves de l'Ecole Normale de Rutovu où il avait élu domicile pendant deux semaines. D'autres noms qui sortent du lot sont l'abbé Nzeyimana Gérard du petit séminaire de Buta, la Sœur Chantal d'origine Ganwa qui a sauvé des enseignantes bahutu de son école, etc. Parmi les administratifs, le nom de Nijimbere Fidèle est entré dans la légende. Responsable administratif à Condi depuis les années 1972, il est resté exceptionnellement aux affaires jusqu'en 2015.
49. Dans les actuelles provinces de Muramvya et Mwaro, les sauveteurs célèbres sont André Sururu, administrateur de la commune Mbuye et son conseiller Juvénal Gatama, qui ont essayé de sauver un plus grand nombre de personnes en libérant les uns et en cachant les autres. Paul Phornburg, Directeur de l'Ecole normale de Kibimba a sauvé des enseignants dont Kamana Onesphore qui vit actuellement aux USA. Au Lycée de Kiganda, les sœurs religieuses Nini, Noëlla et Tonia ont également une bonne réputation pour avoir sauvé en 1972 des élèves de l'établissement.
50. En province Muyinga, plusieurs informateurs ont révélé que l'administrateur de la commune Buhinyuza, Rucumhimba Laurent, a sauvé beaucoup de bahutu à l'insu du responsable du parti, Kibwa Bonaventure, un grand présumé auteur des massacres. Un comptable communal

à Butihinda prénommé Zéphyrin, a sauvé par des manœuvres risquées un responsable de la JRR alors qu'il avait la mission de l'arrêter. Egalement sur la colline Rwingoma les dégâts ont été limités grâce à la perspicacité du chef de colline Siméon, qui a sauvé beaucoup de personnes. Nyabenda Philippe et deux de ses amis auraient été sauvés par ce conseiller Siméon. En province de Kirundo, le mututsi qui a sauvé des bahutu est Emmanuel Ntahompagaze. Il a avisé beaucoup de personnes qui étaient recherchées et qui ont pu prendre fuite.

51. Dans les provinces de Makamba et Rumonge, les sauveteurs répertoriés s'étalent sur une longue liste inépuisable, autant chez les bahutu que chez les batutsi. Côté bahutu, la CVR relève le cas du pasteur Banderembako qui a pu protéger la vie de six personnes batutsi en les cachant dans sa maison contre la fureur des mayi mulele. Côté batutsi, à titre d'exemple, un prénommé Thérance, un mututsi de Makamba a pu sauver la vie d'un homme avec toute sa famille.

La CVR a donc pu vérifier la justesse de l'adage kirundi disant que « *Imanga ntimarira Imana* », c'est-à-dire que grâce à Dieu, il ne manque jamais de rescapé quelles que soient les catastrophes. Il en a été de même de la crise de 1972. Ainsi, grâce au renseignement humain, la CVR a pu reconstituer à travers plusieurs localités, une liste de plusieurs centaines de personnes rescapées des tueries qui ont eu la vie sauve grâce à des citoyens qui n'ont pas la même ethnie que la leur.

B. RECOMMANDATIONS

1. Evaluation de l'état d'avancement des recommandations du Parlement réuni en Congrès en date du 7 janvier 2021

La CVR a pris bonne note des recommandations contenues dans la Déclaration du Parlement de la République du Burundi réuni en Congrès pour analyser le rapport d'étape exercice 2020 de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR).

Le Congrès, s'est réuni en date du 7 janvier 2021, conformément aux dispositions de l'article 69, point 3 de la Loi n°1/022 du 06 novembre 2018 régissant la CVR. Ledit Congrès avait recommandé au Gouvernement de la République du Burundi notamment ce qui suit :

- a) Mener une campagne diplomatique, sur base des résultats déjà réalisés par la CVR, pour attirer l'attention des partenaires internationaux, en vue de la reconnaissance et de la compréhension du cas atypique burundais en matière de violations graves et massives des droits de l'homme, enregistrées dans le passé.

NB : La CVR se réjouit du pas déjà franchi avec une présentation réalisée lors de la semaine diplomatique, édition 2021 à Gitega, où les diplomates ont visité le local de conservation des restes humains et autres effets exhumés en provinces de Gitega et Karusi.

- b) Mettre en place un cadre de dialogue et solliciter auprès des partenaires traditionnels et non traditionnels un appui multiforme pour accompagner le processus de vérité et de réconciliation au Burundi.
- c) Mettre en place un comité technique ad hoc, pour collaborer avec la CVR, afin d'assurer le suivi des orientations de SE le Président de la République contenues dans la correspondance N° 100/CAB/1342/2020.
- d. Accorder le budget nécessaire pour l'évacuation du monticule de terre qui recouvre des fosses communes enregistrées non encore excavées sur le site de la Ruvubu. Cette montagne de terre a été déposée lors de la construction de la Route Nationale Gitega – Muyinga.
- e. Permettre aux familles des victimes de procéder aux cérémonies de deuil et de levée de deuil pour les leurs assassinés pendant les différentes violations des droits humains que le Burundi a connues.
- f. Demander officiellement pardon, au nom de la nation burundaise, à toutes les familles qui ont été endeuillées lors des crises du passé.

La CVR s'engage à poursuivre ses efforts et à soumettre au Gouvernement des propositions de voies et moyens, pour que durant l'exercice 2022, ces recommandations soient totalement mises en œuvre.

La CVR réitère les recommandations formulées également dans le Rapport d'étape 2020, à l'adresse des autorités administratives locales, à savoir :

- a. Mettre à la disposition de la CVR des locaux adéquats pour la conservation provisoire des restes humains et autres objets exhumés, afin de permettre d'organiser et d'arranger ces vestiges selon le « modèle musée » pour faciliter l'organisation de visites guidées pour les nombreux partenaires qui le sollicitent, et d'espaces didactiques pour le public en général et les jeunes en particulier.
- b. Inclure dans leurs plans d'action les questions relatives au traitement du passé.

2. Recommandations liées aux réparations

- a. La loi régissant la CVR prévoit l'organisation des activités de la CVR en plusieurs phases qui peuvent être successives ou concomitantes, à savoir la phase des dépositions, la phase des enquêtes et des investigations, la phase des audiences, la phase des réparations et de la réconciliation. Selon l'article 6, les réparations comportent à la fois des mesures individuelles et collectives tant matérielles, morales que symboliques.
- b. La CVR n'a pas encore entamé la phase des réparations comme telle, mais des requêtes pressantes en lien avec des réparations sont exprimées lors des dépositions et des auditions. La CVR considère que le geste de réparation est essentiel et joue un rôle fondamental pour la régulation des tensions intercommunautaires pour aboutir à la réconciliation véritable.
- c. C'est dans cette logique que la CVR salue la portée morale et symbolique, tant sur les plans individuel que collectif, la recommandation du Parlement burundais adressée au Gouvernement, visant à permettre aux familles des victimes de procéder aux cérémonies de deuil, ainsi que la recommandation de demander officiellement pardon, au nom de la nation burundaise, à toutes les familles qui ont été endeuillées lors des tueries du passé. Ces mesures participent à la réhabilitation des victimes.
- d. Dans le même ordre d'idée, la CVR réitère sa recommandation adressée aux instances habilitées, de prendre des mesures législatives visant à la réhabilitation des victimes burundaises auxquelles le pouvoir politique de l'époque a collé l'étiquette des "*Bamenja*" pendant la période de violations des droits de l'homme de 1972-1973.

- e. La CVR recommande l'abrogation de toutes les décisions arbitraires ayant conduit à des injustices pour les victimes de 1972-1973, telles les spoliations flagrantes concernant les biens meubles et immeubles ainsi que des comptes bancaires.
- f. Dans le même cadre, la CVR recommande d'analyser l'abrogation des mesures de révocation injustes prises contre les différents serveurs de l'Etat en 1972-1973.
- g. Concernant la restitution des biens, des salaires et des fonds bancaires spoliés, la CVR recommande que, sans porter préjudice aux prérogatives de la CNTB, des dispositions particulières et précises soient adoptées dans le cadre de l'article 59 qui stipule que dans les cas où les moyens et les circonstances le permettent, la CVR peut ordonner des réparations immédiates au cours de ses activités.
- h. Concernant les réparations matérielles ou financières, ainsi que la conception d'un programme d'actions visant à promouvoir le pardon et la réconciliation s'inspirant des valeurs culturelles (article 61), la CVR recommande l'appui substantiel en faveur d'un large débat national pour recueillir les avis de toutes les parties prenantes. La CVR recommande que ce débat se base sur une note synthèse des nombreuses propositions exprimées dans les dépositions et les auditions déjà réalisées à travers le pays. Il est naturellement entendu que le pardon n'exclut pas les réparations. Mieux encore, la demande publique de pardon est une opportunité offerte aux auteurs des violations graves des droits humains en 1972-1973 en général et aux auteurs des violations graves de notoriété publique en particulier. Faute de demande publique de pardon aux familles des victimes, la justice entrera en action pour juger les criminels qui refusent de reconnaître leurs forfaits.

3. Recommandations liées aux monuments de la mémoire et de la réconciliation

- a. La loi demande à la CVR de proposer l'érection, sur des sites identifiés, des monuments de la réconciliation et de la mémoire aux niveaux national, provincial et local (Article 6, alinéa 3, d).
- b. Au niveau national, la CVR recommande que l'esprit de la correspondance 083/CVR/2020 adressée en date du 7 août 2020 aux plus hautes instances de la République soit traduite dans les faits. En effet l'autorité reconnaît que les résultats des travaux d'exhumation des restes humains des victimes des violations graves des droits de l'homme ont besoin d'être rassemblés dans un endroit bien aménagé et hautement sécurisé. Ainsi les générations actuelles et futures vont s'approprier l'écriteau « **Plus jamais ça** » et apprendre de ce passé douloureux que le pays a connu.

2. **Recommandations adressées à la communauté internationale**

- a. Inviter la communauté internationale à s'intéresser au travail relatif au traitement du passé du Burundi et appuyer financièrement et politiquement les résultats déjà atteints.
- b. Inviter l'Allemagne et la Belgique à assumer leurs responsabilités vis-à-vis de la fracture communautaire née de leur gouvernance passée au Burundi et des lois sectaires que les deux pays ont imposées à la nation.
- c. Inviter les organisations de coopération multilatérale en particulier l'Union Africaine, les Nations Unies ainsi que les mécanismes liées à ces organisations à s'approprier les résultats des enquêtes de la CVR.

C. PERSPECTIVES ET PROCHAINES ÉTAPES

Les prochaines étapes et les perspectives devront être établies au cours d'une retraite stratégique des Commissaires, avec l'appui des Cadres.

A titre de rappel, en date du 16 juillet 2021, les Commissaires réunis en retraite à Gitega, ont adopté le plan d'actions pour le 2^{ème} semestre de l'exercice 2021. Force est de constater que les activités prévues dans ce plan d'actions ont été réalisées, sauf pour les activités suivantes qu'il faudra reprogrammer :

- 1) Organiser des audiences publiques des témoins/ acteurs des violations graves des droits de l'homme de 1972-1973 encore en vie

Le document portant guide et protocole des audiences publiques a déjà été adopté.

- 2) Organiser la collecte des données sur les violations des droits humains commises lors des tragédies connues dans le pays, en vue de l'établissement des listes prévues à l'article 6 de la loi.

La réflexion sur la méthodologie et les outils a déjà été amorcée et est en voie de finalisation.

- 3) Organiser des débats qui rassemblent les associations des victimes des différentes tragédies
- 4) Organiser des voyages d'études à l'étranger pour renforcer les capacités des Commissaires et des membres du personnel de la CVR et pour apprendre des expériences d'autres pays en matière de justice transitionnelle.
- 5) Organiser des débats aux niveaux interne et externe pour vulgariser les résultats atteints par la CVR.

Les autres activités pendantes, depuis le rapport d'étape 2020 sont :

1. L'organisation d'une mission de travail en Tanzanie pour rencontrer les acteurs et les victimes de 1972 encore en vie, à Kigoma, à Dar Es Salam, et dans les anciens camps des réfugiés de Gatumba, Mishamo et Ulyankuru.
2. L'organisation des missions de travail auprès de la diaspora pour recueillir des contributions de témoins et d'acteurs encore en vie.

Cependant, compte tenu de son mandat, la CVR devra programmer d'urgence une réunion stratégique de planification pour l'exercice 2022 et faire des propositions concrètes pour la suite de son mandat.

L'évaluation et la planification devront s'inspirer du plan d'actions stratégique de la CVR 2019-2022, daté de mai 2019.

La CVR compte dans les tous prochains mois faire des activités sur la période de 1972 dans les provinces non encore visitées. Après cette phase, la CVR lancera les enquêtes de recherche de la vérité sur les tueries de 1988 et après celles de 1993.

Le chronogramme des activités 2019-2022 devra être revisité pour avoir un outil de travail plus réaliste, au regard du parcours déjà franchi et du parcours qui reste à franchir.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

SYNTHESE DU LIVRE PHOTOS



Témoignage de BIZOHERA Egide et de HAGERIMANA Emmanuel

Le 09-03-2021



Le Commissaire Batungwanayo Aloys et le Cadre Gahimbare Eurydice, se sont rendus à Rumonge à la colline Buzimba commune et province Rumonge avec 2 témoins oculaires sur les événements de 1972 à Rumonge. Il s'agit de Bizohera Egide, 70 ans et Hagerimana Emmanuel 62 ans, tous originaires de Matana. Ils ont montré le site de production d'huile de palme de Shibura Albert à l'époque ministre de l'Intérieur et de la Justice.

Ce site est situé dans la zone Busebwa, sur la colline Buzimba tout près de la rivière Buzimba. Le responsable de cette usine d'huile était Mihini Jean, petit frère de Shibura. Bizohera connaissait bien Rumonge pour y avoir travaillé depuis 1967. Il avait commencé son business à Matana . Nous avons seulement entendu parler des mulele à Rumonge mais jamais à Matana. Pourtant, des hutu ont commencé à être éliminés dont mon père, mes oncles, mes frères. J'ai été sauvé par Mpemeri Séverin, un tutsi qui m'avait caché. Et d'ailleurs, j'avais trouvé d'autres Hutu qu'il avait cachés dans sa maison. Au bout de quelques jours, Bijeje est venu demander à ma mère de me laisser aller avec lui pour aller travailler et surveiller ses ouvriers dans son entreprise à Rumonge. Nous sommes descendus dans sa voiture Mercedes-Benz. Nous avons passé chez son ami Nduwingoma, gouverneur militaire. Quelques jours plus tard, j'ai été nommé responsable d'une compagnie de 270 esclaves. Hagerimana Emmanuel est venu à Busebwa après avoir abandonné ses études. Il a été embauché par Bijeje et là, il a travaillé sans percevoir le salaire. Ils avaient droit à tout comme le manioc, la palme et autre chose sauf le café. Ces autorités n'embauchaient que les Hutu parce qu'ils ne pouvaient rien voler de peur d'être tués. Les Tutsi étaient chargés de surveiller les Hutu. C'est avec l'arrivée de Bagaza que ces compagnies ont été suspendues. Dès lors, ces propriétés ont été louées et gérées par le parti Uprona jusqu'en 1980. C'était Bakanibona Louis de Matana qui était responsable. Selon Egide, ces terres ont été distribuées aux batutsi de Matana, surtout les militaires et les autorités. D'autres ont été vendues aux bahutu. Ensuite, ces terres ont été vendues par l'Uprona. Selon Hagerimana, venir travailler à cet endroit était un moyen de se cacher mais aussi de bien vivre. Avec un laissez-passer signé par Bijeje , personne ne pouvait vous inquiéter.

VISITE À L'ENDROIT OÙ ÉTAIT L'USINE DE SHIBURA

Le 09-03-2021



La CVR s'est rendue à l'endroit où se trouvaient les usines à huile de Shibura Albert et Bijeje Jean, respectivement ministre de l'Intérieur de la Justice et grand commerçant en 1972. Ils ont trouvé les champs de palmiers et autres biens des victimes de la crise de 1972 à Rumonge, qui avaient été spoliés notamment dans la zone Busebwa. Les rescapés de cette crise ont été tenus comme esclaves en exploitant ces champs sans aucun paiement. L'huilerie de Shibura était située près de la rivière Buzimba commune Rumonge et celle de Bijeje à quelques kilomètres de celle-ci. Toute la zone de Gatete a été occupée par les batutsi de Matana de 1972 jusqu'en 1978.

LES TRAVAUX D'EXHUMATION A MUZENGA

Le 10-02-2021



Commissaire Abbé Pascal NIYONKURU est entrain de montrer aux visiteurs comment les victimes étaient jetées. Il est le Superviseur des travaux d'exhumation à Muzenga.



SINZOBABWANYA Eric, Cadre de la CVR est entrain de guider les manœuvres dans les travaux d'exhumation à Muzenga.

VÉRIFICATION DE LA FC RENSEIGNÉE SUR LA COMMUNE ET ZONE BURURI COLLINE MARAMVYA



Un Agent de saisie de la CVR HARAHAGAZWE Novence et les manœuvres ont effectué une vérification de la fosse commune renseignée dans la Province Bururi, Commune Bururi, Zone Bururi, colline Maramvya ,dans une vallée appelée Kaziramihunda, près de la rivière Siguvyaye sur la RN16. La fosse commune a été vérifiée mais non confirmée.

UN SERPENT TIRE DE LA FOSSE COMMUNE SITUÉE DANS LA PRISON DE BURURI



Le 16-02-2021

C'est dans la Province et Commune Bururi, colline Mugozi, sous colline Gisuru2 dans la propriété de la prison de Bururi où on a trouvé un serpent « constricteur » de plus d'un mètre qui était caché parmi les restes humains. Il allait mordre un manœuvre. L'usage des gants est fortement recommandé pour éviter de tels accidents.

Audition de NDAYINGINGA Jeanne

Le 11-02-2021



Une équipe composée de Commissaire NZIGAMASABO Léa Pascasie et de INAKANYAMBO Anastasie, Agent de saisie de la CVR collecte un témoignage de NDAYINGINGA Jeanne, résidant à GASIGATI à JUNGWE, Zone BAMBA, commune BURURI.

En 1972, elle étudiait en 10^{ème} à l'école Normale de Kiremba. Tout a commencé un samedi quand son frère du nom de Niyongabo Aloys et son cousin Elie étaient venus lui rendre visite à l'internat. Un tutsi du nom de Kanani est venu demander où étaient les 2 garçons venus de Bujumbura, on les lui a montré et il est parti avec eux. Kanani a également enlevé un pasteur du nom de Nathanaël, Luc et Minani. Après une semaine, une camionnette militaire est venue stationner à côté de l'église pentecôte, les militaires à bord duquel sont venus ont encerclé l'école Normale Kiremba. Un homme est venu avec une liste à la main, il a sonné et les élèves croyaient qu'il était l'heure d'aller à table. Cet homme commençait à lire les noms sur la liste, l'élève qu'il appelait montait dans le véhicule. Lorsqu'il a atteint le nombre dont il avait besoin, il a arrêté la lecture. Les uns étaient allongés par terre dans le véhicule, les autres au-dessus, comme des sacs de ciment. Au premier tour, seuls les garçons ont été enlevés, mais au second tour, 2 filles ont été livrées par le fils de Madengo nommé Nathanaël, parce qu'elles étaient plus intelligentes que lui. Elle a vu Madengo, premier pasteur en train de superviser cet enlèvement. Jeanne affirme qu'à Buta aucun élève n'a été assassiné grâce au Père Gérard Nzeyimana qui les a protégés. Elle dit aussi qu'il y a une fosse commune à Vyanda, à côté du Centre de Santé de Rweza. Elle confirme enfin qu'il y a eu beaucoup de tueries de la population hutu faites par le nommé Makakaza Joseph. Les cadavres des élèves de l'EN Kiremba ont été jetés dans la rivière Siguvyaye. En conclusion, elle demande à la CVR de sensibiliser la jeunesse burundaise dans le sens du respect des droits de la personne humaine.

Audition de NKUNZIMANA Séverin

Le 11-02-2021



L'équipe composée de: Commissaire Léa Pascasie NZIGAMASABO, Commissaire NGABO Léonce et INAKANYAMBO Anastasie a auditionné un témoin NKUNZIMANA Séverin de l'ethnie Tutsi, âgé de 56 ans, fils de **SIKINDI Cyprien** et de Julie NIBAFASHA, résidant à KIREMBA, zone MUZENGA, Commune BURURI, Province BURURI.

Il a témoigné sur ce qui s'est arrivé à son père en 1972. L'interlocuteur étudiait en 2^{ème} Primaire. Son père SIKINDI Cyprien avait un ami Hutu du nom de YUZUYE .Il a entendu que YUZUYE est embarqué à MUZENGA par MAKAKAZA Joseph, brigadier à la commune Muzenga, pour être assassiné. Il a couru jusqu'à MUZENGA pour le sauver mais malheureusement lui aussi a été assassiné par ses amis Tutsi parce qu'il essayait de plaider pour YUZUYE et pour les autres bahutu car ils étaient arrêtés injustement. Le même jour, ils ont tué SINTUKA hutu, BUROMERA hutu, tous de la colline NDAVA de la zone MUZENGA. Toutes les personnes assassinées ont été acheminées dans la fosse commune de RWANKONA à MUZENGA. La personne qui les assassinait s'appelait KIRIMA. L'interlocuteur souhaite que les familles victimes de ces tueries soient indemnisées en leur donnant par exemple une vache à élever afin d'avoir du lait et du fumier. Il souhaite également que ces restes soient enterrés avec dignité.

Audition de BAHUWUFISE Daniel

Le 15-04-2021



Une équipe de la CVR composée du commissaire Goreth BIGIRIMANA et HARAHAGAZWE Novence a auditionné BAHUWUFISE DANIEL, tutsi fils de MANWA et NCAMUBINIGI Véronique natif de la province Bururi commune Matana colline Gisarenda. il a 78 ans et est retraité de l'IGEBU (Institut Géographique du Burundi) .Son niveau d'études est de 5^{ème} année primaire.

Le témoin raconte à la CVR qu'il fut gardien de subvention d'eau sur la rivière SIGUVYAYE en 1972. Durant cette année, les hutu se sont révoltés contre le pouvoir des tutsi en place qui les maltraitait. De ce fait, les hutu ont commencé la chasse des tutsi et ils ont échoué parce qu'ils utilisaient des machettes comme armes au moment où les tutsi avaient des fusils. Pour arrêter les victimes hutu, des réunions ont été convoquées par des conseillers collinaires. Les tutsi étaient soutenus par les militaires et le gouvernement en place dans ces opérations de massacre des hutu. Les auteurs présumés qui ont opéré à Bururi provenaient de la province de Gitega . Ces massacres ont duré environ une année. Les fosses communes se trouvant sur les rives de la rivière Siguvyaye contiennent plusieurs victimes y compris les élèves de l'école normale de Kiremba. Elles ont été creusées par des prisonniers après le bourrage des corps dans cette même rivière. Les camions militaires amenaient ces victimes déjà mortes ou en agonie. La population de Gisanze était surnommée Abaterangwe suite aux opérations qu'elle faisait dans les collines environnantes en collaboration avec les militaires notamment à Buruhukiro et cela jusqu'au début du régime de BAGAZA en 1977. Il n'y a pas eu de deuil, de levée de deuil ou de jugement des victimes avant leur exécution. Les maisons des victimes ont été brûlées. Il demande que les restes humains soient enterrés en dignité. **OBSERVATION:** Il a été constaté que le témoin savait beaucoup de choses même s'il se réservait à répondre à certaines questions. Il est accusé par des rescapés de s'être livré à des opérations de chasse aux bahutu avec des militaires .

VISITE GUIDEE EN PROVINCE ET ZONE BURURI AU QUARTIER BURURI

Le 12-02-2021



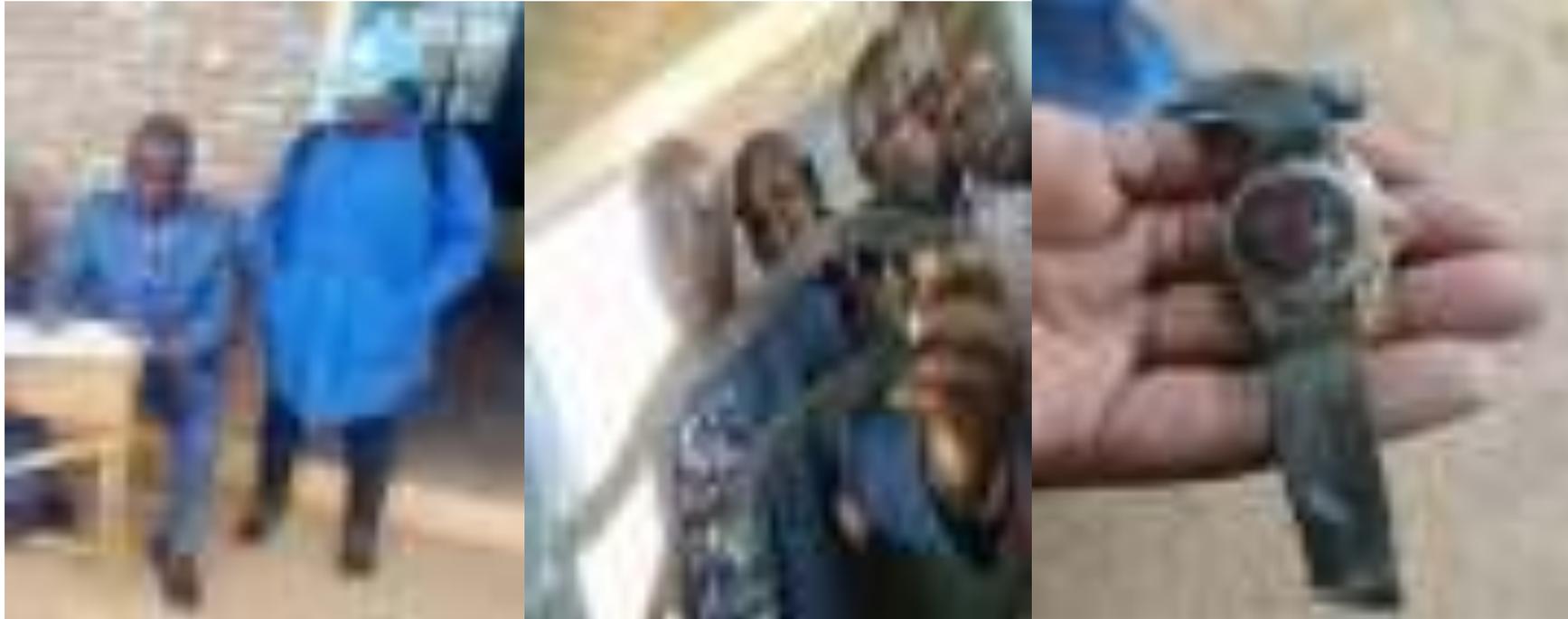
Maison où Prince Louis RWAGASORE a été mise en résidence surveillée lors de la campagne des élections communales en 1960. Il a été enlevé à Bujumbura en pleine campagne électorale selon Fumberi Henri, conseiller communal de Matana à l'époque et en même temps membre de l'Uprona. Cette résidence surveillée a duré trois semaines. Il a été relâché juste après les élections communales. Cette ancienne gîte des Belges se situe dans la Province Bururi, zone Bururi, quartier Bururi. En 1960 cette maison était chargé d'accueillir des autorités du Pays. Aujourd'hui cette maison sert de bureau du Ministère de la fonction Publique à Bururi.

Le 10-03-2021



L'équipe de la CVR visite le lieu de rassemblement dans la commune Bururi zone Munini colline Munini sous colline Fukwe chez Nyanzira Charles qui fut administrateur de Muzenga, actuel Bururi; en 1972. Il était le fils du Prince Hugano. Nyanzira est cité par les témoins qu'il était le principal à donner l'ordre de tuer les Bahutu. Il est à constater que la plupart des rondes nocturnes étaient organisées tout près des administratifs locaux, d'autres s'organisaient tout près des barrières érigées à cet effet.

Le 16-04-2021



NIYUKURI Ernest âgé de 55ans, hutu chef du garage de la police, natif de Muzima mais résidant à Bujumbura. Il apprécie le travail dur de la CVR car il donne l'espoir aux familles des victimes qu'un jour elles auront l'indemnité. IL a dit que quand on regarde ces restes exhumés ça fait vraiment mal mais ça donne l'espoir que nos parents qui ont été sauvagement tués et jetés dans des fosses communes seront un jour enterrés avec dignité. Il demande que ces crimes donnent leçons à tous les burundais pour qu'ils ne se reproduisent plus car c'est honteux. **Observation** : Il a vu la ceinture, les souliers et la montre que son père portait quand il a été enlevé par Makakaza Joseph qui lui a pris là où il faisait la ronde nocturne .Son papa lui a fait ses deniers adieux. Il a écrit : "**Merci papa de m'avoir dit au revoir**". Il utilise le nom et prénom dans sa signature pour se souvenir de lui tout le temps.



LES VICTIMES ELEVES DE L'ECOLE NORMALE DE KIREMBA TUES EN 1972

Le 18-02-2021



AKIPENDA MERAL ENK
6é Moderne Né
à Bukeye, Nyanza-Lac,
Makamba, Bururi. En
1956, dcd Mai en 1972



BAHANIBANJE LEON.
ENK 3é Normale. Né à
Musema, Butaganzwa,
Kayanza, Ngozi. En 1951,
dcd en mai 1972



**BANCAKO JOTHAN
LIVERPOOL.** ENK 5é
Moderne A. Né à
Mura, Bururi, Bururi,
Bururi. En 1954, dcd en
mai 1972.



**BARAGOMWA
FERNAND.** ENK lère
Normale. Né à Kigamba,
makamba, Bururi,
Bururi. En 1952, dcd en
mai 1972



**BARAHEMBEBE
SALOMON.** ENK lère
Normal. Né à
Karagara, Rumonge,
Bururi, Bururi. EN
1949, dcd en mai
1972



**BARAMPAMA
EMMANUEL.** ENK 5é
Moderne A. Né à
Muyange, Nyanza-
Lac, Makamba,
Bururi. En 1954, dcd
en mai 1972.



BARANYANKA PIERRE.
ENK lère Normale. Né
à Mura, Bururi, Bururi,
Bururi. En 1952, dcd en
mai 1972



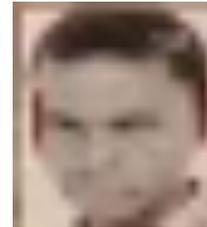
BARENGAYABO ABEL.
ENK IVème Normale. Né
à Karagara, Rumonge,
Bururi, Bururi. En 1950,
dcd en mai 1972



BARIHAFI JEAN BOSCO
ENK 6é Moderne. Né à
Mugara, Rumonge,
Bururi, Bururi. EN
1956, dcd Mai 1972



**BARIKWINGENZA
Salomon.** ENK 4é
Moderne A. Né à
Mugara, Rumonge,
Bururi, Bururi. En 1952,
dcd en mai 1972.



BARUNZIGAKO OSIEL.
ENK 5é Moderne A. Né
à Karagara, Rumonge,
Bururi, Bururi. En 1954,
dcd en mai 1972



BASEVYEA ADONIE.
ENK 4é Moderne A.
Né à Mugara,
Rumonge, Bururi,
Bururi. EN 1954, dcd
en mai 1972



**BAYUBAHE
LEOPOLD.** ENK 4é
Moderne A. Né à
Mudahandwa,
Bururi, Bururi,
Bururi. En 1954,
dcd en mai 1972.



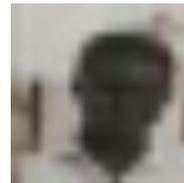
**BAZIKAMWE
GERVAIS.** ENK 5é
Moderne B. Né
Kinama, Bururi,
Bururi, Bururi. En
1955, dcd en mai
1972



BIGIRIMANA GEDEON ENK
IIème Normale. Né à
Kiremba, Bururi, Bururi,
Bururi. En 1952, dcd en mai
1972



BIZIMANA PHILIPPE. ENK
lère Normale. Né à
Kiremba, Bururi, Bururi,
Bururi. En 1954, dcd en
mai 1972.



BUREGEYA ISMAEL. ENK
lère Normale. Né à
Murambi, Rumonge, Bururi,
Bururi. En 1952, dcd en, mai
1972



BUSAGO CALVIN. ENK lère
Normale. Né à Kibago, Mabanda,
Makamba, Bururi. En 1953, dcd
en mai 1972



RWASA Justin. ENK 4é Moderne B. Né à Karagara,
Rumonge, Bururi, Bururi. En 1955, dcd en mai
1972

LES VICTIMES ELEVES DE L'ECOLE NORMALE DE KIREMBA TUES EN 1972

Le 18-02-2021



CIZA Emile. ENK IIè Normale. Né à Muzima, Bururi, Bururi. En 1954, dcd en mai 1972



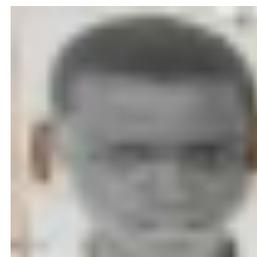
GIRUKWISHAKA AMOS. ENK IVème Normale. Né à Runda, Vugizo, Makamba, Bururi. En 1951, dcd en mai 1972



HABONIMANA JOSIAS. ENK Ière Normale. Né à Gatnga, Bururi, Bururi. EN 1953, dcd en mai 1972



HABONIMANA OSIAS. ENK Ière Normale. Né à Burunga, Matana, Bururi, Bururi. EN 1955, dcd en mai 1972



KABURA ELIAS. ENK 5ème Moderne B. Né à Rwego, Rutovu, Bururi, Bururi. EN 1956, dcd en mai 1972



KABURA JEAN. ENK 5é Moderne A. Né à Mahemba, Vugizo, Makamba, Bururi. EN 1955, dcd en mai 1972



KAYAGO ROBERT. ENK 5é Moderne B. Né à Kashasha, Rumonge, Bururi, Bururi. En 1954, dcd en mai 1972



KUBWAYO ERASTE ALIS ESSO. ENK 5é Moderne B. Né à Nyavyamo, Bururi, Bururi. En 1956, dcd en mai 1972.



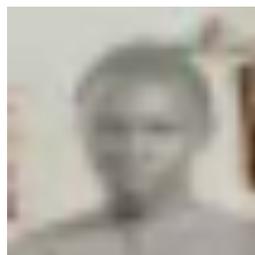
MBONIMPAYE ASHKENAZI. ENK IIème Normale. Né à Murambi, Rumonge, Bururi, Bururi. En 1953, dcd en mai 1972.



MBONIMPAYE JEAN BERTIN. ENK 4é Moderne A. Né à Karonda, Rumonge, Bururi, Bururi. EN 1955, dcd en mai 1972



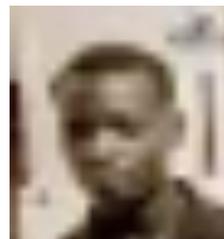
MINANI FREDERIC. ENK 4é Moderne A. Né à Musanga, Makamba, Makamba, Bururi. En 1954, dcd en mai 1972



MINANI SCHADRACK. ENK Ière Normale. Né à Musaga, Burambi, Bururi, Bururi. Né 1952, dcd en mai 1972



MINANI THIMOTE. ENK IIIème Normale. Né à Jongwe, Vugizo, Makamba, Bururi. En 1951, dcd en mai 1972



MUDURUMBE MARCIER. ENK IIIème Normale, Né à Kije, Makamba, Makamba, Bururi. En 1951, dcd en mai 1972



MUNOGERA ELEASAR. ENK IIème NORMALE. Né à Rutundwe, Matana, Bururi, Bururi. En 1951, dcd en mai 1972



MVUYEKURE ELIAKIM. ENK 4é Moderne A.



NDABAREREYE ETIENNE. ENK Ière Normale. Né à Gahandu, Vugizo, Makamba, Bururi. En 1953, dcd en mai 1972



NDACASABA SADOSCAR. ENK IIème Normale. Né à Rutegama, Makamba, Makamba Bururi. En 1952, dcd en mai 1972



NDAYEGAMIYE EMMANUEL. ENK 5é Moderne B. Né à Nyarwaga, Bururi, Bururi, Bururi. EN 1955, dcd en mai 1972



NDAYIRAGIJE GEDEO. ENK 4é Moderne B. Né à Nyamiyaga, Bururi, Bururi, Bururi. En 1954, dcd en mai 1972



NDENZAKO JUVENAL. ENK 5é Moderne B. Né à Kagege, Vugizo, Makamba, Bururi. En 1955, dcd en mai 1972



SABUSHIMIKE JOSEPH. ENK 4é Moderne A. Né à Musaga, Kanyosha, Bujumbura. En 1955, dcd en mai 1972.

LES VICTIMES ELEVES DE L'ECOLE NORMALE DE KIREMBA TUES EN 1972

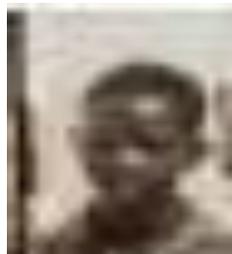
Le 18-02-2021



SIMBANDUSHE FIDELE.
ENK IIIème Normale. Né à Kagege, Vugizo, Makamba, Bururi. En 1950, dcd en mai 1972



SIMBARE BENJAMIN.
ENK IIIème Normale. Né à Mugara, Rumonge, Bururi, Bururi. En 1953, dcd en mai 1972



SINDAYIGAYA ANANIAS.
ENK IIème Normale. Né à Rutundwe, Makamba, Makamba, Bururi. En 1952, dcd en mai 1972



SINDAYIKENGERA EPHRAÏM. ENK 4é Moderne A. Né à Murambi, Rumonge, Bururi, Bururi. En 1952, dcd en mai 1972.



VYIZIGIRO JEAN. ENK IV ème Normale. Né Minago, Rumonge, Bururi, Bururi. En 1950, dcd en mai 1972.



SINZINKAYO HAMU.
ENK IIème Normale. Né à Karinzi, Makamba, Makamba, Bururi. En 1953, dcd en mai 1972



TIBUKA CORNEILLE.
ENK Ièré Normale. Né à Burunga, Bururi, Bururi, Bururi. EN 1952, dcd en mai 1972



NGARAMA ENOCK.
ENK Ière Normale. Né à Burunga, Matana, Bururi, Bururi. En 1953, dcd en mai 1972



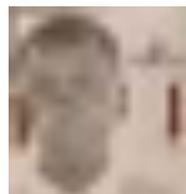
NIBITANGA DIONESIO.
ENK Ière Normale. Né à Kinama, Bururi, Bururi, Bururi. EN 1954, dcd en mai 1972



NIBIZI CORNEILLE.
ENK Ière Normale. Né à Karinzi, Makamba, Bururi, Bururi. En 1953, dcd en mai 1972.



NIBONA ZACHEE.
ENK IIème Normale, Né à Kinama, Bururi, Bururi, Bururi. En 1951, dcd en mai 1972



NIJIMBERE CHARLES.
ENK 5é Moderne B. Né à Gahosha, Makamba, Makamba, Bururi. En 1955, dcd en mai 1972



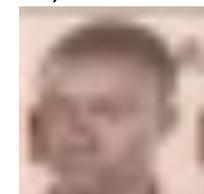
NISUBIRE CELESTIN. ENK Ière Normale. Né à Kiyazi, Vugizo, Makamba, Bururi



NITEREKA ALEXANDRE. ENK 5é Moderne A. Né à Rweyo, Rutovu, Bururi, Bururi. En 1956, dcd en mai 1972



NIYONGABO JOSEPH. ENK I ère Normale . Né à Muyange, Bururi, Bururi, Bururi. En 1954, dcd en mai 1972.



NIYONGABO OSWALD. ENK 5é Moderne B, Né Nyabigina, Nyanza-Lac, Makamba, Bururi. En 1955, dcd en mai 1972.



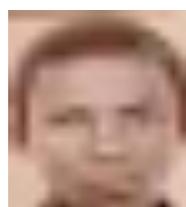
NIYONKURU NICOLAS.
ENK 5é Moderne A. En à Mbizi, Makamba, Makamba, Bururi. Né en 1955, dcd en mai 1972.



NIYONKURU PERI.
ENK Ière Normale. Né à Karinzi, Makamba, Bururi, Bururi. En 1955, dcd en mai 1972



NIYUNGEKO ISRAEL. ENK IVème Normale. Né à Mugara, Rumonge, Bururi, Bururi. EN 1950, dcd en mai 1972



NIYUNGEKO LAURENT. ENK 5é Moderne A. Né à Karinzi, Makamba, Makamba, Bururi. En 1957, dcd en mai 1972



NIYUNGEKO METUSELA. ENK 4é Moderne. Né à Mugara, Rumonge, Bururi, Bururi. En 1954, dcd en mai 1972



NIZIGIYIMANA EZECHIEL. ENK 4é Moderne A. Né Mugara, Rumonge, Bururi, Bururi. En 1951, dcd en mai 1972



NIZIGIYIMANA ONESIME. ENK 6é Moderne Né à Karagara, Rumonge, Bururi, Bururi. EN 1954, dcd en mai 1972

LES VICTIMES ELEVES DE L'ECOLE NORMALE DE KIREMBA TUES EN 1972

Le 18-02-2021



NKONGORO GABRIEL.
ENK IVème Normale.
Kiremba, Bururi,
Bururi, Bururi. En 1951,
dcd en mai 1972



NKORANIYE PHILBERT.
ENK Ière Normale. Né à
Mubondo, Makamba,
Bururi, Bururi. En 1952,
dcd en mai 1972



**NSHIMIMANA
AUGUSTIN.** ENK 5è
Moderne. Né Buganga,
Rumonge, Bururi, Bururi.
En 1955, dcd mai 1972



**NSHIMIMANA JEAN
BERNARD.** ENK 5è
Moderne A. Né à
Kabwayi, Rumonge,
Bururi, Bururi. Né en
1954, dcd en mai 1972



**NTACONAYIGIZE
WILSON.** ENK
IIIème Normale. Né
à Karagara,
Rumonge, Bururi.
En 1951, dcd en mai
1972



**NTACONTOYE
ERIKSSON.** ENK 5è
Moderne A. Né à
Murambi,
Rumonge, Bururi. En
1953, dcd en mai
1972



**NTAHONDEREYE
ALPHEE.** ENK 4è
Moderne A. Né à
Karirimvya,
Rumonge, Bururi.
En 1951, dcd en
mai 1972.



**NTAHONDEREYE
KOSSANI.** ENK 5è
Moderne A. Né à
Karirimvya,
Rumonge, Bururi,
EN 1954, dcd en
mai 1972.



**NTAHONGENDERA
ZACHARIE.** ENK 4è
Moderne B. Né à
Murambi,
Makamba,, Bururi;
En 1955, dcd en mai
1972



NTAHOTURI DANIEL.
ENK 5è Moderne B. Né
à Karirimvya, Rumonge,
Bururi, Bururi. En 1953,
dcd en mai 1972.



**NTAKOBATAGIZE
HILAIRE.** ENK 3è
Normale, Né à
Rukere, Jene,
Kayanza, Ngozi. En
1950, dcd en mai
1972



NTAMAKURIRO AMOS.
ENK Ière Normale, Né à
Karagara, Rumonge,
Bururi. En 1950, dcd en
mai 1972



NTANDIKIYE ONESPHORE.
ENK IIème Normale Né à
Mugano, Rumonge, Bururi,
Bururi; En 1951, dcd en mai
1972



NTAWUBIZI SYLVER. ENK 5è
Moderne A. Né à Murersi,
Makamba, Bururi. En 1955,
dcd en mai 1972



**NTIBAMBONA DENIS
AUGUSTIN.** ENK 5è
Moderne B. Né à
Murago, Rumonge,
Bururi, Bururi. En 1954,
dcd en mai 1972



NTUNGIYE PHILBERT. ENK
IIè Normale. Né à
Mubondo, Makamba,
Bururi. En 1952, dcd en
mai 1972



NTUNGWANAYO DAVID.
ENK IIème Normale. Né à
Makamba, Bururi. EN
1952, dcd en mai 19672



NYABENDA SALOMON.
ENK 4è Moderne A à
Ngoma, Makamba,
Bururi. En 1953, dcd en
mai 1972



NYABENDA THADEE.
ENK 4è Moderne B. Né
à Nyarwaga, Bururi,
Bururi. En 1956, dcd en
mai 1972



**NYABENDA YEREDI
GERVAIS.** ENK IIème
Normale. Né à Karagara,
Rumonge, Bururi. En 1951,
dcd en mai 1972



NZIKOBANYANKA BERTIN.
ENK IIème Normale. Né à
Murago, Rumonge, Bururi,
Bururi. En 1950, dcd en mai
1972



**NYANDWI
ALEXANDRE.** ENK
4è Moderne B. Né à
Mugara, Rumonge,
Bururi, Bururi. EN
1955, dcd en mai
1972



**NYAWAKIRA
ELIAS.** ENK 5è
Moderne A. Né
Muzima, Bururi,
Bururi, Bururi.
Né en 1953, dcd
en mai 1972.



RWASA Justin. ENK
4è Moderne B. Né à
Karagara,
Rumonge, Bururi,
Bururi. En 1955, dcd
en mai 1972



**NZOBONA
Gérard.** ENK 5è
Moderne A. Né à
Mugara,
Rumonge, Bururi.
En 1953, dcd en
mai 1972



**NZOPFABARUSHE
WILSON.** ENK IVème
Normale, Né à Gitwe,
Rumonge, Bururi,
Bururi. En 1947, dcd en
mai 1972



NZOISENGA JAVAN. ENK
IVème Normale. Né à
Busago, Rumonge, Bururi,
Bururi. En 1948, dcd en mai
1972



RIZIKI JEROME. ENK
4è Moderne A. Né à
Kabonga, Nyanza-
Lac, Makamba,
Bururi. EN 1954, dcd
en mai 1972



RUHAZA ERNEST. ENK 5è
Moderne B. Né à Kize,
Mabanda, Makamba, Bururi.
En 1955, dcd en mai 1972.

Audition de BITARIHO Charles



Une équipe de la CVR composée du Commissaire Batungwanayo Aloys et le Cadre Gahimbare Eurydice, a auditionné M.Bitariho Charles, survivant de la crise de 1972, fils de Muganda Mathias et Bendahafi Anastasie, âgé de 75 ans d'ethnie Hutu, résidant actuellement à la colline Jenda. Les massacres de 1972 ont commencé samedi 29 avril lorsque les Hutu avaient tué les Tutsi à Rumonge. Et après les tutsi se sont vengés dans tout le pays.

Le 15-02-2021

En 1972, son père et ses oncles ont été emmenés à Matana et ils ne sont plus revenus. Ils ont essayé de les chercher, mais en vain. Un jour, un certain Ntaraguma Patrice est venu l'appeler à la maison parce qu'il était recherché par l'administrateur Fumberi Henri. Comme sa mère l'avait conseillé de contacter le chef de zone, ce dernier l'a ordonné de rentrer à la maison. Ainsi, ses voisins Tutsi sont rentrés à la maison et l'ont prié de ne pas s'échapper. Ainsi il a utilisé toutes les techniques pour aller se cacher dans la brousse près de sa belle famille. Mais quand il a su que sa mère, sa femme ainsi que 40 membres de sa famille avaient été emprisonnées à sa place, il se précipita à Matana pour les libérer. Après leur sortie, il est resté à Matana en détention et sa femme est allée à Bururi pour voir Mgr. Bududira lui dire ce qui s'est passé. Ce dernier a demandé au gouverneur Nduwingoma Samuel et au Procureur d'envoyer une correspondance à l'administrateur afin de ne pas le tuer. Et là, sa belle-mère qui était Tutsi, avait essayé de le faire libérer et elle lui avait toujours apportée de la nourriture. Quand il était dans la prison, Karayenga son ami Tutsi avait protégé sa femme qui avait failli être violée par les JRR. « Le 18 septembre 1964, je suis arrivé au travail à Rutovu. Je suis allé dans un bar dans lequel j'ai rencontré un jeune garçon que j'ai donné de la bière. » Ainsi Majipo, responsable du cabaret qui sauva sa vie parce qu'elle l'avait déjà informé sur le plan de Nestor qui avait la mission de le tuer. Bitariho a ensuite rencontré Nestor dans la prison à Matana qui a essayé de le tuer à nouveau. On lui a dit de se diriger vers les toilettes mais il voulait juste le tuer. Mais il s'est défendu de ses adversaires. Après sa libération, il a présenté le mandat d'élargissement à tous les administratifs de la commune. Ensuite, il a demandé la réhabilitation dans ses fonctions, mais on lui a dit qu'il ne faisait plus parti des fonctionnaires. Il a continué à négocier jusqu'au point d'avoir une place à l'école primaire de Bururi en 5ème année et il a passé 2 ans sans percevoir son salaire. Pour en avoir, il a été contraint de présenter une attestation de vie car son dossier était classé parmi ceux des morts.

Audition de BUHARUGWA Justin

Le 01-03-2021



Une équipe de la CVR composée du Commissaire Batungwanayo Aloys et du Cadre Gahimbare Eurydice, a auditionné M. Burahurwa Justin, fils de Biturabe Samuel et Simbavimbere Pricille en commune Matana. Il est marié et est enseignant encadreur. Il est burundais d'ethnie hutu avec un diplôme secondaire de niveau D4.

Il a dit qu'à l'école primaire de Mutambara, sous convention anglicane où il faisait la 6^{ème} année en 1972, tous les écoliers bahutu ont été tués par les militaires. J'avais 2 camarades de classe Tutsi qui probablement ne savaient pas que j'étais hutu. Ils m'ont dit une semaine avant, que les militaires allaient tuer les écoliers Hutu. Avant le 18 mai, ces militaires sont venus. Deux sont entrés dans notre classe et ont pris un enseignant du nom de Baranyizigiye. Celui-ci était entrain de donner les exercices de mathématiques. Un autre camarade tutsi m'a révélé que l'armée viendrait tuer les Hutu et m'a conseillé de fuir. Il dit: "Bababoha amaguru n'amaboko bakoresheje Ivyatsi vy'inshinge canke ibishishwa vy'imika" pour dire qu'ils étaient ligotés aux pieds et aux bras et jetés dans un camion militaire." Vers 15h00, les militaires ont encerclé tout l'établissement pour éviter qu'il y ait des écoliers qui fuient. Ils ont eux mêmes ciblé les hutu et les ont fait sortir. Ils ont aussi demandé que nous dénoncions les hutu qui restaient. Nous avons refusé mais par menace, les tutsi ont dénoncé les hutu. Un militaire béret rouge m'a demandé si j'étais hutu, j'ai dit que j'étais tutsi muhinda. Il m'a envoyé devant la classe et m'a ordonné de me déshabiller et m'a touché partout pour vérifier mon identité. Et après, il m'a dit de regagner la place. Un de mes camarades a été fusillé et jeté à bord d'un camion militaire. Ces militaires nous ont sommé de citer le mot "ABAHUTU ZI" en ajoutant à la fin le suffixe "ka". Pour signifier que les Bahutu n'avait pas droit à l'éducation scolaire ou à la vie. J'étais en compagnie de mes 2 amis tutsi. Un de mes camarades de classe a été très choqué de me voir vivant. Malheureusement à Rubanga, une équipe d'élèves tutsi nous ont tabassé en nous qualifiant de rebelles. Parmi les élèves qui ont abandonné leurs études, j'étais le seul à continuer suite aux conseils prodigués par mon oncle.

VISITE DU LIEU DU CRIME À MUTANGARO



Une équipe de la CVR s'est rendue à l'église anglicane de Mutangaro, zone Muzenga, commune Rutovu, province Bururi. C'est sur la colline natale du président Micombero. En 1972, cette forêt abritait une école primaire, de la 1^{ère} année à la 7^{ème} année. Burahurwa Justin étudiait à cet établissement en 6^{ème}. Il témoigne que tous les élèves bahutu ont été kidnappés par les militaires pour une destination inconnue. En plus de ces élèves, un enseignant a également été enlevé entrain de dispenser le cours de physique. Des militaires sont venus le 18 mai, selon Burahurwa, et ont sélectionné les écoliers bahutu et les ont embarqués dans des camions militaires à une destination inconnue. Ils ont laissé un message qu'aucun enfant muhutu n'aura plus droit d'aller à l'école.

Audition de HAGERIMANA Emmanuel

Le 12-03-2021



L'équipe composée du Commissaire BATUNGWANAYO Aloys et du Cadre GAHIMBARE Eurydice, a auditionné HAGERIMANA Emmanuel, fils de Ciza Denis et Ndayiragije Patrice, âgé de 62 ans. Né et habite sur la colline de Gisarenda, commune de Matana, province de Bururi. Un Burundais marié d'ethnie Hutu. Niveau d'éducation D6, enseignant et actuellement bibliothécaire au lycée communal de Gishiha.

En 1972, il était en 6^{ème} année primaire, on leur a dit que des bestioles «mayi muleles» avaient attaqué et tuaient les Tutsi. On avait alors demandé à tous les hommes, y compris son père, de faire des rondes de nuit. Mais les soldats tutsi se sont vengés contre les Hutu en leur tirant dessus. Sur la colline de Butwe Kirondo, il y a des gens qui sont venus prendre Miyibigi, un Hutu très élané qui était président des JRR. Il n'est jamais revenu. Le lendemain, HAGERIMANA est allé à l'école à Butwe, où il a été informé par ses camarades batutsi, qu'il y avait une crise ethnique. Un jour, il a vu un camion transportant des Hutu et a demandé à son ami son appartenance ethnique parce que sa mère avait refusé de le lui dire, et a répondu qu'il était Hutu. Bagumako Fabien, un Tutsi qui enseignait en 6^{ème} leur avait souvent dit que les mulele étaient des animaux sauvages qui mangent les gens et leurs camarades de classe Tutsi devaient les battre. Ils l'ont fait et les ont expulsés de l'école. À un moment donné, l'administration a ordonné à tous les écoliers de retourner à l'école primaire de Butwe. Des écoliers hutu ont été enfermés pour être massacrés par des soldats, ils ont été sauvés par le directeur de cette école Ndikumana Jean, qui est entré dans cette classe en leur disant de sortir et de rentrer chez eux mais en disant à ces criminels d'aller chercher leurs pères au lieu de chercher les innocents. En arrivant à la maison, ils ont raconté à leurs parents ce qu'ils venaient de vivre à l'école. Il y a très peu de hutu qui ont continué les études à cette époque. Un jour, Ndikumwami, le chef de colline est venu prendre son père chez lui et son oncle maternel (tutsi), Denis Ngerageze, est vite allé récupérer son beau-frère et l'a ramené à la maison. Un autre jour, ces malfaiteurs sont revenus chercher son père, et il s'est enfui chez Bijeje qui était son ami, et ce dernier l'a conseillé de rester là-bas. Et le père de Bijeje leur a alors amené ses vaches, et pour eux c'était une bonne chose et un moyen de les protéger. Un jour, ils sont allés passer un concours à Matana, mais aussitôt terminé, ils sont (hutu) rentrés vite pour éviter d'être tabassés par leurs coéquipiers batutsi

Suite d'un témoignage de HAGERIMANA Emmanuel

Le 12-03-2021



Hagerimana avait bien passé le test mais Sindayihebura Gérard a obtenu son certificat. Il n'a pas alors eu la chance d'aller à Rubanga car le directeur lui a dit qu'il n'a pas réussi au concours. Il est rentré à la maison très en colère, et là on lui a dit d'aller à l'école de Bitezi où il a étudié sans savoir qu'il avait reculé de 2 classe alors de la 7^{ème} à la 5^e et donc à la fin de l'année, ils avaient reçu les bulletins de la 5^{ème}. C'est sa mère qui est allée voir son cousin pour demander que son fils repasse le test et il est allé à Mugina dans la province Makamba où il avait très bien réussi. Et là, son oncle l'a mis en classe de 8^{ème} année car il avait obtenu un grand pourcentage. Il a également bien travaillé et est entré en 9^{ème} année. A l'école, on avait dressé une liste des Hutu et leurs camarades leurs avaient dit qu'ils allaient être tués pendant la nuit et ils se sont enfuis. Hagerimana Emmanuel est allé travailler dans la compagnie de Bijeje dans les plantations spoliées à Busebga. Chez Bijeje, tout le monde travaillait sans salaire mais ils mangeait et vivaient là même. Bijeje et ses amis n'embauchaient que des bahutu de peur d'être volés de leur café. D'ailleurs, les Shibura, Bijeje, Nduwingoma, Nyambere, Gakiko, Baranyanka Pierre, Soda, Bagerezako avaient spolié les terres des bahutu tués ou fuis. L'huilerie de Shibura était située près de la rivière Buzimba dans la commune de Rumonge et celle de Bijeje à quelques kilomètres de celle-ci. A cette époque, il n'y avait ni deuil ni levée de deuil. Ce survivant a même beaucoup parlé de ce qu'il a vécu après la crise de 1972. Bien qu'il ait abandonné ses études alors qu'il était en 9^{ème}, il avait toujours l'ambition de revenir. C'était dans les années 1979, qu'il est revenu pour étudier et avait repris la 6^{ème} année, ce qui était bien dommage car son ancienne compagne de classe était devenu son enseignante. Il est prêt à témoigner publiquement. Que sur les monuments à la mémoire des victimes, nous mettons les listes des victimes. Il a demandé que la CVR cesse de travailler avec des points focaux qui ne savent rien des événements de 1972.

Le 01-03-2021

Audition de Bizohera Egide



Commissaire Ngabo Léonce et Amb. Kavakure Laurent a auditionné à Matana, le nommé Bizohera Egide, né à Gasarenda, commune Matana, 70 ans. Il est rescapé d'une famille ravagée : son père, ses frères, oncles etc. A 21 ans en 1972, fiancé, il travaillait à Rumonge de 1963 à 1968. Il avait installé une boutique à Matana en 1968.

La boutique a été totalement pillée. La guerre a éclaté à son retour de Rumonge où le parti Uprona avait organisé une réunion le samedi 29 avril 1972 que devait diriger le ministre Yanda, originaire de sa propre colline.

Les points saillants suivants sont à retenir : **Erection des barrières**

Depuis le 30 avril 1972, des réunions où participaient les seuls batutsi furent organisées. Il fut décidé d'organiser des barrières sur les collines pour débusquer les bestioles mayi mulele qui avaient attaqué. Aucun 'mayi mulele' n'est arrivé à Matana. C'était pour arrêter les bahutu. Simbananiye, originaire d'ici chez nous avait juré de ne pas se marier tant qu'il y aurait un hutu qui respire encore.

L'influence rwandaise: C'est avec des rwandais de 1959 qui a créé à Matana la haine entre bahutu et batutsi. **Aimable Nibishaka**, directeur du collège Matana, se focalisait sur l'intégrisme ethnique. C'est lui qui a envoyé à la mort les élèves bahutu du collège de Matana. Il a amené la benne qui a chargé les élèves bahutu pour aller les déverser dans la rivière Siguvyaye. Il collaborait avec son chauffeur également rwandais nommé Kurimpuzu et un commerçant nommé Rupari-rwa-Njovyo. Aucun élève hutu n'est resté sauf un seul rescapé, Birakwikwi Gaspard, que des copines ont fait échapper par la fenêtre.

Torture et assassinat inédits de Bisu Simon: La 1^{ère} victime fut Bisu Simon, ancien administrateur et député. Il a été mis dans un sac et tabassé à mort. Une mort très atroce.

Un héros bienfaiteur nommé Sévérin Mpemberi: Il était catéchiste à Butwe. Il nous a cachés à 12 jusqu'au mois d'août. Nous restions sous les lits, cachés à l'intérieur de la maison. C'est un mututsi nommé Aloys qui m'a averti. J'étais sur une liste de 15 personnes à arrêter ce jour-là. Maman amenait clandestinement de la nourriture.

Un curé espagnol sauve de Butwe des écoliers de la mort: Il a protégé les enfants de l'école primaire de Butwe.

(Suite) Audition de Bizohera Egide



Le 01-03-2021

Une réunion avait été tenue par le directeur Bagumako et le curé Jimenot l'a su et aucun écolier n'a été tué. Mais tous les enseignants bahutu ont été tués. **Gitandu un centre de transit:** Les personnes arrêtées étaient conduites, ligotées par des cordes qu'elles se confectionnaient elles-mêmes, en attendant les camions réquisitionnés qui les emmenaient à Bururi pour les déverser sur le pont de la rivière Siguvyaye où elles étaient achevées. Comme le carburant venait de Bujumbura, il y avait des pannes sèches et les personnes achevées dans l'entre-temps à la commune étaient enterrées sur place dans une fosse commune.

Des collines plus sinistrées que d'autres: Les collines les plus sinistrées ont été la colline Gisarenda (au total 45 personnes disparues), Bikindye, Kabuye, Nyakiryi. Aucun intellectuel hutu n'est resté sur la commune.

De grands bourreaux: L'administrateur Henri Fumberi et le frère à Bijeje, Vugiro Damase secrétaire communal. Muhuzenge André commissaire et son adjoint Michel.

Un point de vue différent sur Bijeje: Dans l'opinion, le commerçant Bijeje est cité comme l'un des plus grands bourreaux et pilleurs de Matana. Bijeje ne tuait pas lui-même les victimes. Il avait un véhicule de type Volvo offert par Micombero dont il se servait pour réaliser les pillages. Sa mère et celle de Micombero sont des sœurs. Il a pris des milliers de jeunes bahutu pour aller travailler en esclaves dans ses exploitations de Rumonge durant 4 ans.

Audition de Bijeje Jean



L'équipe composée du Commissaire BATUNGWANAYO Aloys et du Cadre GAHIMBARE Eurydice, a auditionné ce mercredi, Bijeje Jean, Mututsi, fils de Simbaduyo Pierre et Simbagoye Madeleine. Il a 83 ans. Né en 1938 sur la colline Mahangwa, zone Gisarendu commune Matana province de Bururi et il vit toujours là. Il n'a pas franchi l'école primaire. Il était cousin direct du Président Micombero Michel, leurs mères étaient sœurs. Selon lui, les événements douloureux de 1972 ont commencé par des attaques menées par des «mayi-mulele» contre les Tutsi. Et ces mulele étaient de riches Hutu de la zone Mugara à Rumonge. Il dit que ces mulele hutu avaient posé une barrière sur la route Bururi à Mutambara.

Le 10-03-2021

C'est là que Zidona Isidore, gouverneur de Bururi, a été tué alors qu'il tentait d'empêcher de barrer cette route. Bijeje a perdu ses deux cousins à Rumonge dont Rubati, juge à Rumonge et son petit frère. A Rumonge, des batutsi étaient des cibles. De Matana à Mugamba, Bijeje faisait partie d'un groupe de personnes armées de fusils qui a combattu un groupe d'insurgés armés de lances et de machettes dans la crise de Bamoso dans la région de Mugamba afin de sauver dit-il, l'administrateur communal de Mugamba Nyambere Damas. Ces insurgés mulele ont été tués parce que les armes blanches ne sont pas aussi efficaces que les armes à feu, selon Bijeje, premier commerçant de Matana à avoir une voiture de transport entre Matana et Bujumbura. D'un autre côté, les Tutsi ont également tué les Hutu pour se venger. Et un seul Tutsi pouvait mobiliser plus de 10 Hutu pour les amener à la commune et les tuer. Après toutes ces attaques, poursuit Bijeje, il n'y a pas eu de meurtres des batutsi à Matana mais des meurtres des bahutu. Et après la crise, poursuit-il, Nduwingoma, gouverneur militaire de Bururi, leur a demandé d'aller occuper les terres de Rumonge car parmi leurs propriétaires, certains avaient déjà fui et d'autres avaient été tués. Et il a embauché les Hutu de Matana pour se rendre à Rumonge, ce qui était un bon moyen de les cacher et de les protéger pour ne pas se faire tuer. Ces derniers vendaient de l'huile de palme et utilisaient l'argent qu'ils recevaient comme salaire, a déclaré Bijeje tout en ajoutant que personne d'autre n'était autorisé à vendre du café car il était uniquement réservé au patron Bijeje. Tout a changé sous le régime Bagaza. Ainsi, le gouverneur Vyamanga, qui était le cousin de Bagaza, a tout fait pour chasser Bijeje à Rumonge par jalousie. Et là, depuis ce jour, il n'y est jamais retourné. C'est après la crise que Bijeje a été administrateur communal de Nyanza Lac car tout le monde avait peur d'y aller. Pour lui, il faut demander à l'ex-administrateur de Matana, Fumberi Henri les causes de ces meurtres. Les magasins hutus «Abamenja» qui se trouvaient au marché de Matana ont été spoliées par les Tutsi, dont Bijeje, sur décision du procureur de Bururi. Bijeje dit qu'il a plaidé pour son beau-frère hutu Bisu Simon, ex bourgmestre de Matana. Cela n'a pas réussi car il était selon Bijeje, un extrémiste. A cette époque, il n'y avait pas de deuil ni de justice car c'était l'administration qui était à la tête de ces tueries. Il est prêt à témoigner publiquement. Il demande que ces restes humains soient enterrés avec dignité. Pourtant, il dit ne pas voir l'importance d'exhumer ces restes. Il estime que, puisque les fosses communes sont déjà confirmées, il fallait plutôt un signe commémoratif (Une croix) sur ces fosses communes, selon lui. Sur le monument, il faudra mentionner: "les victimes des massacres de 1972".

Audition de MUFUMBERI Antoine



Le Commissaire BATUNGWANAYO Aloys et le Cadre GAHIMBARE Eurydice, ont auditionné M. Mufumberi Antoine, fils de Ntaremezo Michel et Simbakwira Cécile, âgé de 77 ans, né en 1944 sur la colline Bihanga. Un Burundais d'ethnie tutsi. Il est le petit frère de Simbananiye Artémon, qui devint ministre des affaires étrangères du Burundi en 1972. Il est marié. Il a le niveau de la 9^{ème} année d'études. Magistrat actuellement à la retraite. Il commença par être greffier du tribunal, en 1971, à Matana ; il devint magistrat à Matana, puis magistrat à Gihanga dans la province de Bubanza, toujours en 1971.

Le 04-03-2021

Mais vers la fin de 1971, il retourna à Matana comme juge. Par la suite, il a été transféré à Mugamba, puis à Muzenga dans la commune de Rutovu, puis à Manyoni et ensuite à Matana jusqu'à sa retraite en 2018. Selon lui, c'est le 29 avril 1972 qu'ils ont vu des gens fuir Rumonge vers Bururi, disant que les bahutu tuaient les batutsi. Il estime que ces meurtres étaient fondés sur des critères de discrimination ethnico-socio-politiques de cette époque. Il se souvient encore de Yanda André, secrétaire exécutif du parti Uprona, qui avait quitté la province de Rumonge pour Matana en fuyant. Il est passé chez Mufumberi et lui a raconté le carnage qui avait eu lieu à Rumonge. Il indique que ces meurtres avaient également eu lieu dans la région de Bututsi où ils avaient vu des soldats arrivés de Bururi, armés jusqu'aux dents, prendre les bahutu à bord des véhicules et leur dire de comparaître devant le tribunal alors qu'aucun de ces bahutu n'avait aucun procès ni jugement. Et souvent, poursuit ce témoin, ces victimes ont été arrêtées, certaines chez elles, d'autres dans des bars et emmenées pour être exécutées. Le jour où la permanence du parti Uprona a pris feu, les bahutu et les batutsi ont été contraints de se rendre à la permanence pour une ronde nocturne. Mais du coup, les bahutu ont été arrêtés, accusés d'avoir brûlé cette permanence. Personne n'est revenu. Il a souligné que des cas de vols et de pillage des biens des victimes n'ont pas été observés dans sa commune, mais que des actes de solidarité ont été organisés pour venir en aide aux familles sinistrées. Ces meurtres ont pris fin avec l'intervention de l'administration provinciale de l'époque. Il demande que ces restes humains soient enterrés avec dignité. Et en tant que natif de Matana, il appelle l'Etat à instaurer une démocratie basée sur l'égalité et la paix afin que les Burundais puissent vivre comme des frères car le Burundi est le berceau de tous les Burundais sans aucune distinction. Il remercie beaucoup le Président de la République qui a mis en place un gouvernement regroupant toutes les ethnies burundaises. Cependant, il demande que les familles des victimes touchées par cette crise soient indemnisées. Il plaide pour mentionner ces mots sur le monument des victimes: **« Que les divisions ethniques au Burundi cessent parce que nous parlons la même langue ».**

Audition de FUMBERI Henri



Le 04-03-2021

Le Commissaire de la CVR, Aloys Batungwanayo et le Cadre GAHIMBARE Eurydice, ont auditionné M. Fumberi Henri, fils de Ntiriniga et Banyankanzi. Il a 87 ans et est né en 1934 sur la colline Rukoma, commune Songa, province Bururi. Burundais d'origine tutsi et marié. Il a la 3^{ème} école normale de Rutovu comme niveau d'études. En 1972, chez lui très tôt le matin, des gens sont venus le chercher en voiture pour lui dire qu'il y avait eu des tueries. Il a donc été amené à la commune de Matana.

Il était un administrateur communal. Selon lui, la crise de 1972 a été déclenchée par une attaque menée par une milice appelée «Mai-mulele» de la province Rumonge. Cette milice avait déjà massacré les Tutsi avec des machettes et des gourdins alors qu'il y avait une réunion administrative présidée par le ministre de l'Intérieur, Shibura Albert. Fumberi dit qu'il n'a pas assisté à cette réunion parce que ce n'était pas obligatoire. Cette milice «Mai-mulele» a tué les Tutsis, mais surtout les autorités. Cependant, le ministre Shibura s'était déjà enfui dans la commune Buyengero. En tant qu'administrateur de Matana, Fumberi a également mobilisé sa population avec des armes blanches pour aller à Murembwe et Siguvyaye qui séparent Matana et Rumonge pour empêcher toute personne venant de Rumonge sauf les batutsi d'entrer à Matana. Il rapporte avoir dirigé sa population armée sur la localité de Burunga et Gasanda pour combattre cette milice mayi mulele. Mais, a-t-il déclaré, les muleles ne sont jamais apparus dans cette commune comme on les croyait. Et c'est la raison pour laquelle les Hutu et Tutsi ont commencé à organiser des rondes de nuit pendant un mois entier afin de surveiller et de pouvoir se défendre en cas d'attaque. Et, les personnes qui ont participé à cette ronde ont bénéficié des armes à feu distribuées par Nduwingoma, a rapporté Fumberi. Cependant, il souligne que les soldats étaient venus dans le but de tuer les Hutus. Il les avait empêchés de commettre un tel crime dans cette commune, mais en vain. Cela s'explique par le fait que tous les administrateurs n'avaient plus de pouvoir pour prendre des décisions devant les militaires et qu'une annonce avait déjà été communiquée sur les ondes de la radio que le pays était aux mains de l'armée et non plus aux administrateurs. Il affirme également que certains batutsi surtout venus de Rumonge ont tué des bahutu innocents. Fumberi rapporte qu'il n'avait jamais vu Shibura enseigner la haine ethnique.

(Suite) Audition de FUMBERI Henri

Le 04-03-2021



Il indique plutôt que les soldats tuaient des gens sur ordre de Nduwingoma Samuel, gouverneur militaire et commandant du camp Bururi en 1972. Ainsi, il n'avait aucune décision à prendre devant Nduwingoma, son chef supérieur pour éviter cette tragédie. Il affirme l'existence de deux fosses communes creusées par des civils sur ordre des militaires. L'une est située derrière le bureau communal de Matana et l'autre à Songa Manyoni. Puis; poursuit Fumberi, les Tutsi de Matana voulaient s'approprier les maisons des victimes hutu et surtout les magasins situés autour du marché de Matana. Il a été contraint de se rendre à Bujumbura pour voir le procureur général de l'époque, NDIKURIYO Léonard. Ce dernier lui a remis une lettre interdisant aux Tutsi de récupérer les biens des Hutus qui avaient été tués. Donc, quiconque avait besoin de ces magasins devrait les acheter uniquement au procureur général. Toutes les marchandises dans le magasin de Bisu ont été pillées. Sa deuxième épouse tutsi a reçu une maison pour y vivre avec ses enfants, mais sa première épouse hutu, sa maison a été vendue. À cette époque, les familles des victimes n'étaient pas autorisées à pleurer pour qu'elles ne soient appelées les traîtres «abamenja». Fumberi dit que des familles des victimes doivent être lavées du nom de bamenja et souhaite que de tels crimes ne se reproduisent plus dans le pays.

FUMBERI HENRI ADMINISTRATEUR DE GITANDU/MATANA 1966-1977

Le 04-03-2021



FUMBERI assume aussi qu'il est prêt à témoigner publiquement. Qu'on écrit sur le monument: «Évitez les divisions ethniques». Sa question: «Moi, j'étais administrateur communal et j'ai été destitué à partir de ce communiqué de presse qui avait été lancé à la radio. Je demande suffisamment de temps pour que je puisse vous donner la lumière sur la crise de 1972 car, il n'y a pas de secret. Évitez de mentir et de dire des mensonges sur les autres à cause des divisions Ethniques. "Que les Burundais, Hutu et Tutsi s'aiment, comme le dit souvent le Président de la République. Il nous a montré sa carte d'identité nationale datant de 1954, sur laquelle l'Ethnie et le clan étaient mentionnés en flamand et en swahili. Il avait commencé la fonction d'administrateur communal 1966 sous le régime Micombero avant d'être démis de ses fonctions 1976 lorsque le régime du président Bagaza est venu.



LA RÉCONCILIATION ENTRE YAMUREMYE DÉOGRATIAS ET MBUNDUGURU ANDRÉ

Le 05-03-2021



Séance de réconciliation entre Yamuremye Deogratias et Mbunduguru André en zone Matana de la commune Matana en province de Bururi. Ce dernier est l'assassin du père de Yamuremye. Ensuite, il a essayé de le jeter dans une latrine.

LA RECONCILIATION ENTRE DEUX FAMILLES EN CONFLIT SUR COLLINE GISIGYE **Le 10-03-2021**



LA CVR a mis en œuvre la demande de réconciliation entre les deux familles qui étaient en conflit social depuis 1972 sur la Colline Gisisye, zone et commune Matana en Province Bururi . Deux familles en conflit se réconcilient grâce à la contribution de la CVR. C'est la famille de Mpunduguru et Déogratias Yamuremye. Mbuduguru est cité parmi les auteurs de l'assassinat du père de Yamuremye en 1972. Il a par la suite tenté de jeter dans la toilette Yamuremye. Quand la mère de Yamuremye est intervenue, elle a été giflée. Mbunduguru est Mututsi et Yamuremye est Muhutu.



Le 10-03-2021

LA PARTICIPATION A LA RECONCILIATION ENTRE LES DEUX FAMILLES EN CONFLITS



Les membres de ces deux familles qui se réconcilient ont signé un pacte de réconciliation en présence des membres de la CVR, le chef de colline et les voisins. Ces deux familles se sont données des accolades et ont partagé un verre, signe de réconciliation. Cela s'est passé chez Mbunduguru André, après que Yamuremye ait montré le besoin de pardonner à la famille Mbunduguru.

Audition de CIMPAYE Innocent



Une équipe de la CVR composée du commissaire Goreth BIGIRIMANA et HARAHAGAZWE Novece, agent de saisie a auditionné CIMPAYE Innocent, mututsi fils de NYANDIGIRI et SIMBAGOYE natif de la province Bururi ,commune Rutovu, zone et colline Muhweza .Il a 65 ans , il est burundais, cultivateur.

Le 04-03-2021

En mai 1972, il était en 5^{ème} année primaire à Muhweza. Il a vu arriver des hutu et tutsi déplacés en provenance de Rumonge. Ces réfugiés disaient qu'il y avait une attaque des rebelles mulele qui chassaient des tutsi. La population de Muhweza a fui sur la colline WABIGERE. Après quelques jours, ils sont retournés. Les militaires en collaboration avec des autorités tutsi ont commencé à arrêter des hutu sur la colline Gakwende. Les victimes ont été acheminées à la commune Muzenga/Rutovu. En 1973, sur la colline Muhweza, les tutsi ont tué par fusils 27 hutu arrêtés à Bukemba/Rutana. Ces personnes se sont ligotées elles mêmes, les bras derrière avant d'être tuées et jetées dans une FC. Il témoigne qu'il a vu des chiens entrain de déterrer les corps de ces victimes notamment le corps de Gisanzamoya. Il regrette de ne l'avoir pas sauvé. Les tutsi RUSIMBI François et le conseiller collinaire NTAGORAMA étaient des sauveteurs .Le témoin cite un tutsi BUSOGO qui était à la tête des opérations de collecte des hutu à tuer. Les conséquences de ces massacres sont entre autres, le pillage systématique, l'abandon du chemin de l'école, le viol des veuves, la fuite vers la Tanzanie, la diabolisation des familles des victimes dont était collé le nom de bamenja. Il demande à la CVR d'enterrer avec dignité les restes humains exhumés dans les fosses communes.

Le 11-03-2021

Audition de NDIMASO Fidèle



Une équipe de la CVR composée du commissaire Goreth BIGIRIMANA et HARAHAGAZWE Novence a auditionné NDIMASO Fidèle, mututsi de 78 ans, fils de NKESHA Gervais et NTIHABOSE Véronique natif de la province Bururi, commune Rutovu zone Condi ,colline Kagimbu. Il a commencé sa carrière militaire en 1965 où il a exercé ses fonctions d'un opérateur en administration militaire, district de Bururi pendant 26 ans avec grade d'un sous-officier 1^{er} sergent major .Il a pris sa retraite en 1991. Il a été cité par plusieurs témoins comme présumé auteur des crimes de 1972.

Plusieurs témoins l'accusent d'avoir commis des massacres en 1972 sur sa colline natale Kagimbu et ailleurs. Après plusieurs tentatives, il fini par accueillir l'équipe de la CVR chez lui pour donner sa version des faits. Pour lui, le Burundi a vécu une situation politico-ethnique où les hutu étaient dégoûtés de la domination des tutsi dans les divers postes du gouvernement. Ils se sont révoltés alors contre le gouvernement en place. Le déclenchement a eu lieu à Rumonge le 29 Avril 1972 dans une soirée dansante où certains cadres tutsi du gouvernement ont été assassinés par un groupe de personnes hutu surnommé mayi mulele. Ceux-ci ont profité de cette soirée pour mettre en action le plan de se révolter contre le pouvoir discriminatoire des tutsi présidé par Michel MICOMBERO. NDIMASO Fidèle avec le comptable de l'arrondissement Bururi NDORERE Gaspard étaient dans cette réunion du ministre SHIBURA Albert comme d'autres cadres et ministres. Arrivés à Buruhukiro, ils ont entendu que le feu est déjà allumé à Rumonge et que le docteur SIMBIYARA, certains ministres et les juges sont déjà assassinés. Les militaires ont intervenu et le ministre SHIBURA ,après avoir ouvert le feu à Rumonge, s'est rendu à Bururi pour aider les militaires à combattre ; là, les maisons ont été brûlées. En effet c'était un dimanche quand les militaires tutsi du camp Bururi ont commencé les massacres des militaires et civils hutu. Ainsi Samuel NDUWINGOMA, gouverneur militaire et commandant du camp Bururi a fait de même. À dix heures l'hélicoptère circulait la région sud pour intervenir. Quelques jours après, Ndimaso, a dû quitter le camp Bururi (où il exerçait ses fonction de classement des rapports de district Bururi) pour se rendre sur sa colline natale Kagimbu. Il était avec 4 sous-officiers . Le chef d'opération était le lieutenant MUTAGARI .Arrivés à l'église catholique Kagimbu ,sur une barrière, les gardiens ont refusés d'ouvrir le barrière comme le demandait un lieutenant MBONIHANKUYE alors le chef à commander d'ouvrir le feu sur ces gardiens. Ces hutu étaient sur une ronde nocturne

(suite) Audition de NDIMASO Fidèle



Selon lui, 3 ou 4 personnes y ont laissé la vie et d'autres ont fui vers les buisons. Devant cette église, une FC de 7 victimes a été exhumée. Les témoins pointent du doigt Ndimaso et son équipe. Il ne le nie pas et dit qu'il était au service de la nation et qu'il a exécuté l'ordre de son supérieur même si l'entourage le cite comme auteur de ces crimes. Il était à 20h et ces victimes ont été jetées dans une FC le matin.

Le 11-03-2021

Ce même matin, un camion mafu-mafu des militaires est venu pour prendre des dizaines de hutu de la localité et les a jetés dans la rivière SIGUVYAYE. Il affirme que les hutu ont tués des tutsi sur la colline Ruringanizo. C'est une information que selon lui Ntigwinyegeza Gervais encore en vie peut confirmer. Cette version n'a jamais été rapportée à l'équipe CVR. Après ses opérations NDIMASO Fidèle a été muté à Bujumbura quartier cibitoke où il témoigne que les victimes arrêtées par des militaires ont été jetées à Rukoko et Buterere et toutes ces victimes n'ont pas été jugées avant leur exécution. Pour sortir du camp militaire, les chefs des régions militaires devaient prendre des décisions finales notamment NDARYIYUMVIRE Fidèle commandant région militaire sud et SINDUHIJE Jérôme, le commandant région militaire centre. Ainsi les provinces pilotes ont été Bujumbura, Bururi et Makamba. Le massacre des tutsi a duré 3 jours tandis que celui des hutu a duré environ 6 mois et demi. Il souhaite que les tragédies pareilles ne se reproduisent plus au Burundi et que la vérité, le pardon et la réconciliation soient enseignés à tous les burundais. Même s'il dit avoir participé dans ces opérations par exécution des ordres, il ne regrette pas ses actes car, il a fait ce qu'il devait faire.

OBSERVATIONS

- Les voisins avaient fait tout pour cacher Ndimaso, disant tantôt qu'il était aller se faire soigner à Bujumbura, tantôt qu'il était très malade. Mais l'équipe de la CVR l'a trouvé dans son salon entrain de siroter une bière.
- Auditionner le témoin plus d'une fois donne plus de vérité sur les massacres ;
- L'informateur ne regrette pas ce qu'il a fait pendant les massacres, sa raison est qu'il était au service de la nation.

Audition de Singirankabo Rose

Le 05-03-2021



L'équipe composée de Commissaire Sindokotse Denise et du cadre Kaneza Mathèse a auditionné à Vyuya en commune Mugamba, la nommée Singirankabo Rose, une cultivatrice muhutu de 86 ans, veuve qui a fait le catéchisme. Elle est née à Buburu en zone Rushanga, dans la province de Mwaro, mais elle habite aujourd'hui à Vyuya en commune Mugamba, province Bururi.

En 1972, j'avais 5 enfants et mon aîné était en 5^{ème} année primaire. Mon mari était commerçant et nous avions des vaches. Ma famille était aisée, on ne manquait de rien. Les batutsi de Mugamba sont venus avec des bambous accompagnés de nos voisins batutsi. Ils ont pris mon mari, mon beau-père et d'autres bahutu. Maurice, réfugié rwandais, venait avec sa voiture et prenait nos hommes pour aller les jeter dans le ravin de Zingati. ***J'étais enceinte à la mort de mon mari et celui qui a tué mon mari a attendu 2 ans pour venir me violer 2 fois et m'a mise enceinte.*** Il s'appelait Sinduhije. J'ai mis au monde une fille mututsi. J'ai passé des moments atroces de peur, de telle sorte qu'à chaque fois, je fermais ma porte à clé. Ce n'était pas facile d'être violée et d'enfanter l'enfant du criminel. Mes voisins n'ont pas compris comment j'ai eu un autre enfant parce que je ne sortais pas de la maison. Je ne pouvais rien dire car il m'avait menacé de me tuer. Mes enfants n'ont pas pu continuer les études parce qu'ils m'ont tout pris.

Comme Conséquences, j'ai longtemps travaillé pour les batutsi pour avoir de quoi nourrir mes enfants, car sans fumier je ne pouvais pas avoir de récoltes. Je n'ai pas fait de deuil ni pleurer, parce qu'ils (les batutsi) nous menaçaient de rejoindre nos maris.

La réparation pour nos familles serait louable car mon avant-dernier enfant a eu des troubles psychologiques; et je crois que les moments difficiles que nous avons passés, pourraient en avoir été la cause.

Singirankabo pleurait tout le temps suite à ces mauvais souvenirs. Mais elle a dit qu'elle venait d'être délivrée par Dieu qui lui a envoyé « ces anges », équipe CVR pour l'écouter car, elle n'avait jamais eu quelqu'un pour l'écouter et la soulager.

Audition Barindambi Salvator



L'équipe d'audition composée par: Commissaire Aloys BATUNGWANAYO et MUNEZERO Mireille a auditionné BARINDAMBI Salvator d'éthnie Tutsi âgé de 88ans, fils de BIVUMBA et RUKOBA résidant sur la colline NTUNDA zone BINYURO Commune VYANDA en Province BURURI.

Le 23-03-2021

Il raconte qu'avant 1972, ils cohabitaient bien. Les gens venus de l'imbo sont à l'origine selon lui des massacres des tutsi, Ces bahutu appelés Mulele venaient à Vyanda pour tuer les hommes mais ils avaient échoué car les gens de Vyanda les ont combattu ensemble les Hutu et les Tutsi pour les empêcher de faire des tueries dans Vyanda. Il raconte aussi qu'à l'origine de cette crise ce sont des Hutu qui avaient l'intention de faire l'opposition contre le pouvoir de cette époque. C'est pourquoi les autorités locales ont commencé à prendre les hutu là où ils étaient sur les rondes. Des listes des hutu à arrêter avaient été confectionnées. Les premiers cibles étaient des riches et des intellectuels mais par après même des paysans aisés étaient ciblés. Les autorités locales sur les rondes ordonnaient à tout le monde de coucher à plat ventre. Tous les hutu étaient appelés pour aller sans retourner à Muzenga. Les batutsi étaient libérés pour rentrer en courant vers chez eux. BARINDAMBI Salvator dit qu'il est parti avec la lance de BIRUKUNDI qui était sur la liste. Toutes ces années, les fils de BIRUKUNDI la lui demandait sans succès. Il lui disait toujours "Ni wewe ufise icumu rya Data ». Barindambi a décidé de remettre cette lance en 2020 et a dit "Tora icumu rya So wanyu mureke kuguma murinyishuza". Barindambi dit que pour le moment la cohabitation est bonne car il leur a donné une vache. Pour lui, les massacres sont à imputer aux autorités de la base au sommet. Il souhaite que les restes humains soient enterrés en dignité.

L'EXHUMATION D'UNE FOSSE COMMUNE CONFIRMEE EN COMMUNE SONGA

Le 18-02-2021



La première fosse commune déjà confirmée dans la commune Songa est en cours d'exhumation et la deuxième est non encore vérifiée. D'après les témoignages, les personnes jetées dans ces deux fosses communes passaient par le cachot de la zone Songa et étaient jetées encore vivantes dans les fosses avec les mains ligotées au dos. Les victimes venaient de toutes les collines de la zone Songa d'alors, c'est-à-dire de Taba, Muzamba, Songa, Musenyi, Kigabiro, Rusama, Jenda, Kivumu et autres.... Fumberi Henri, administrateur de la commune Matana dont la zone Songa faisait partie, vivait à Songa et avait le dernier mot selon ce rescapé.



Le Président de la CVR, Amb. Pierre Claver NDAYICARIYE montre aux invités, les résultats de la recherche de la vérité à Bururi. Il y a entre autres des restes humains, des effets personnels, des tas de briques servis pour achever les victimes. Ces résultats provisoires proviennent des six communes de la province de Bururi: Bururi, Rutovu, Songa, Vyanda, Matana et Mugamba. Il convient de signaler que contrairement aux autres provinces, la CVR a découvert avec peine les fosses communes sur tous les chefs lieux des communes et zones de l'époque. En 1977 avec le régime du colonel Bagaza J. Baptiste, ces chefs lieu ont été abandonnés et certains noms des communes ont changé. Ex: Gitandu est devenu Matana, Manyoni est devenu Songa, Muzenga pour Bururi, Muzenga aussi pour Rutovu.



TRAVAUX D'EXHUMATIONS EN COMMUNE BUSONI DE LA PROVINCE KIRUNDO

Le 06-05-2021



Une équipe de la CVR s'est rendue à Kirundo dans la commune Busoni, zone Gisenyi, colline Gisenyi sous colline Mpinga dans la propriété foncière de Sezibera Viateur pour la suite des travaux d'exhumations des restes humains. Ces travaux ont été supervisés par commissaires Nahimana Elie et le Vice président de la CVR Ninziza Clément Noé. Cette FC contient 41 corps des barundi qui avaient attaqué à partir du Rwanda Mai 1973.

Le 06-05-2021

Audition de Gatabazi Jean Bosco



L'audition a été réalisée par Commissaire Me Déo Ndikumana et Amb. Laurent Kavakure à Gisenyi de la commune Busoni dont le témoin Gatabazi Jean Bosco, Mututsi, 62 ans, retraité militaire, natif de Colline Kibonge, zone Gisenyi, commune Busoni, Province Kirundo fils de Évariste **Gambarino** et Runyegeri Dorotheé.

En mai 1973, de jeunes réfugiés Bahutu du camp Rilima au sud du Rwanda ont perpétré une attaque au Burundi en commune Busoni, armés de machettes. Ils ont d'abord attaqué le site abritant le personnel œuvrant dans l'extraction de cassitérite à Murehe où ils ont tué 12 personnes. Ils ont ensuite progressé sur l'axe menant à Gisenyi où ils ont croisé une patrouille de gendarmes ayant 2 véhicules. L'un des véhicules était conduit par le commerçant Bigwabari qui fut tué sur le champ, ainsi qu'un gendarme nommé Mirenzo. Le commissaire provincial nommé Budigoma natif de Kayanaza à bord du deuxième véhicule prit fuite à pied en direction de Nyabisindu vers Murehe. Une intervention militaire s'en suivit, et installa 2 mitrailleuses qui ouvrirent le feu sur la bande des assaillants, au total une quarantaine. Ces derniers poursuivirent leur route sans dévier jusqu'à leur extermination totale. Ils marchaient au cri de « *mayi mulele* », se jurant de ne plus retourner au camp Rilima. Ils se laissèrent tous abattre sans aucune tentative de fuite. A part la tuerie des ouvriers du site d'extraction de cassitérite de Murehe et les deux victimes de l'accrochage de Gisenyi, une autre personne tuée à la machette est quelqu'un qui se trouvait à son domicile où il aiguisait des flèches de combat. Il a été tué par un assaillant qui s'était écarté du groupe lors de l'accrochage. Les assaillants n'avaient pas d'idéologie ethnique. Leurs cibles n'étaient pas ethniquement identifiées. Ils ont tué des hutu et des Batutsi.

Suite d'audition de Gatabazi Jean Bosco



Gatabazi Jean Bosco, en tant qu'ancien militaire, trouve que la riposte a été disproportionnée. Des mitrailleuses contre des gens armés de machettes. Les militaires auraient pu les encercler et les désarmer facilement, pour les traiter selon le droit international humanitaire. Ils auraient pu en faire des prisonniers et leur organiser un procès en bonne et due forme. Suite à cette attaque, des personnes innocentes ont été tuées. Lors de sa fuite le Commissaire Budigoma Mévin aurait été hué par la population des collines qu'il traversait, particulièrement de Nyabisindu et Murehe.

Des arrestations et exécutions sommaires de plusieurs personnes innocentes attribuées à l'armée furent opérées. Le Commissaire Budigoma Mévin est cité comme responsable de ces tueries de personnes innocentes. Il est signalé un atterrissage sur les lieux à Gisenyi du Président Michel Micombero qui fut reçu au Gîte de Gisenyi. Son passage, en tant que Père de la Nation, a encouragé les abus plutôt que de les apaiser. Sa responsabilité est également établie, ainsi que celle des autorités locales qui l'ont accueilli notamment le Commissaire de gendarmerie Laurent Ndabaneze et l'Administrateur communal Nzogera Gerard. Les populations étaient mobilisées pour aller débusquer l'ennemi dans la brousse, et la plupart ne sont plus revenus.

Selon Gatabazi Jean Bosco, les exhumations visées concerneraient des ennemis qui ont attaqué le Burundi. La nuance, ces assaillants étaient des réfugiés aigris par les tueries de 1972 qui supportaient mal leur condition de réfugiés au Rwanda. Ces personnes ne sont donc pas des innocents (*inzirakarengane*) qui mériteraient un hommage quelconque. L'hommage devrait être rendu aux victimes des représailles. Il faudrait ériger un mémorial pour à la fois ces « victimes assaillants » retrouvées dans les fosses communes, et surtout les victimes innocentes de la répression. Les restes humains des victimes assaillants montrent que certains cadavres ont subi des mutilations corporelles. C'est grave et cela dépasse tout entendement.

Audition de Baransananiye François



Commune Gitobe, zone Gitobe, colline Tonga sous colline Runyinya, l'équipe CVR composée du commissaire Batungwanayo Aloys et un cadre Gahimbare Eurydice a auditionné monsieur Baransananiye François, fils de Bukuru Arcade et Basigivyabo Dominique, âgé de 81ans, né à la sous colline Runyinya, burundais d'ethnie Bahutu du clan umunyagisaka, marié, niveau 4e année, cultivateur, résidant à la sous colline Runyinya de la commune Gitobe, province Kirundo.

Le 10-05-2021

En 1972, Baransananiye François était brigadier de police à la commune Vumbi. Il affirme que les hutu ont été vraiment massacrés par l'armée de l'époque en collaboration avec la population tutsi et les hutu qui voulaient sauver leur vie où piller. Selon lui, les victimes étaient des hommes hutu venant de Gitobe, Vumbi, Ntega, Busoni etc. Ces victimes étaient transportées dans des véhicules des militaires vers les lieux de rassemblement au chef lieu de la commune Vumbi où elles étaient exterminées sans comparaître au tribunal avant de les acheminer vers les fosses communes creusées par la population à Vumbi et Kukabatwa en Commune Kirundo. Il a ajouté que la population de Gitobe a participé au débroussaillage de la forêt de Murehe en Commune Busoni pour empêcher les rebelles d'y pénétrer. Le témoin confirme qu'il a été jour et nuit sur les barrières et a vu des militaires emportaient plusieurs victimes. Baransananiye est aussi rescapé de cette crise de 1972 du fait que ses collègues policiers tutsi l'ont menacé en l'accusant de collaborer avec les rebelles mais il a été sauvé par Gahima Étienne, administrateur de Vumbi, muhima très zélé dans les massacres des hutu en 1972 et 1973. Il a aussi témoigné qu'au chef lieu de la commune Vumbi, il n'y a pas une fosse commune. En 1972, Gitobe était administré dans la commune Busoni. L'administrateur de l'époque était Nzogera Gérard cité parmi les présumés auteurs avec Ntambara Nicolas. Baransananiye François qualifie la crise de 1972 comme crime de génocide des hutu.

Audition du Père Giuseppe Ghioto Bruno



Le Père Giuseppe Ghioto était prêtre à Kigwena en 1972 où il était arrivé deux ans plus tôt. Il a vécu dans sa chair plusieurs événements douloureux. Le rappel de cette période l'a fait pleurer plusieurs fois au cours de l'audition menée par Commissaire Batungwanayo Aloys, en présence de Mfuranzima Gérard responsable en charge de la communication et de l'information à la CVR, de Gahimbare Eurydice cadre à la CVR et de Bizimungu Léon, agent de saisie qui a fait l'enregistrement vidéo de l'audition. Le Père Bruno Ghioto a été auditionné à Bugwana, commune Gitobe, en date du 25 mai 2021. De nationalité italienne, né à Vicenza en 1935 (85 ans), il est le fils de Giuseppe Ghioto et de Maria Scucato.

Le 25-05-2021

Après ses études de philosophie, il a poursuivi l'enseignement supérieur avant d'être ordonné prêtre catholique xavérien. Il est engagé surtout dans le domaine social, même là où il habite actuellement à la paroisse de Bugwana, en commune Gitobe, province Kirundo. Son vécu de la crise de 1972 à Kigwena, le Père Bruno a confirmé qu'il est arrivé au Burundi en 1970, et que lorsque la crise de 1972 a éclaté, il était à la mission catholique de Kigwena qui couvrait également la localité de Vyanda. Parlant des massacres survenus dans la plaine de l'Imbo, il a fait les révélations suivantes :

1. Moi je me rappelle que je venais d'arriver à Kigwena. Il y a eu une tentative de coup d'Etat. Un certain jeudi, les moniteurs sont venus me le dire. Il devait commencer à 4h d'un samedi d'avril 1972. Depuis cette date, ces moniteurs ont disparu de la paroisse. J'étais un confrère burundais appelé Baraganya lui savait le kirundi. Moi je ne parlais pas encore le kirundi.

2. Baraganya avait appris que quelque chose allait arriver. Puis il m'a dit : ils ont commencé ! Les tutsi ont commencé à affluer à la paroisse. Ceux-ci ont raconté que beaucoup de tutsi avaient été tués. Les blessés allaient être hospitalisés. Dimanche, [le 30 avril 1972], on avait beaucoup de tutsi réfugiés à la paroisse. Je me rappelle qu'on avait un salon remplis de fuyards. Baraganya leur a dit : allez à Vyanda, sinon si vous restez ici, les hutu vont venir vous tuer.

3. Ils sont partis et on a gardé à la paroisse dix personnes blessées qui ne pouvaient pas fuir jusqu'à Vyanda (pleurs). C'est le matin que ces personnes sont parties vers Vyanda dans les collines. Seuls les blessés sont restés à la paroisse.



4. Puis un groupe d'assaillants hutu est arrivé le matin. Ils savaient qu'on avait accueilli des tutsi à la paroisse. Ils ont discuté avec Baraganya qui leur a dit à la fin : « Nous, on a accueilli des personnes blessées, on doit les hospitaliser, il faut les respecter, les protéger ». Nous, on avait peur. Mais à l'époque, on était bien considéré. Le groupe a voulu voir les blessés, mais il ne leur a rien fait de mal

5. Après, la situation a changé. Le coup d'Etat n'a pas réussi. Les hutu n'ont pas été capables de prendre la radio. C'était samedi. Et la situation a perduré jusqu'à mardi et mercredi, et ils ont vu que le coup d'Etat n'avait pas réussi. Et toute la population vivant entre Kigwena et Nyanza Lac, plus de cent mille personnes, ont commencé à fuir les uns vers la Tanzanie, les autres vers le Congo. A Nyanza Lac, sur 48 mille personnes [chrétiens], seuls 165 personnes sont restées, d'autres sont partis en exil. Ils fuyaient pendant la nuit, car pendant la journée, il y avait une surveillance du Lac par un avion. Nous, on voyait le soir des pirogues partir sur le lac, alors qu'il faisait déjà sombre.

6. Puis les militaires sont venus de Bujumbura. Ils arrivaient le soir, d'abord en équipe de 5 à 6 personnes. Ils sont arrivés à la paroisse. Nous avons allumé, et nous avons vu la colonne de militaires arriver chez nous. Nous sommes allés dire à ces militaires la situation qui prévalait. C'est moi qui tenais la lampe. Nous leur avons dit : on a ici entre 500 et 600 personnes à l'Eglise. Ce sont pas des ennemis. Les militaires ont écouté. Mais à 200 mètres, à l'extérieur de l'église, ils venaient de tuer les personnes qu'ils y avaient trouvées.

7. Après deux jours, les militaires sont revenus. Ils nous ont dit qu'ils avaient fait des enquêtes, et qu'ils avaient conclu que les personnes se trouvant à l'église étaient des ennemis. Ils en ont tué 29. Il y avait une quinzaine de hutu blessés à Mugara au cours d'un accrochage avec l'armée. Les militaires les ont pris pour des mayi mayi. Ces hutu blessés étaient venus à la mission. On les avait soignés. Nous avons dit aux militaires : une personne blessée ne doit pas être tuée. Le commandant des militaires a répondu avant de partir : il faut faire sortir les blessés. Puis il a dit : Bujumbura nous a donné l'ordre de les tuer. Et les 15 blessés ont été tous tués (pleurs).

(Suite 1) Audition du Père Giuseppe Ghioto Bruno

Le 27-05-2021



8.Micombero est venu plus tard. Il a commis des massacres contre les hutu. Les militaires sont arrivés en voitures blindées à Nyanza Lac. Ils sont arrivés en colonnes, vers 4h de l'après-midi. Certains soldats étaient blessés sur la jambe. 9. Un hélicoptère est venu se poser près de l'église. Un commandant militaire en est sorti. Il a dit : vous savez ! les assaillants vont venir la nuit ici à Kigwena. Faites quelque chose. Les assaillants ont attaqué Nyanza Lac. Ils voulaient capturer ce commandant vivant.

10.Micombero est arrivé en hélicoptère à Kigwena. Il voulait voir ses militaires blessés. Il a un peu rabroué les autres militaires en leur disant : vous allez passer en conseil de guerre ! parce que vous avez laissé derrière vous des collègues militaires tués et blessés. L'un des militaires blessés a alors été conduit à Bururi pour des soins.

11.Nous avons appris qu'à Nyanza Lac, un commandant du camp militaire, un hutu avait mené une attaque. C'est quand Micombero est arrivé qu'on a appris que ce commandant était un hutu, que celui-ci lui avait même un jour donné du sang à Micombero, et que pour cela il l'avait promu au rang de commandant du camp Nyanza Lac. Mais selon lui, l'attaque de 16h contre le camp était l'œuvre de ce commandant hutu. D'ailleurs, ce dernier avait fait fusiller tous les militaires tutsi de ce camp.

12.Le Père Bruno ajoute : j'ai amené les blessés de Kigwena à l'hôpital de Rumonge. C'était des femmes, quelques hommes qui avaient reçu des coups de machettes sur la tête.

13.Les tutsi ont vu qu'ils tenaient le pouvoir. Des groupes de civils descendaient des collines pour voler, saccager et piller. C'était des tutsi de Vyanda qui venaient tuer et saccager. Nous avons dit aux gens qui étaient réfugiés à la paroisse que les militaires avaient ramassé tous les hutu, des femmes comme des vieux. Mais les jeunes étaient partis. Il y avait eu jusqu'à 10 à 15 mille réfugiés à notre paroisse. Nous avons des problèmes pour leur donner à manger.14.Un jour, je suis arrivé et je me suis retrouvé en face d'une femme morte avec son enfant au dos. Ce petit enfant était encore vivant. Ce petit, je l'ai pris dans mes bras (pleurs). Je l'ai porté jusqu'à la mission. La maman avait été tuée par les militaires. On a fait un trou dans le sable et on l'a porté en terre.

15.Je me rappelle d'une autre femme. Elle s'était trainée jusque dans un magasin de dehors. On lui avait ouvert le ventre et fait sortir son enfants (pleurs).

(Suite 2) Audition du Père Giuseppe Ghito Bruno



Le 27-05-2021

16. A propos des chiffres ! A la radio, on a dit qu'il y avait eu 50 mille personnes tuées à Vyanda. Or un catéchiste nommé Joseph de Vyanda, on lui a posé la question : Combien de tutsi ont-ils été tué à Vyanda ? Il a répondu : 14 hommes et 40 vaches tués. C'était un samedi. On a vu des hommes hutu monter à Vyanda. C'est eux qui ont tué. Joseph a même cité des noms de personnes tuées. Ce n'était pas les 50 mille dont parlait la radio. Parmi les tués, il a même cité le nom d'un cuisinier tutsi qui était à la maison à Vyanda et qui y a été tué.

17. Une fille hutu qui étudiait à Kigwena a pu se sauver. Elle est montée dans un camion. Elle a été sauvée car elle a dit aux barrières qu'elle ne parlait kirundi. Elle a dit en swahili qu'elle n'était pas burundaise, mais qu'elle était congolaise.

18. Un autre témoignage lui rapporté par un chauffeur d'un camion d'une coopérative : les hutu qu'on amenait depuis Vyanda pour les tuer étaient superposés derrière les uns sur les autres. A Minago, une fosse commune a été creusée pour y jeter dedans ces hutu.

19. Un autre témoignage est celui des militaires qui sont venus une semaine après le carnage. Ils ont dit aux gens qu'ils avaient besoin d'hommes pour nettoyer le marché de Rumonge. Avant d'arriver là, ces hommes ont été sortis du camion tués et jetés dans la rivière Mulembwe. Chaque victime recevait un coup dans la tête.

20. Un autre souvenir de Kigwena : la paroisse avait un ouvrier tutsi qui fabriquait des statuts. Les militaires l'ont tué parce qu'il n'a pas pu démontrer qu'il était tutsi. Les prêtres l'avaient mis en cachette, mais il a été tué en même temps que trois autres moniteurs qui enseignaient à la paroisse.

21. Un autre fait divers. Les chrétiens baptisés de Kigwena avaient constitué une caisse de solidarité. Ils avaient réussi à économiser la somme de 2.400.000 francs. Avec l'éclatement de la crise et le départ en exil en Tanzanie de nombreux chrétiens, toute cet argent a été transporté en Tanzanie. Or, le Père Bruno avait commencé quelques maisonnettes à Kigwena avec son collègue Baraganya. Celui-ci est allé en Tanzanie en compagnie d'une autre personne pour demander le rapatriement de la somme. Baraganya est allé trouver que le montant avait été placée en sécurité dans un économat du diocèse en Tanzanie. Il est rentré au Burundi avec toute la somme qui fut redistribuée aux cotisants. 22.

Le 27-05-2021

(Suite 3) Audition du Père Giuseppe Ghioto Bruno



22. Le Père Bruno a confirmé qu'il a fait enterrer beaucoup de morts, des personnes tuées à Kigwena par des gens de Vyanda qui descendaient dans la plaine pour saccager et tuer. Les gens de la plaine étaient devenus très riches grâce à la pêche, aux bananiers et aux palmiers à huile qui s'étendaient sur Minago, Rumonge, Kigwena. Ces gens disaient qu'ils étaient attristés du fait que, bien qu'ils soient riches, ils ne pouvaient accéder aux commandes du pays, car les tutsi s'étaient accaparés de tout le pouvoir.

23. Le Père Bruno a aussi révélé qu'il venait de faire construire un dispensaire à Kigwena et qu'il attendait l'arrivée des premiers volontaires français pour faire fonctionner cette structure sanitaire. Les volontaires se sont tous retirés à cause de la crise, car ils estimaient que c'était trop dangereux pour eux de rester dans le pays. Bruno a alors décidé de se mettre au service du dispensaire pendant huit ans. 24. Il s'est rappelé qu'au plus fort de la crise, il a fait ensevelir 29 personnes tuées par des militaires à Kigwena en progression vers le sud du pays, mais que lors du tracé de la route vers Nyanza Lac, les bulldozers les ont déterrés. C'était 12 à 13 ans après l'événement. 25. Le Père Bruno est très sceptique quant aux réparations à accorder aux victimes, près de 50 ans après la crise de 1972. Il rappelle à ce sujet qu'une femme dont le mari était un militaire, a vainement tenté de récupérer ce que les tutsi lui avaient pris après l'assassinat de son époux. La femme disait : vous me demandez de pardonner alors que les hutu se sont faits égorger comme des chèvres ? 26. Selon le Père Bruno, le coup d'Etat de 1972 était connu de tout le monde. Même un commerçant de Kigwena le lui avait dit qu'il attendait le signal de Bujumbura. C'était planifié. Les riches gens de la plaine le savaient aussi. Ils avaient un niveau économique très élevé, ils prétendaient au pouvoir politique. Ils attendaient des ordres de Bujumbura qui ne sont pas arrivés. Et le coup d'Etat a échoué, puis ils ont commencé à fuir massivement vers la Tanzanie et le Congo. Arrivés en Tanzanie, ils ont dit qu'ils avaient tout ce dont ils avaient besoin, sauf la bière de banane. Ils avaient obtenu des terres pour cultiver, mais le bananier n'y poussait pas.

27. Conclusion : Le Père Bruno affirme avoir vécu beaucoup de situations dramatiques à Kigwena et qu'il n'a pas tout raconté. Mais il se souvient que des autorités dont un nommé Kazatsa qui lui avaient remis une arme pour se défendre en cas de besoin.

Audition de Nsavyumuganwa Isidore



Equipe composée du Commissaire BATUNGWANAYO Aloys et du cadre GAHIMBARE Eurydice, a auditionné, NSAVYUMUGANWA Isidore alias Baseke, fils de Baseke Mathieu (Bourgoumestre de 1963 à 1966) et Rwamenyo Élisabeth. 82 ans. Né en avril 1939 sur la colline Minyago, commune Bwambarangwe, province Kirundo. Un Muhutu du clan "abahanza". Il est marié et a la 4ème secondaire au Grand Séminaire de Mureke. Militaire retraité et résident sur la colline Minyago, sous-colline Kabuyenge commune Bwambarangwe. province Kirundo. Il a commencé ses études en 1951 à l'EP Mukenke en 1ère année. Et de la 2ème à la 5ème année, il a fréquenté l'EP Mugari. Il a abandonné l'école parce qu'il avait demandé à son père de ne pas se remarier. Et suite à cela, ce dernier a suspendu le paiement des frais de scolarité.

Le 26-05-2021

Il a vu Rwagasore qui était un ami de son père qui était un Uproniste. Il venait chez battre campagne en 1961. Et, il a rejoint l'armée en 1960 quand il est sorti de la prison. Il avait été arrêté à son retour de son travail au ministère des Finances. Lui et Kagenza Jean, le cousin de Rwagasore, ont détourné le trésor de la commune de Musaga et ils ont été condamnés à 6 mois de prison. Son père, même s'il travaillait avec Ntidendereza, membre du PDC, ne voulait pas changer de parti politique. Selon lui, tout a commencé avec l'assassinat du prince. Ntidendereza avait envoyé sa milice pour tuer les hutu. Même une partie de leur maison a été incendiée par les membres du PDC. Ils se cachaient dans un trou et personne n'a pu les démasquer. Si non, ils étaient sur la liste des personnes à tuer ce jour-là. Son père avait remplacé Ntidendereza Jean, fils de Baranyanka Pierre. Ntidendereza sera pendu en 1963 accusé du meurtre du prince Rwagasore Louis. Le témoin a occupé le grade de lieutenant et commandant du camp Kirundo de 1967 à 1972. Son vice était le lieutenant Ndabaneze Laurent, le 3ème était Mahweza Zacharie. Selon lui, Ndabaneze était tutsi du clan «abahima» de Vyanda et il était son ami avec qui il travaillait ensemble. Il n'était pas un extrémiste. L'épouse du témoin était une cousine de Mme Adèle, épouse de Micombero. Avant de fuir, il a été témoin des tueries de 1972 sans pouvoir les arrêter n'ayant plus le contrôle de ses troupes. Quelque mois avant ces massacres, Ndabaneze son adjoint avait pris dans le magasin, 15 fusils sans l'accord du commandant. Lui aussi en pris 15 car il avait compris qu'il y avait un problème. Il a vu ses militaires hutu tués, une dizaine. Ainsi, il s'est réfugié en Tanzanie lorsque Ndabaneze lui a fait un clin d'œil en octobre 1972, lui disant que s'il ne part pas, il sera assassiné dans 4 jours. Il s'est rendu chez lui pour manger et a dit à ses 5 militaires de garde de monter dans la voiture pour aller enquêter sur un accident survenu à Kobero. Arrivé là-bas, il leur a menti à propos de son retour dans le camp parce qu'il attendait un chef qui devait lui expliquer ce qui s'était passé. Et de là, il s'est enfui en Tanzanie. Pendant sa fuite, il a été logé à Kabanga, a été accusé d'être militaire et a été emprisonné. Après sa libération, il est allé à Tabora en tant que réfugié, en Ouganda en 1974, et plus tard à Rugenge au Soudan. Sa voiture «Peugeot 404», sa femme l'avait vendue pour libérer son mari. Après son départ, il a été remplacé par son adjoint, le lieutenant Ndabaneze Laurent. Le magasin de son père a été saisi et vendu par la commune de Bwambarangwe. Ses 3 frères, 2 professeurs d'université et un médecin ont été tués. Il n'y a pas eu de deuil pendant ces temps difficiles. Il dit que la réconciliation est possible au cas où la CVR appelle au pardon pour ne pas avoir revu cette histoire.

DÉBUT DES TRAVAUX D'EXHUMATIONS EN COMMUNE
MWAKIRO EN PROVINCE KIRUNDO

Le 06-05-2021



L'équipe de la CVR a effectué des activités d'exhumation des victimes de la crise de 1972 de deux fosses communes confirmées à la colline Musenga zone Kiyanza commune Mwakiro commune de la province de Muyinga. Beaucoup des restes des corps humains ont déjà été exhumés par la CVR. Certains ossements sont ligotés par des cordes en plastique.





4 autres fosses se trouvent à KIBIRA, une qui a été visitée lors de l'ouverture des travaux par Honorable Vice-Président de l'Assemblée Nationale Abel GASHATSI se trouve à 100 m du lieu d'exhumation. Elles mesurent 30m sur 3 m avec une hauteur de 5m. Elles ont été creusées en 1970 par les citoyens de toutes les collines de la commune BUHINYUZA sous l'ordre du Gouverneur de la Province MUYINGA BARAHINDUKA Jean et l'Administrateur de la commune BUHINYUZA RUCUMUHIMBA Laurent. Ils disaient à la population qu'elles sont destinées aux militaires qui vont les utiliser pour faire le manœuvre d'après les Témoins qui étaient parmi ceux qui les ont creusées NDIKIMINWE Emmanuel et NTAMAKURIRO Gaspard.

Audition de BAPFANA Angèle



L'équipe d'audition composé par Commissaire Alice NIJIMBERE et MUNEZERO Mireille a auditionné BAPFANA Angèle fille de BARATUNGA Dionèse et de NDEGEYA Modesca âgé de 65ans , Muhutu du clan Abaganuza résidant sur la colline Gahekenya Commune MWAKIRO province MUYINGA.

Le 06-05-2021

Elle raconte que c'était le matin lorsqu'elle était entrain de cultiver avec son Père et sa mère où deux hommes voisins venaient appeler son père en lui disant d'aller chez RUCUMUHIMBA Laurent administrateur de Buhinyuza lorsqu'ils arrivaient l'administrateur donnait l'ordre d'aller à la commune. Ils étaient transportés par un camion de la commune avec les autres. Après quelques heures la mère du témoin est allée chez NTAGASHIBOTSE son voisin pour lui demander où son mari se trouvait, il lui a répondu qu'ils étaient à la prison à Buhinyuza. Le lendemain le fils de la victime est allé à la commune mais il n'a pas vu son père NKUNDWANABAKE Vénérand qui était en prison avec BARATUNGA Dionèse qui lui a dit que son père était à l'agonie. Le soir un policier de la commune du nom de NIRAGIRA Barthazar est venu et leur a dit de ne plus aller avec la nourriture car il voyait des marteaux et des cordes dans deux bennes se trouvant à la commune qui allaient servir de crime. Selon Angèle, le responsable de ces tueries était l'administrateur de Buhinyuza avec les policiers de la commune KANUTA, Karikera Damien, Bararusamvya Déo et le conseiller Kazuguri Simon en accusant les victimes qu'ils ne payaient pas l'impôt de capitation (Ikori ry'umutwe). Elle affirme que les fosses ont été creusées par les jeunes réfugiés rwandais mais les autres tranchées ont été creusées pendant les travaux communautaires. Les conséquences de cette crise étaient les abandons scolaires, être appelé Abamenja. Elle souhaite l'enterrement digne des restes humains, des formations aux jeunes sur le passé.

Audition de NTAHONDI Jean



L'équipe de commissaire Nzigamasabo Léa Pascasie et Inakanyambo Anastasie auditionne Ntahondi Jean en colline Musenga zone Kiyanzi de la commune Mwakiro en province de Muyinga. Il est le cultivateur, Muhutu âgé de 63 ans. Selon lui, en 1972; c'était du temps où on payait l'impôt de capitation. Ils ont utilisé la politique de sorcellerie soit disant que les personnes Hutu qu'ils voulaient assassiner étaient des sorciers.

Le 06-05-2021

C'était au début du mois de juin en 1972. La commune MWAKIRO était une zone de la commune BUHINYUZA à cette époque. Les conseillers Collinaires: Nkoronko Stéphane et Ruyiro Antoine en collaboration avec l'Administrateur Rucumuhimba Laurent originaire de CANKUZO demandaient aux chefs de collines d'établir les listes des sorciers se trouvant sur leurs collines. Ils les avaient rassemblés sur les rondes nocturnes et après ils les avaient transportés au cachot de la commune BUHINYUZA avant d'être assassinés et jetés dans la fosse commune se trouvant sur la colline Musenga de la zone Kiyanza commune MWAKIRO. Les Tutsi qui étaient emprisonnés ont été libérés sous l'ordre de l'Administrateur Rucumuhimba Laurent mais les autres prisonniers hutu ont été assassinés ensemble avec ceux appelés sorciers. Les militaires en collaboration avec les réfugiés rwandais se trouvant à NYARUNAZI sont ceux qui les avaient assassinés et les ont jetés dans la FC. Les fosses qui sont restées ouvertes ont été creusées par les habitants des collines: RUTYAZO, MUGAMBA et GAHEKENYA. On leur disait qu'elles sont destinées à l'usage des militaires pendant leur manœuvre. Cette place là où il ya ces fosses est appelée NGOZI parce que ceux qui venaient rendre visite les leurs en prison, on leur disait qu'ils ont comparu à NGOZI et qu' ils allaient revenir. NKORONKO Stéphane avait donné l'ordre à la population d'interdire leurs vaches, leurs chiens de passer là où on avait jeté ces cadavres parce qu'on y avait mis des armes à feu des militaires appelés VYAMUZINGA. Il demande que ces restes soient enterrés avec dignité.

Audition de Kinombe François



L'équipe d'audition composée par Commissaire Alice NIJIMBERE et MUNEZERO Mireille a auditionné KINOMBE François enseignant retraité, fils de SINANKWA Damien et BIRUTEGUSA Rosalie d'ethnie Hutu du clan Abashubi âgé de 74ans résidant sur la colline GAHEKENYA commune MWAKIRO province MUYINGA.

Le 07-05-2021

Selon KINOMBE, tout a commencé avec l'arrivée des Rwandais car ce sont eux qui ont creusé les fosses communes en disant que les Hutu vont se réfugier comme eux. Il affirme qu'en 1972, on a fait la sélection des fonctionnaires, des commerçants et des gens aisés en leur disant qu'il y a une réunion prévue pour eux à Buhinyuza mais en vain, ils ont fini par être tués. Les massacres de 1972 visaient les Hutu seulement. En 1973, vu que les Hutu étaient encore nombreux, ils ont continué à faire la sélection, les uns on les accusait d'être des sorciers et d'autres n'ont pas donné l'impôt de capitation(Ikori ry'umutwe), mais c'était le prétexte pour arriver à leurs objectifs. Il réaffirme aussi que le député KIBWA Boneventure et le bourgmestre de Buhinyuza en complicité avec le conseiller Canuth. Sur les restes humains, il souhaite un enterrement digne et écrire sur les monuments "Amacakubiri aragacibwa mu Burundi ". Il souhaite aussi la sensibilisation des jeunes pour qu'ils ne répètent pas la même chose.



La CVR a vérifié la 3^{ème} fosse commune renseignée en commune Buhinyuza tout près de deux autres fosses communes déjà excavées. Signalons que les premiers objets déterrés sont des métaux notamment les houes usées. Ces houes appartenaient aux réfugiés rwandais de Nyarunazi. Elles ont servi à creuser et remblayer les FC.



Le 12-05-2021

Audition de Havugwamenshi Dieudonné



L'équipe de la CVR composée de commissaire Nzigamasabo Léa Pascasie et Inakanyambo Anastasie, agent de saisie récolte un témoignage de Havugwamenshi Dieudonné en commune et zone Buhinyuza, colline Nyarunazi. Il est le fils de Ruvuzamampa Léonrd et de Bakundukize Emmaculée, âgé de 57ans d'ethnie tutsi, enseignant. En 1972, il étudiait à l'école primaire de NYAMUGARI, zone JARAMA.

Selon lui, les gens vivaient en bonne collaboration. C'était au mois d'Avril 1972 qu'ils ont vu les gens en train d'écouter la radio d'une façon inhabituelle. Lundi, ils ont étudié toute la journée avant midi et après midi. Ils ont vu une personne venue à vélo et après quelques temps, l'enseignant de la 1^{ère} année du nom de Liboire avait rassemblé les écoliers de toutes les classes. Il n'y avait que 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} et leur avait dit qu, il voulait leur dire adieu, qu'il ne savait pas qu'il allait revenir qu'il fallait prier pour lui. Ils croyaient que les autres enseignants allaient venir mais ils ne sont pas venus peut être que soit ils ont été arrêtés, peut être qu'ils ont su bien avant qu'ils étaient recherchés. Les écoliers se sont présentés 3 jours successifs sans trouver d'enseignants. L'année a été blanche, ils ont dû reprendre au mois de septembre 1972 non pas à NYARUNAZI mais à MURAMBA. Beaucoup d'écoliers ont préféré abandonner l'école, les autres ont dû changer d'école. Cette école avait été rouverte en 2020 depuis ce temps. Ces tueries cherchaient les Hutu seulement sauf une exception, un Tutsi qui travaillait comme comptable à Gitega, a été arrêté et a appelé son père pour qu'il vienne le justifier qu'il n'était pas Hutu. Il est arrivé tardivement. Son fils avait déjà exécuté. Il était le fils de NDARUBONA sur la colline RUSHERI de la commune BUHINYUZA. Toutes ces personnes s'appelaient Abamenja. Il affirme que les familles des Tutsi étaient au nombre de deux seulement. L'Administrateur RUCUMUHIMBA Laurent avait essayé de sauver pas mal de gens. Il propose qu'on écrive sur le monument: PLUS JAMAIS CE QUI S'EST PASSE.

Audition de Sindayihebura Désiré

Le 08-05-2021

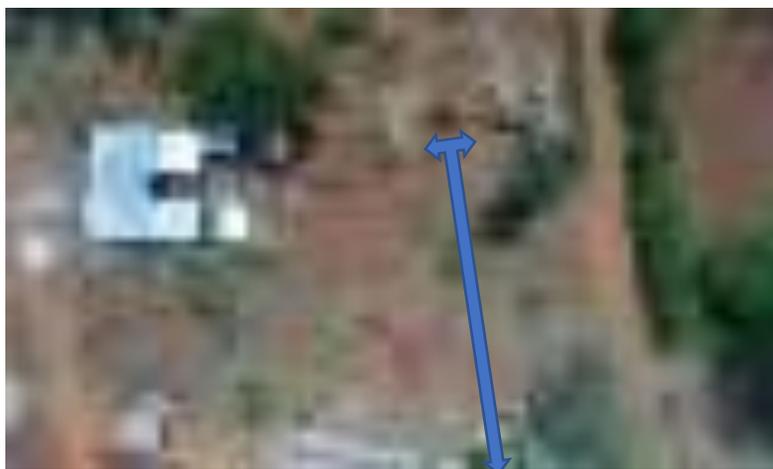


L'équipe d'audition de la CVR composée par Inakanyambo Anastasie agent de saisie et MUNEZERO Mireille agent de saisie a auditionné SINDAYIHEBURA Désiré fils de MIBURO Mathias et SEBAKOBWA Marie d'ethnie Muhutu du clan Abahanza âgé de 62ans résidant au Quartier Swahili commune MUYINGA province MUYINGA

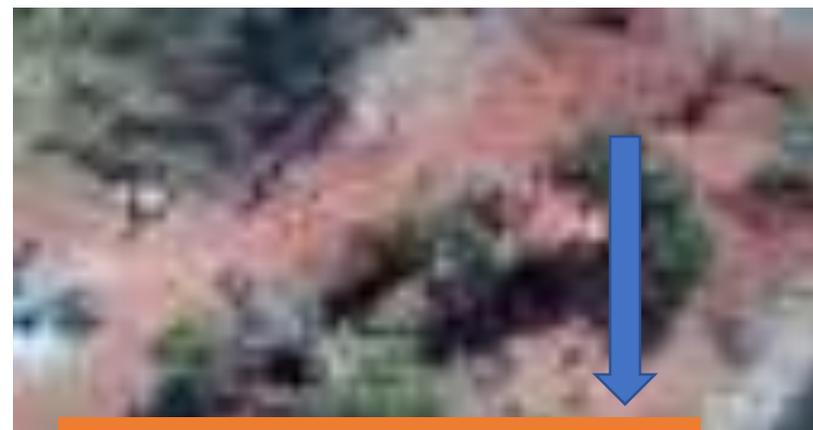
En 1972, il était à l'école Nyarunazi où il voyait KIBWA Bonaventure, BASABOSE Stany administrateur de MUYINGA, RUCUMUHIMBA administrateur de Buhinyuza et MUNZARA Joseph conseiller de Muramba venaient arrêter les enseignants de l'école Nyarunazi et Muramba, les médecins, les commerçants et les hommes qui ont des moyens puis les ligoter pour les transporter vers le lieu non reconnu. Après il voyait des véhicules stouts remplis des cadavres en direction de Buhinyuza le sang coulant tout au long de la route et les jeter dans la fosse commune se trouvant derrière le cachot de Buhinyuza. Il affirme que les hommes de cette localité ne savaient pas là où ils étaient jetés mais à Buhinyuza il voyait des hommes ligotés les bras derrière allongés par terre sous soleil durant toute la journée pour être tués le soir et furent jetés dans cette fosse commune de Buhinyuza. Il nous a dit qu'il pense que les fosses ont été creusées avant ces tueries et qu'il ne savait pas comment on les tuait et les jetait dans les fosses. Tout se passait pendant la nuit. Il nous a dit que les biens des victimes ont été pillés ainsi que l'argent se trouvant sur leurs comptes. Les conséquences de la crise étaient entre autres: ils ont été appelés Abamenja, les gens se sont réfugiés à l'étranger et les abandons scolaires étaient nombreux. Pas de procès pour les victimes. Il souhaite l'enterrement digne des restes humains, les responsables de ces massacres encore en vie qu'ils demandent pardon à tout le pays et les familles qui ont perdu les leurs.

UTILISATION D'UN DRONE POUR FILMER LES SITES DE LA CVR EN PROVINCE MUYINGA

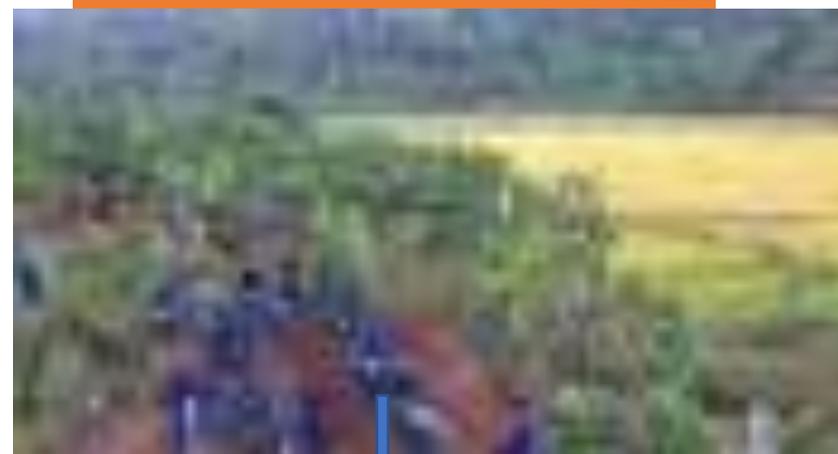
Le 23-06-2021



Fosses communes au chef lieu de la Commune Buhinyuza



Fosse communes en Commune Mwakiro



Fosses communes en Commune Butihinda

Utilisation d'un drone pour filmer les sites de la CVR situés dans la province de Muyinga. Cette activité a démarré sur le site de Musenga situé dans la commune Mwakiro, puis le site de Burenza situé au bureau de la zone Buhinyuza. Et enfin, le site de Bwankamugayo situé en contrebas du bureau de la zone Butihinda tout près de la vallée .

Audition de Gashamba Florian



L'équipe d'audition de la CVR composée par Commissaire Alice NIJIMBERE et MUNEZERO Mireille a auditionné le témoin du nom de GASHAMBA Florian fils de MPITABAVUMA et MWIHABUNTU âgé de 87ans Muhutu du clan Abahanza de la colline RABIRO Zone BUTARUGERA commune Butihinda Province MUYINGA

Le 24-05-2021

Il était policier de la commune BUTIHINDA en 1972, il nous a dit qu'il était en congé mais il passait ce congé sur les rondes sous l'ordre de l'administration qui leur disait qu'il y avait des hommes qui s'appelaient Mulele qui avaient attaqué le pays. Mais ils ne les ont jamais vu. Après quelques jours, ils voyaient NIMBWA Colman, conseiller de la colline RABIRO en complicité avec son fils qui était militaire du nom de RUBERANDINDA Dominique venant de Kobero à bord d'une voiture et leur disait qu'ils venaient chercher ces Mulele. Ils ont commencé à ramasser certains d'entre eux, un à un en leur disant qu'ils les transportaient à Muyinga pour s'expliquer simplement mais personne n'est retournée. Il affirme qu'il était sauvé par la grâce de Dieu car NDISABIYE Jaques l'administrateur de BUTIHINDA lui arrêté ramassé trois fois, mais chaque fois NDISABIYE lui transportait vers Kobero et la voiture venue de MUKENKE était toujours pleine et retournait chez lui. Après le régime Micombero prononça "impore yabonetse " il était sauvé comme ça. Il réaffirme que le pouvoir de cette époque n'a rien fait pour arrêter ces massacres plutôt était lui qui les planifiait via les administratifs. Il réaffirme aussi que les victimes étaient transportées encore en vie mais ligotées les bras derrière vers Muyinga. Ils n'étaient pas jugées avant leur exécution. Comme conséquence il existait des cas d'exile, les abandons scolaires, être appelé Abamenja. Il souhaite l'enterrement digne des restes humains.

Le 01-06-2021

Audition Ndimurirwo Miburo Pascal



Commissaire Denise Sindokotse et Amb. Laurent Kavakure récoltent un témoignage de Ndimurirwo Miburo Pascal, Né en 1950 en Colline Murehe, zone Kamaramagambo, commune Butihinda, Province Muyinga 71 ans. Hutu du clan ababanda. Niveau d'études : 7^{ème} année échouée

En 1972 j'avais 22 ans et étais commerçant, raconte Ndimurirwo Pascal. On nous avait organisé pour des rondes nocturnes, pour traquer les bamenja (traîtres) qui avaient perçu des sommes d'argent pour déstabiliser le pays. Mon ami secrétaire communal Gaspard Muhiziwintore fut la 1^{ère} personne arrêtée. J'ai décidé de fuir et fus arrêté à la frontière par des JRR armés de lances et de flèches. Ils refusèrent toute corruption et me conduiront à la zone Butarugera. Arrivés à Kobero le secrétaire de zone vérifia sa liste et trouva mon nom sur ladite liste. Ce denier me fit conduire au bureau de zone en attendant l'arrivée de l'administrateur communal. Les policiers me fouillèrent, prirent mon argent et me précipitèrent violemment au cachot plein de DDT (ikirorina). Après 2 heures, l'administrateur Ndisabiye Jacques arriva et se mit à m'interroger sur une réunion de commerçants tenue à Gitanga sous la conduite de Gaspard Muhizi et où le tutsi chef communal du parti Pascal fut écarté. Je lui répondis que c'est probablement parce qu'il n'était pas commerçant et qu'il y avait un partage de verre pour ceux qui avaient cotisé. L'administrateur me demanda en outre pourquoi j'avais décidé de prendre fuite sans demander conseil à personne. Je lui répondis que c'est parce que j'avais eu peur après l'arrestation de Gaspard. Il me dit alors de retourner à la maison me rassurant que je n'étais nullement concerné (haguruka wigire wewe nturimwo). J'ai tout laissé sur place et suis reparti à la maison. A la maison c'était déjà le deuil. Certains objets de valeur comme la machine à coudre et le vélo avaient été cachés. Le lendemain l'administrateur est venu à Murehe et a convoqué une réunion où il n'a parlé que de mon cas. Pour finir par rassurer que la paix et le calme étaient revenus. C'était pour éviter que les gens ne se révoltent. La semaine suivante j'ai croisé Pascal, le même qui avait été chassé de notre réunion de commerçant. Il m'ordonna de me présenter à la commune pour expliquer quels étaient les mobiles de ladite réunion. J'ai alors pris la décision de fuir. C'était un vendredi, Je me dirigeais au marché de Kobero. Deux jeunes JRR tutsi ne cessèrent de me traquer. Ils restaient assis à mon côté et voulaient suivre tous mes mouvements. Je leur achetais de la bière et les trompais que je devais faire réparer ma bicyclette à quelques mètres de là. Dès qu'ils acceptèrent, je montais sur ma bicyclette et filais à toute allure en direction de la Tanzanie, leur laissant toute ma marchandise (nta na kimwenanuye). Après mon départ d'autres collègues commerçants sont également partis en exil. Je suis revenu en 1975 et mon enregistrement à la commune se fit sans aucun problème.

JOUR3: LES TRAVAUX D'EXHUMATION DES RESTES HUMAINS À BUTIHINDA

Le 02-06-2021



L'équipe de la sous-commission en charge d'exhumation composée de Commissaire Nahimana Elie poursuit des activités d'exhumation avec les manœuvres en commune, zone, colline Butihinda sous colline Bwankamugayo de la première fosse commune confirmée. Ossements de trois personnes assassinées ont été exhumés. La fosse commune est à 25m de longueur, 3m de largeur et 1,30m de profondeur. Cumul au troisième jour : 5 +15+ 3 = ossements de 23 personnes assassinées, 9 bracelets et deux chemises.



L'audition de Ntahondi Damien

Le 03-06-2021



L'équipe d'audition de la CVR composée par Commissaire Aloys Batungwanayo et Gahimbare Eurydice a élaboré le témoignage de Ntahondi Damien Muhutu du clan Abahanza fils de Rwasa Albert et Misago Marcienne. Âgé de 72 ans natif de la colline Bisiga, sous colline Bisiga, zone Giteranyi, commune Giteranyi et province Muyinga.

Ntahondi Damien Lauréat de la 1ère candidature en bio chimie à l'Université du Burundi. C'est le 2 mai que les agents de la documentation sont venus dans un camion à l'université, et on fait sortir les professeurs et les étudiants des auditoires. Un d'eux a alors commencé à faire un appel suivant la liste qu'il avait sur lui. Et ceux étaient appelés étaient directement ligotés les bras derrière et on les embarquait dans le camion. On disait à ceux qui restaient que leurs camarades sont amenés au tribunal pour être jugés pour les actes qu'ils ont commis. Le lendemain, les militaires sont revenus pour la même opération. Ces arrestations ont continué jusqu'au 10 mai et ne visaient que les Bahutu. Ce même jour, ils se sont rendus au campus Kiriri pour les cours de laboratoire et un certain Niyokindi André, un Mututsi lui avait informé qu'à leur campus il va y avoir élimination et nettoyage des Bahutu. Et de retour à leur campus Mutanga, ils devaient réviser les cours et la plupart des étudiants étaient Rwandais Batutsi et Bahutu. Au campus tout près du grand séminaire de Bujumbura, les Batutsi burundais et rwandais avaient allumé le feu dit igicaniro à l'image de ce qui se faisait en province sur les barrières par les JRR. Ces Batutsi ont interpellé un certain Baranyedetse André un Muhutu et après quelques cinq minutes, il a commencé à crier fort sans que ses amis Bahutu puissent le secourir. Ainsi, le témoin avait cherché comment s'enfuir. Alors qu'il sortait car il s'est souvenu du signal de Niyokindi. Ses coéquipiers Batutsi lui ont demandé où il allait, et a répondu qu'il allait au Grand séminaire pour prendre 1 livre afin de bien étudier. Arrivé au Grand séminaire il a toqué, et avait dit au frère séminariste qu'il cherchait un prêtre qui devait lui donner un livre. A ce prêtre, il lui a demandé un refuge. Le prêtre pris de peur, l'a envoyé chez le Père Responsable Ruhuna Joachim. Mais le témoin n'était pas tranquille car il n'avait pas confiance aux Batutsi. Ainsi, il est allé à la chapelle où il y avait trouvé Sérapion Bambonanire qui jouait au piano et ce dernier lui avait demandé où il allait et s'il avait une permission. Le témoin s'était alors caché en s'habillant comme prêtre et il s'était même enfermé.

(Suite1) audition de Ntahondi Damien

Le 03-06-2021



Et Sérapion est alors allé voir le Père Responsable pour lui raconter ce qui se passait. Ce dernier, en compagnie du Père Suisse qui s'appelait Gofiné sont venus le voir et lui avait demandé d'ouvrir la porte. Il a enlevé la robe et ouvert. Ils l'ont tranquilisé et Goffine lui a donné une chambre avec consignes de quand il peut ouvrir, en lui disant que tous les jours à 5h du matin. Il lui amenera du thé et du pain et qu'il toquera 3 fois après intervalle.

Il lui avait même conseillé qu'à chaque fois qu'il veut dormir, il faudra mettre le matelas par terre pour éviter des bruits du lit avec ressorts. Ainsi le Père Responsable, lui donnait à manger tous les jours et l'informait sur la situation, et surtout de la mort des étudiants Bahutu. Le 6 juin Abbé Ntabona Adrien était venu le voir pour lui dire que la paix est revenue, et le témoin n'a même pas fait de vie et n'a pas ouvert malgré que Ntabona l'appelait dans son nom lui disant qu'il était informé de sa présence dans la chambre. Le 10 juillet, Père Goffiné est venu le voir à 9h00 une robe des prêtres, un laissez passer et des lunettes fumées, et lui avait dit qu'on va chercher comment se réfugier au Rwanda. Et en sortant, il a croisé MUTABAZI Martin qui était caché aussi là pendant 2 mois au Grand séminaire. L'économe général Gofiné, les a mis dans sa voiture VW, et leur a dit qu'il va présenter aux barrières des JRR comme des séminaristes Camerounais qui sont en vacance chez l'évêque de Bururi. Il avait même changé leurs noms. Damien était Auguste Denoyé tandis que Martin était Martinez. Ils ont alors pris la route Rumonge et il y avait des barrières à chaque 200 mètres et à chaque barrière, Gofiné devait s'expliquer que ce sont des séminaristes camerounais qui vont à Bururi. A la paroisse Minago, ils ont été accueillis par des sœurs qui leur ont donné à manger et leur ont demandé de se cacher au plafond pour éviter les circulations intenses. Le soir, ils ont pris le chemin vers Tanganyika. Goffiné leur avait donné les provisions nécessaires. Pour arriver au Rwanda via Uvira-Bukavu, ils ont surmonté beaucoup de défis qui l'ont laissé des séquelles. Arrivés au Rwanda, ils étaient au nombre de 8 et ont été bien accueillis par d'autres Burundais. Mais à Kigali, ils ont été arrêtés par les services de la documentation car ils n'avaient pas de pièces d'identité et étaient pris comme espion de Micombero pour voir où étaient les réfugiés Bahutu et ils ont attendu 1 semaine pour arrêter de se présenter au bureau pour y passer toute la journée durant les sept jours. C'est le samedi qu'ils ont été relâchés et conduits au camp des réfugiés Burundais.



Ils y ont habité jusqu'au 23 avril 1973 quand le HCR et la Croix rouge les avaient cherché le travail d'enseignant car au Rwanda il y avait une carence d'enseignants après la fuite des Batutsi rwandais. Il a été affecté au groupe scolaire garçon à save. Et là, les élèves et la communauté des frères les attendaient impatientement. Il y a croisé Ndaye Melchior qui leur a formé en politique. Le témoin a également été utilisé comme espion pour venir à la frontière du Burundi avec le Rwanda, côté Gasenyi-Nemba pour connaître l'arsenal militaire du Burundi au camp Kirundo. Il connaît aussi l'attaque des réfugiés Burundais du 10 mai 1973 à Busoni et même à Kayanza.

VISITE DES DIPLOMATES AU LIEU PROVISOIRE DES RESTES HUMAINS

Le 30-06-2021



Une équipe de diplomates accrédités au Burundi a visité le lieu provisoire de la CVR abritant des ossements humains et autres objets exhumés dans les fosses communes en Provinces Gitega & Karusi dans les sites Ruvubu, Mashitsi, Nyambeho et Nyabunyovu. Au total, la CVR compte plus de 11 000 victimes de la crise de 1972 exhumées dans ces fosses communes comme annoncé par l'Amb. Pierre Claver Ndayicariye Président de la CVR lors de cette visite. Des diplomates n'ont pas retenu leurs larmes à la vue de ces restes humains.

Audition de Kabunda Grégoire au bureau de la CVR à Bujumbura

Le 20-07-2021



L'équipe des Commissaires Léa Pascasie Nzigamasabo Secrétaire, Aloys Batungwanayo et Denise Sindokotse a auditionné Kabunda Grégoire Retraité âgé 76 ans mututsi mwenegwe fils de Ntibakivayo Mathias et Vyumvuhore Rose originaire de la Colline Kinyinya Zone Gasibe Commune Matana province Bururi. En 1972, il était directeur de la police judiciaire à Bujumbura avec des directions régionales à sa charge à Gitega, Bururi et Ngozi. Les archives l'identifient comme greffier du Conseil de guerre qui a "jugé" les bahutu de 1972. Le jugement de ce conseil est pourtant cité comme référence dans les décisions administratives prises par les autorités de cette époque

Il reconnaît avoir été mis au courant qu'il a été nommé à ce poste mais réfute catégoriquement que ce conseil n'a jamais eu lieu et que même s'il a eu lieu, lui n'a jamais siégé. Il reconnaît néanmoins que beaucoup d'innocents bahutu ont été victimes des exactions judiciaires puisque pour le lui, aucun jugement n'a eu lieu. Comme Directeur de police, il n'a pas fait d'enquêtes sur les massacres. *Le pouvoir était aux mains des militaires*, dit-il. Pour lui, 1972 peut avoir des implications étrangères car il dit qu'il y avait la guerre froide et que le Burundi était du côté des Chinois. Il livre l'information que les soirées dansantes étaient organisées par l'armée suite à la fin des manœuvres militaires d'avril. Il dit également que la plupart des commandants des camps militaires avaient pris congé après ces activités intenses de manœuvres militaires. Il nie catégoriquement l'implication des rwandais en 1972. Au moment où, la voix de la révolution avait annoncé l'attaque de Bujumbura par les mayi mulele le jour du 29 avril, lui affirme avoir fait un tour dans ville, venant du Ciné-caméo et dit n'avoir rien vu d'anormal dans la capitale Bujumbura. Les attaques de Bujumbura ne trouvent aucun fondement chez Kabunda Grégoire.

Audition de l'Amb. Ntangibingura Amisi au bureau de la CVR

Le 21-07-2021



Commissaire Denise Sindokotse et Amb. Kavakure Laurent Secrétaire Exécutif de la CVR réalisent une audition de Monsieur Amb. Ntangibingura Amisi ancien élève de l'Athénée Royale de Bujumbura natif de la Colline Kavumu, Kanyosha rural commune Kanyosha, Province Bujumbura. Né le jeudi 24 janvier 1952, âgé de 69 ans. Muhutu, consultant, Niveau d'études: Ingénieur Civil en Constructions, Université de Lovanium, Kinshasa, son témoignage porte sur les événements qui ont marqué cet établissement scolaire en 1972. En 1972, Amisi avait 20 ans et fréquentait l'Athénée de Bujumbura, classe de seconde scientifique B. Presque tous les élèves étaient des batutsi originaires de Bururi. Amisi était athlète, champion au 200 m.

Dans la soirée du samedi 29 avril 72, il s'occupait à distribuer les tenues sportives aux athlètes qui avaient entraîné le dimanche 30 avril à l'ENE à Ngagara. Vers 21 heures, des militaires en tenues de sortie se réfugièrent à la direction de leur internat, expliquant qu'ils s'échappaient d'une fusillade au niveau du monument du soldat inconnu. Ils étaient avec mon condisciple Barandereka Bernard qui avaient des égratignures au dos dues aux éclats du pare-brise arrière du taxi qui les conduisait. Le lendemain 30 mai, les athlètes se sont rendus aux entraînements à l'ENE. Le trajet se faisait à pied. C'est de là qu'ils ont appris au journal radio diffusé de midi que dans la nuit du 29 avril il y avait eu tentative de libération du roi Ntare incarcéré à Gitega et que l'officier d'ordonnance du Président Micombero avait été assassiné au rond point de la cathédrale. Sur le chemin du retour, quelques nouvelles d'arrestations de l'un ou l'autre Directeur général muhutu commençait à filtrer. Le lundi 1^{er} mai 1972, des hommages officiels furent organisés à l'Hôpital Clinique Prince Louis Rwagasore où reposait le corps du capitaine Kinyomvyi Dodolin. Nous sommes tous allés nous incliner devant sa dépouille mortelle. Le monument du soldat inconnu au rond point de la cathédrale a été construit en l'hommage à Kinyomvyi. Le mercredi 3 mai 1972, les athlètes devaient poursuivre les entraînements à l'ENE. Après mon départ les militaires embarquèrent tous les élèves hutu qui avaient été blessés, soi-disant pour leur porter secours et les faire soigner. Personne ne revint plus.

(Suite 1)Audition de l'Amb. Ntangibingura Amisi



Le 21-07-2021

Arrestations des élèves hutu blessés par leurs condisciples à la veille de la Fête de l'Ascension.

Après l'arrestation des athlètes, la situation changea du jour au lendemain à l'internat pour les élèves bahutu : brimades, excès de sel dans leurs plats, eau versée sur les tables et dans les plats etc. Cette situation perdura jusqu'à l'avant - veille de l'ascension. Ce jour – là, le Préfet des études, Segers, de nationalité belge vint nous apporter un message d'apaisement et nous autoriser à rentrer à la maison pour un week end prolongé. Cette nuit fut une nuit de calvaire pour les bahutu. Les batutsi se disaient que c'était une bonne occasion de les massacrer avant qu'ils ne puissent leur échapper. Les bahutu furent rossés par leurs condisciples dans les dortoirs et poussés dans les corridors et escaliers. Amisi reçut un bon coup du métal de ceinture au milieu de la tête (cicatrice encore visible), et dut courir tout saignant dans le corridor et les escaliers jusqu'à forcer le portail en grillage de sortie. Dans le couloir, il reçut un coup qui faillit le faire tomber (l'auteur du coup s'appelle Bernard Barandereka). A partir de 23 heures, les véhicules militaires étaient déjà stationnés sur place. Le carnage avait commencé vers minuit. Les élèves batutsi s'étaient armés de ceintures et de cordelettes militaires. C'est vers 2h du matin que je suis parvenu à me dégager pour m'enfuir à travers les champs de maïs, et vers 3 heures j'arrivais à la maison, raconte Amisi.

Amisi avait appris depuis le lundi l'arrestation de son oncle Albert Kaziri alors chef du quartier Kinama, Kamenge et Ngagara. Le mardi 2 mai 1972, dans l'avant midi, les militaires avaient arrêtés tous les étudiants bahutu fréquentant l'ENS qui habitaient le rez-de-chaussée du bâtiment de la Direction de l'internat. Dans l'après – midi, ils étaient revenus pour arrêter un élève muhutu qui fréquentait la classe de 1^{ère} à l'Athénée. Amisi, inquiet, s'absenta aux entraînements de ce jour là. Vers 16h, au moment où les athlètes prenaient leur repas (car ils avaient un régime particulier), un surveillant mututsi rwandais est venu avec en tête une liste de noms d'élèves bahutu à arrêter : Ntamahangarizo (champion du disque), Gahungu Pontien (champion au poids), Nduwayo Abel (lanceur de javelot), Condori (champion de course) etc. Ils ont arrêté 5 à 6 athlètes. Un camion militaire était stationné à proximité de l'internat, Amisi n'était pas de la liste, parce que pense –t- il, il était taxé de zaïrois.

(Suite 2)Audition de l'Amb. Ntangibingura Amisi

Le 21-07-2021



En revanche, les élèves bahutu qui n'ont pas été embarqués ce jour là ont survécu, dont Gahungu Firmin qui en dépit de ses nombreuses blessures refusa de se faire embarquer. Il vit encore, de même que Masabarakiza Siméon, et Athumani Sengera de Rumonge. D'autres rescapés sont notamment Kana Etienne et Juma Shabani.

Amisi explique qu'à l'Athénée de Bujumbura, les dégâts se firent de façon un peu discrète du fait de la présence belge à la direction de l'établissement. Arrivé à la maison, Amisi n'a pas eu la vie facile. Face aux arrestations qui se multipliaient, l'administrateur communal Léopold Ngaruko, avait ordonné à la population de se rassembler à coups de sifflets. Les militaires intervinrent et tirèrent sur la foule. C'était un dimanche. Amisi caché dans les herbes, entendait les balles siffler. Plusieurs personnes furent arrêtées et conduites au commissariat où elles furent relâchées. Plusieurs cadavres furent ramassés le lendemain et enterrés dans une fosse commune. Amisi ne saurait localiser l'endroit où se trouvait ladite fosse commune. On y a érigé des constructions. Ngaruko avait fait tuer beaucoup de gens dont mon oncle Kaziri, à cause de litiges fonciers. Lors de ce carnage commandité par Ngaruko, les militaires sont arrivés jusque chez Amisi et battu sa mère et sa grande sœur, son père ayant réussi à s'éclipser. Amisi se réfugia encore plus loin chez son grand père. Un plan fut concocté pour le faire traverser au Zaïre où vivait sa sœur mariée à un congolais. Ce dernier vint le chercher et le fit traverser la frontière à pied avec une casquette de congolais. Il fit cette traversée avec le futur évêque protestant Justin Baransananikiye. A Bukavu il fut accueilli par le Père Farcy. Ce dernier était comme un envoyé de Dieu pour accueillir et placer tous les élèves et étudiants bahutu qui se réfugiaient au Zaïre. Un hommage vibrant doit lui être rendu. De même que l'Ambassadeur zaïrois à l'époque Mena Rukita, un ancien officier de l'armée zaïroise, qui avait vite compris le plan de Micombero et en informait le Président Mobutu qui retira rapidement son appui militaire. L'ambassadeur utilisait ses voitures et bus avec plaques diplomatiques pour faire traverser les réfugiés.

Audition de Evariste Ngoyagoye

Le 05-08-2021



L'équipe composée par Commissaire Denise Sindokotse et Amb. Laurent Kavakure a auditionné de Evariste Ngoyagoye, Archevêque Emérite de Bujumbura, Docteur en théologie /Rome né sur la Colline Kivogero/Jenda, commune Mugongomanga Province Bujumbura en 1942 âgé de 79 ans, mututsi du clan Abanyakarama.

Les premiers moments des massacres: En avril 1972, l'Abbé Evariste Ngoyagoye était vice – recteur du Grand – Séminaire de Bujumbura. Le Recteur était l'Abbé Joachin Ruhuna.

Le samedi 29 avril vers midi, tout le Gouvernement a été démis de ses fonctions. Dans la soirée, vers 22 heures, l'Abbé Evariste Ngoyagoye est rentré au séminaire, après des visites familiales. Tout le monde était étonné de le voir rentrer sain et sauf. Arrivé bien avant lui, l'Abbé Thomas Mahwera, aumônier militaire, avait été agressé à coup de pierres aux abords de la cathédrale et portait des blessures. Les Abbés Magnus Ndinze et Simbiyara de Buhonga furent empêchés de rentrer. La situation était confuse. Mais Evariste Ngoyagoye est catégorique. Il n'a vu ni entendu personne parmi lesdits assaillants. Le dimanche 30 avril, la situation est restée normale. Le lundi le 1^{er} mai, le Grand séminaire a accueilli une famille de batutsi rescapée en provenance de Kabezi. Le père avait été assassiné par les assaillants, mais la femme, Dallila et ses deux filles étaient toutes blessées à la machette. Dallila sera rejointe plus tard par sa sœur en provenance de Bubanza, devenue également veuve, son mari muhutu ayant été arrêté par des policiers. Une autre personne que le Grand séminaire a assisté est Fabien Segatwa, un ancien du Grand Séminaire qui étudiait à l'Université du Burundi (cfr son témoignage sur youtube).

Une situation restée normale

Au Grand Séminaire, la situation est demeurée calme durant toute la période des tueries. Aucune arrestation à déplorer. D'ailleurs, il n'y avait que 3 prêtres burundais dont Ngoyagoye lui – même, le Recteur Ruhuna et l'Abbé Ntabona. Les sorties avaient été interdites, sauf pour les offices à la cathédrale Regina Mundi. Aucun mouvement suspect n'a été observé parmi les séminaristes. Cependant certains séminaristes se posaient des questions. Il y a des séminaristes qui ont pris fuite pendant les vacances et ne sont plus retournés, dont le futur Mgr Sérapion. Appelé à dresser le portrait du Recteur Joachin Ruhuna, Mgr Evariste Ngoyagoye parle d'un homme d'une grande maturité doublée d'une grande humanité. Il avait été bien préparé à ses fonctions.

(Suite) Audition de Evariste Ngoyagoye



Accueil forcé d'un contingent zaïrois

Le Grand séminaire a été forcé d'accueillir sur son domaine un contingent de soldats zaïrois dépêchés pour aider l'armée burundaise à faire face aux assaillants mulelistes. Leur arrivée a été précédée juste par un message porté par 2 militaires burundais, dont l'officier Aloys Kadoyi. Et presque au même moment et contre le gré des autorités du Grand Séminaire, le contingent est arrivé. Ils ne sont pas installés dans les enceintes de l'établissement. Ils sont restés sur place pendant environ deux semaines à s'entraîner au sport et n'ont participé à aucune opération militaire à l'extérieur.

Quelques incompréhensions vis-à-vis de la hiérarchie de l'église catholique

Mgr Evariste Ngoyagoye a été amené à s'exprimer sur les relations Eglise – Etat.

Le 05-08-2021

Selon une certaine opinion, il y avait complicité, car les écoles sous-convention catholique n'ont pas autant souffert que les autres écoles, ainsi que les tensions que les tueries ont générées au niveau interne.

Les relations Eglise – Etat

Mgr Evariste Ngoyagoye indique que les relations entre le pouvoir Micombero et l'Eglise catholique n'étaient pas toujours au beau fixe. Il évoque à ce sujet notamment les messages de prise de position à la suite des événements suivants :

La proclamation de la République en 1966 : le message de l'Eglise catholique condamnant la destitution de la monarchie avait déplu aux nouveaux tenants du pouvoir.

L'affaire Ntungumburanye en 1971 : l'Eglise catholique a publié une lettre de désapprobation du procès et de dénonciation des injustices

L'assassinat de Ntare Ndizeye le 29 avril 1972 : Mgr Ntuyahaga a fait des démarches vaines auprès du pouvoir Micombero pour récupérer le cadavre et lui assurer un enterrement digne.

Tensions au niveau interne

Le Message du 5 mai : selon le témoignage de Mgr Evariste Ngoyagoye, la déclaration de Mgr Ntuyahaga en date du 5 mai 1972 a fâché les ba hutu. Dans ce message, se fiant aux déclarations du pouvoir, il écrivait notamment que les événements survenus en ces jours-ci dans la région de Bujumbura et de Bururi ont montré que certains burundi n'ont pas un cœur humain ; ils ont été trompés et ils sont assimilés aux bêtes sauvages.

Les réactions des supérieurs des congrégations : Suite aux arrestations arbitraires des professeurs et des élèves bahutu, l'Eglise catholique a dû faire face à un mouvement de protestation de la part des supérieurs congrégations religieuses étrangères qui ont par la suite décidé de se retirer des écoles secondaires. Ces derniers se sont exprimés à travers une note confidentielle (dont la CVR peut se procurer) que les supérieurs de 7 congrégations missionnaires d'hommes et de femmes ont adressé le 24 mai 1972 aux évêques dont ils souhaitaient une intervention plus énergique contre les abus.

Audition de Sérapion Bambonanire



L'équipe composée Par Commissaire Denise Sindokotse et Amb. Laurent Kavakure a réalisée une audition de Sérapion Bambonanire Curé à Mabayi (Cibitoke) Docteur en théologie morale / Rome, né sur la Colline Nzero, Commune Mabayi. Province Cibitoke en 1948 âgé 72 ans. Muhutu, du clan Abasindi. En 1972, Mgr Sérapion Bambonanire avait 24 ans. Il fréquentait le Grand Séminaire Saint Curé d'Ars de Bujumbura en 4^{ème} année, soit en 1^{ère} année de théologie.

Le Recteur était Joachin Ruhuna et le Vice – recteur Evariste Ngoyagoye, tous batutsi.

Signes précurseurs

La visite d'un ministre à la paroisse Kigwena

De mars à début-avril 1972, Sérapion Bambonanire effectuait un stage à la paroisse de Kigwena dans le sud du pays. Il a visité la région de Rumonge à Nyanza Lac, une région peuplée par des bahutu et n'a remarqué aucune anomalie. Cependant, le curé de la paroisse, un italien, a eu la visite d'un ministre, qui lui a révélé que certaines personnes s'adonnaient à des entraînements militaires en Tanzanie. Le ministre a demandé au curé de leur dire de cesser ces entraînements.

Les soucis de Mgr Ntuyahaga

Au retour des vacances de Pâques durant le d'avril 1972, Sérapion a voyagé de la paroisse Cibitoke à Bujumbura en compagnie de l'évêque de Bujumbura Mgr Ntuyahaga Michel qui y avait effectué une visite. Au lieu de le débarquer au Grand séminaire, Mgr Ntuyahaga a préféré le recevoir d'abord à la paroisse St Michel où il habitait. Mgr Ntuyahaga voulait s'enquérir si Sérapion aurait été mis au courant d'une imminente attaque des adventistes de Cibitoke contre les catholiques. Il avait posé la même question aux prêtres de Cibitoke. Sérapion dut regagner le Grand Séminaire à pied, car l'évêque, devait avoir une rencontre avec un ministre.

Sérapion avait été intrigué par ces 2 événements où des ministres étaient impliqués. Ce qui explique que le pouvoir était au courant des événements survenus les 29 avril 1972.

Les premiers moments de la crise: La journée du 29 avril 1972

A la mi – journée la radio a annoncé la destitution de tout le Gouvernement. Dans la soirée après le journal parlé en français vers 20h, la radio a interrompu ses émissions. Nous avons entendu en échos des fusillades nourries, des explosions et des feux d'artifices dans les camps militaires, suivis d'un moment de calme. Nous avons dormi la peur au ventre.

La journée du 30 avril 1972

Vers 6h du matin, Sérapion, mû par les éléments précurseurs qu'il avait entendus, invita son ami Romain Ntahorubura à effectuer une tournée en ville. Il n'y avait pas âme qui bougeait. Aux abords de la cathédrale, stationnait une voiture Peugeot 404, avec des pierres et des falques de sang à l'intérieur.

(Suite 1) Audition de Sérapion Bambonanire

Le 06-08-2021



Ils furent informés par le gardien que la voiture appartenait à Kinyomvyi, qui était le garde corps du Président Micombero. Sur le Pont Muha (vers Kanyosha) se trouvait une chaussure de militaire et un trou avec un flaque de sang. Pris de panique, Sérapion et son ami avaient aussitôt fait demi tour. En ville, ils croisèrent un étudiant de l'UOB nommé Protais Nkunda qui se déplaçait sur une vespa.

Protais (qu'ils ne revinrent plus) leur apprit que plusieurs personnes avaient été tuées et que des cadavres gisaient à la morgue de la clinique Prince Louis Rwagasore. Ils passèrent à cette morgue où il y avait 3 cadavres de jeunes gens de faciès plutôt bahutu, bien nettoyés et bien habillés. La messe a été normalement célébrée à la cathédrale Regina Mundi. Dans l'après-midi, en compagnie d'un autre condisciple nommé Antime, ils sont allés mieux s'enquérir sur la situation dans un ménage vivant à Rohero. Un européen, ami à Antime, les y rejoignit. Apprenant qu'ils étaient bahutu, il leur dit : « on est entrain de vous massacrer », et sur ce, les pria de les reconduire dans son véhicule au Grand Séminaire avec une fille et de ne plus en sortir. Ils avaient croisé en route une fille nommée Pascasie qui travaillait au Caritas et que l'européen déposa au home chez Kappa. Dans la soirée, la radio annonçait des nouvelles contradictoires. Elle parlait tantôt de l'attaque des impérialistes venus soutenir l'ex-roi Ntare gardée en résidence surveillée à Gitega, tantôt d'une attaque de muléliste à Rumonge. Le 1^{er} mai 1972 vers 16h30, Sérapion et ses amis de nouveau sortis avaient croisé à la hauteur de Stella Matutina une Jeep militaire qui embarquait Pascasie. Personne ne l'a plus revue.

L'arrivée du contingent zaïrois

Le contingent formé de centaines de militaires zaïrois venus soutenir le régime Micombero a été installé au Grand – Séminaire, sous la responsabilité du Lieutenant Aloys Kadoyi. Ces militaires se baladaient partout et causaient du désordre, avec parfois des menaces (kuturya imitima). Ils commençaient à réclamer des femmes. C'était de la diversion. Au bout d'une semaine, ils ont été transférés au camp Gakumbu et rapatriés à Kinshassa.

Assassinat des universitaires

Les étudiants bahutu de l'Université (UOB) habitant le home du Grand – Séminaire ont été tous massacrés, dont un certain Zéphyrin Barutwanayo tué au home. Ils étaient égorgés à l'aide des cordes. Les Grands séminaristes ont été mis au courant de ces massacres. Un étudiant nommé Rukorikibi avait trouvé refuge au Grand séminaire où il fut poursuivi par 2 étudiants batutsi qui ont fini par le tuer. Son cadavre fut embarqué à bord du véhicule du Lieutenant Kadoyi. Deux autres étudiants bahutu fugitifs, Ntahondi Damien et Martin furent cachés dans une cave. Le recteur Ruhuna les fit fuir au Rwanda via Rumonge où il les avait personnellement déposés. **Tentative avortée de faire tuer les séminaristes**

Isidore, un grand séminariste mututsi originaire de Bururi, qui avait accueilli deux étudiants de l'UOB, s'était mis à confectionner les listes des séminaristes bahutu à arrêter.

(Suite 2) Audition de Sérapion Bambonanire

Le 06-08-2021



Quand ce projet sinistre a été découvert, nous l'avons vivement dénoncé. Isidore quitta aussitôt le Grand Séminaire pour plus tard devenir officier à l'armée burundaise.

Des militaires batutsi tués

Sérapion se souvient du cas d'un militaire mututsi qui avait été accueilli au GS dans un état pitoyable après avoir passé quelques jours caché dans la rivière Muha. Ce militaire avait exigé qu'on lui appelle l'aumônier militaire Thomas Mahwera, qui est arrivé sous bonne escorte pour le prendre. Il apprendra que ce militaire fut exécuté aussitôt, coupable d'avoir refusé l'ordre de faire partie d'un commando d'exécution (des bahutu).

Pierre, un autre militaire mututsi de grade de sergent, frère à notre condisciple Paul Burire avait été tué pour avoir refusé de faire partie d'un peloton d'exécution. Les parents des militaires batutsi tués avaient été convoqués pour être dédommagés et c'est dans ce cadre que le père de Paul Burire avait fait un séjour au GS.

Le Grand Séminaire : un centre d'accueil des sinistrés

A partir du dimanche 30 mai 1972, sur instructions du Recteur Ruhuna, le GS devint un centre d'accueil pour de nombreux sinistrés de la crise, toutes ethnies confondues. L'Abbé Bwabo J. Berchmans, responsable de la Caritas avait la bénédiction de ses supérieurs hiérarchiques, à savoir les évêques Ntuyahaga et Makarakiza, pour aider les sinistrés. Dans la soirée du 30 mai 1972, Sérapion qui assurait le service d'accueil, reçut les premières victimes batutsi, en provenance de Kabezi. Gahushi, le père de famille avait été tué par des assaillants. L'une de ses filles portait des blessures.

Les familles dont les pères bahutu étaient exécutés étaient aussitôt expulsées des maisons de fonction et jetées dans la rue. Les victimes qui ne parvenaient pas à rejoindre d'eux mêmes le GS, étaient déplacées par l'économiste qui était un européen. Le GS a ainsi accueilli les familles Boyayo Abraham, Siméon Rwabaye, Léonard Ncahoruri, la famille de feu Charles Karorero assassiné en 1969 etc.

Des camions militaires passaient déposer les familles des militaires bahutu assassinés également dans d'autres régions comme Bururi, Makamba, Ruyigi etc., en attendant de les reconduire sur les collines d'origine des militaires bahutu assassinés. Les militaires bahutu ont été assassinés au mois de mai 1972 au même moment dans tous les camps militaires du pays. Les séminaristes s'occupaient ainsi de ces enfants, et de ces femmes réfugiés. Sérapion estime que cet aspect a renforcé l'unité et la cohésion entre les séminaristes (gusenyeru ku mugenzi umwe). Ils avaient la chance d'avoir avec eux le recteur Ruhuna et le vice – recteur Ngoyagoye, des personnalités irréprochables (inda nsa). **Périple et exil des séminaristes bahutu**

Pour des raisons sécuritaires, ils ne pouvaient pas partir en vacances. Le Recteur Ruhuna avait saisi les évêques pour leur trouver une solution. La décision fut prise de les transférer tous à Mugera. Le Recteur Ruhuna loua un bus et fit le trajet avec eux pour s'assurer qu'ils y arrivent sains et saufs. Après un mois passé à Mugera, on leur fit retourner à Bujumbura. Ils devaient faire un escale à Muramvya où il y avait une ordination sacerdotale.

(Suite 3) Audition de Sérapion Bambonanire



Une rumeur d'arrestation d'un séminariste vint troubler la fête, et le recteur Ruhuna confia le sort des séminaristes à une religieuse mututsi pour les accompagner jusqu'au GS où ils restèrent enfermés. Au mois de septembre les séminaristes furent déployés avec bonne assurance dans les paroisses. De retour au GS, les séminaristes bahutu se sont donnés la consigne de tous fuir le pays vers le mois de décembre 1972. Le plan fut soumis au Recteur Ruhuna qui l'approuva. Nous avons la confiance totale en notre Recteur Ruhuna. Il nous avisait des personnes dangereuses auxquelles il ne fallait pas communiquer notre projet.

Il mit à la disposition de chacun les provisions nécessaires pour fuir dans les pays limitrophes (Zaire, Rwanda, Tanzanie). Nous étions une vingtaine et nous sommes partis en plusieurs vagues. Chacun s'organisait comme il peut, parfois l'organisation se faisait en groupes. Le Recteur Ruhuna faisait plusieurs navettes sur les frontières pour se rassurer. Il s'est même rendu dans les pays d'accueil pour faciliter les inscriptions dans d'autres établissements. Sérapion a quitté Bujumbura caché à bord d'un camion conduit par un prêtre italien de la paroisse de Mabayi, avec des escales pour lui ouvrir le bâche afin de lui permettre de respirer. Il a transité par le domicile familial, avant de traverser la forêt Kibira jusqu'à Kigali au Rwanda, où il a bénéficié de l'accueil de Mgr Perraudin.

Le personnage de Mgr Ruhuna

Mgr Sérapion parle de ce personnage qui l'a beaucoup marqué avec beaucoup d'émotion. Le Recteur Ruhuna avait une humanité exceptionnelle (umuntu mwiza), qui ne faisait pas de distinction ethnique. C'était une personne avec beaucoup d'humilité, une humilité due à son éducation familiale. Son père était l'un de ces anciens catéchistes qui vivaient les valeurs humaines et chrétiennes. Ruhuna était un homme émotionnel, qui pleurait facilement devant des situations difficiles. Il a encouru beaucoup de risques pour sauver des vies humaines. Il recevait beaucoup de téléphones de railleries et de menaces; ce qui ne le décourageait guère.

Témoignage sur Mgr Ntuyahaga Michel, évêque de Bujumbura

Dans un premier temps, Mgr Ntuyaha est tombé dans le piège du mensonge officiel. Mais quand il a appris la réalité, il s'est ravisé. C'est surtout quand son ami personnel Siméon Rwabaye, un chrétien dévoué au service de la cathédrale a été arrêté qu'il a commencé à comprendre la réalité. Contacté par la femme de Siméon, Mgr Ntuyahaga n'a pu rien faire pour le sauver, car il avait déjà été exécuté. Mgr Ntuyahaga a changé de discours depuis et a commis beaucoup de bienfaits. Il s'est allié le Recteur Ruhuna pour sécuriser les séminaristes à Mugeru, et leur a même rendu visite dans les pays d'accueil.

Conclusion

En conclusion, Mgr Sérapion affirme et réaffirme qu'en 1972, ce ne sont pas les batutsi qui ont tué les bahutu. L'exemple du Recteur Ruhuna est suffisamment éloquent. C'est la mauvaise gouvernance qui tue. C'est le gouvernement des bahima qui est responsable.

Mgr Sérapion est prêt à témoigner publiquement pour le compte de la CVR, comme il l'a déjà fait quand il présidait la CNTB, et récemment quand le Sénat l'a sollicité.

Audition de Mbonimpa Cyprien

Le 10-08-2021



Mbonimpa Cyprien auditionné par Commissaires Nzigamasabo Léa Pascasie, Ngabo Léonce et Batungwanayo. Mbonimpa est un mututsi du clan de umusafu, originaire de la Commune Vyanda, colline Bgatemba, province Bururi. Mbonimpa était directeur adjoint du service de sûreté et migrations sous la responsabilité directe de Pierre Ndikumana. La sûreté nationale était dirigé par Bizindavyi Bernard. Début avril, Mbonimpa et Ndikumagenge se sont rendus à Kigoma via Nyanza Lac pour s'enquérir sur l'attaque d'une rébellion qui serait basée en Tanzanie.

Arrivés à Kigoma, Ndhobo qui était le "régional commissioner" leur a dit que c'étaient des "freedom fighters". Puis un Murundi est venu leur dire de rentrer vite car ils étaient filés. Sur les violations massives des droits de l'homme, Mbonimpa n'y va pas par quatre chemins, la responsabilité politique est du régime dirigé par Micombero et de son parti Uprona. Il accuse Micombero pour sa mauvaise gestion de cette période en supprimant le gouvernement. Il reconnaît que toutes les institutions ont trempé dans les massacres. Même s'il n'a jamais vu des rebelles ou mayi mulele, il témoigne avec preuves que les batutsi du sud ont été tués car, il a perdu 13 membres de sa famille. Il ne nie pas non plus que des employés de la sûreté ont trempé dans ces violations massives. Il reconnaît que des listes ont été confectionnées avant les massacres. Sur l'attaque de la rébellion, il dit qu'ils ont donné rapport à qui de droit mais qu'ils n'ont rien fait car l'employeur des massacres aurait été réduite s'il y avait eu déploiement d'au moins deux unités militaires au sud. Il considère Micombero comme un homme irresponsable qui tenait presque jamais un conseil des ministres. Comme conséquences, Mbonimpa reconnaît que beaucoup d'innocents ont été tués sans jugement et les familles des victimes n'ont pas eu droit au deuil et la levée de deuil. Il affirme également que des pillages ont eu lieu car pour lui il y avait absence de l'Etat. Pour éviter la répétition des violations des droits de l'homme, Mbonimpa propose une politique inclusive qui sépare les postes politiques et techniques pour l'efficacité dans la gestion de la cité. En matière de réparation, il propose que le gouvernement mette en place une politique claire de production qui aiderait les victimes à se réinsérer économiquement sans oublier la construction des infrastructures publiques qui seraient dédiées aux victimes.

Le 10-08-2021

Audition de Nkinahamira Déogratias



L'équipe d'audition composée Par Commissaire Denise Sindokotse et Amb. Laurent Kavakure a réalisé une audition de Déogratias Nkinahamira rescapé de Mpimba, clandestinité, tentative de suicide et résurrection, Nkinahamira Prof à l'Université de Cambria (Italie) en congé sabbatique, Dr en Economie financière, né Mwungo/ Gahweza. Commune Kiganda, Province Muramvya en 1949 âgé de 72 ans d'ethnie Hutu du clan Abahanza.

Arrestation et nuit d'enfer à Mpimba, entre la vie et la mort: Le 29 avril 1972, je travaillais à l'INSS, service comptabilité. Le 3 ou le 4 mai 1972, le substitut Léonard Nceke, originaire de Kiganda comme moi, vint m'arrêter avec une convocation signée par le Procureur Kayibigi. Il ne fit que m'exhiber la convocation sans me la remettre. Personne d'autre ne savait si j'étais muhutu, car je vivais avec les batutsi et les familles étaient mélangées. Mais mon père avait été tué en 1965 dans le complot qui visait les notables bahutu. Cela avait l'air d'un règlement de compte. Léonard m'embarqua à l'arrière d'une camionnette Peugeot 504 de l'Etat, escortée par 3 militaires. Il me déposa à la prison de Mpimba et repartit aussitôt. C'était vers 12h. Sans aucun interrogatoire, je fus dépouillé de ma montre, de mon porte monnaie, et ordonné de me déshabiller. Je restais en slip. Je fus alors assommé d'une massue à la tête. Je tombais raide mort. Je fus ligoté les bras derrière. Je fus percé de baïonnettes à la jambe (cicatrice visible) et à l'épaule. Je gisais dans des flaques de sang, tout en entendant les cris stridents des gens qu'on assassinait à coups de marteaux. L'idée d'une mort certaine me trottait dans la tête. C'est alors que j'ai entendu une voix salvatrice de la part de l'un du personnel de la prison. La voix disait « celui-ci je le connais bien. Il y a eu erreur ». Cette personne vint me soulever nu et tout couvert de sang et me déposa dans un cachot noir après m'avoir délié des cordes. Elle me demanda si je connaissais quelqu'un qui pourrait me faire sortir de là. Je lui indiquais le commandant médecin Bizimana Fidèle. Ce bienfaiteur, que je n'ai plus revu, ferma la porte du cachot et se retira. C'était vers 15h. Après 30 minutes, l'ange revint avec un bassin d'eau (ibakure). Je bus toute cette eau. Il referma de nouveau la porte, et promit de revenir me libérer plus tard. Je suis resté ainsi dans ce cachot noir, couché dans des flaques de sang. J'étais entre la vie et la mort, et ne pouvais donc pas dormir.

Des atrocités indicibles et uniques au monde : De ma cellule mortuaire, j'entendais des cris de personnes qu'on tuait, des personnes agonisantes. Je trouvais par hasard un caillou, avec lequel je pus gratter la vitre noire du cachot pour observer ce qui se passait à l'extérieur. Quelle horreur !

(Suite 1) Audition de Nkinahamira Déogratias



Le 10-08-2021

Je regrettais par moment pourquoi j'avais gratté la vitre de mon cachot. Les victimes à tuer étaient tellement nombreuses qu'il fut impossible aux tueurs recrutés de les achever tous au marteau. Chaque cadavre était balancé comme un sac par deux personnes dans une benne. Extenués de fatigue et pour se faciliter la tâche, les tueurs se mirent à ligoter les victimes encore vivantes et à les étaler sur le sol en sens opposé. Ils faisaient passer le camion benne par dessus les corps pour écraser les têtes (et les jambes) des victimes. Les cadavres ainsi mutilés étaient chargés dans le camion pour être évacués dans les fosses communes de Buterere (je l'appris plus tard). Ces scènes d'horreurs, je ne les avais jamais racontées.

Sortie de trou et vie en clandestinité: Le lendemain, à 6h du matin mon ange est revenu m'ouvrir la porte et me soulever. Comme j'étais nu, il amena un morceau de pagne (igitenge) dont il me couvrit. Le Commandant Bizimana Fidèle, un voisin de colline tutsi hima du clan Abyanzi, arriva et me fit évacuer dans sa jeep militaire. Comme il ne pouvait prendre le risque de me conduire chez lui, je lui suggérais de m'amener chez mon cousin mututsi receveur des impôts, André Makambira (son père était le frère de mamère). On me lava, on me donna des habits et Amisi, un infirmier congolais m'administra les premiers soins. Je pus commencer à manger. Makambira qui habitait le quartier asiatique eut peur de me garder. Il se concerta avec une autre parenté nommée Madagasha habitant Buyenzi. Je fus alors transféré dans une famille congolaise habitant Ruvumera au quartier Buyenzi, sans doute sur proposition d'Amisi. Ce dernier passait me soigner tous les jours. Madagasha assurait les repas, en collaboration avec la femme congolaise qui me logeait. Personne d'autre ne pouvait me trouver. Les plaies ne se cicatrisaient pas. Au bout de 4 mois, je regagnais mon domicile sis Bwiza, 2ème Avenue chez Mama Meri. Mes 2 véhicules avaient été pris. J'ai repris petit à petit la vie, le basket, les études.

On avait loué les services d'hommes forts (ibigabo bikomeye) pour tuer les victimes à coups de marteaux et de massues, afin d'épargner les balles. Les massues étaient plantées de clous qui faisaient gicler le sang des victimes. J'ai vu l'un des tueurs s'affaisser de fatigue. Des victimes furent achevées par balles.

Le 10-08-2021

(Suite 2) Audition de Nkinahamira Déogratias



Déogratias Nkinahamira rescapé de Mpimba en 1972 Prof à l'Université de Cambria (Italie) en congé sabbatique , Dr en Economie financière

Je ne suis pas retourné à l'INSS de peur que mon ancien collègue Ndayahundwa Patrice n'en avise le substitut Léonard Nceke qui m'avait arrêté. Peu après, j'ai déménagé et me suis installé chez Makambira.

Tentative de suicide: En 1973, la situation s'est envenimée entre le Rwanda et le Burundi. Les présidents Kayibanda et Micombero se lançaient officiellement des invectives. Les problèmes ethniques ressurgissaient et s'exacerbaient. Je fus saisi d'une grande peur, à l'idée que je pouvais être de nouveau arrêté. Comme j'étais un excellent nageur, je décidais de mourir dans le lac Tanganyika, au cas où je ne réussirais pas à le traverser pour fuir à Uvira. Makambira croyait à une blague. Je suis allé effectivement me jeter dans le Lac, et j'ai nagé pendant plus d'une heure en direction d'Uvira. Au milieu, du lac, j'étais très fatigué et ne pouvais surmonter les vagues. Je décidais de retourner. Je pus difficilement arriver à la plage burundaise. Makambira qui m'attendait à l'Hotel Tanganyika me fit retourner chez lui et décida de m'enfermer. Je me suis alors bien reposé. Petit à petit je repris la vie normale avec le sport et les études.

Conclusion: Déogratias Nkinahamira évoque ce souvenir de 1972-1973 avec une terrible émotion. La séance a dû être interrompue pour contenir et gérer cette émotion. Mais il s'est vite reconstruit, grâce à la rencontre avec le Ministre Nyaboya Isidore qui le nomma directeur au département de l'Urbanisme (DUB), avec un stage de 6 mois en Californie (US). Sous son parrainage, il devint le Président de DYNAMO, la puissante équipe de basket ball. Il sera l'une des pièces maîtresses du pouvoir FRODEBU. Cette position, il la payera cher en termes de risque de mort, de destruction de ses biens et de tueries au sein de sa famille. Déogratias Nkinahamira est un homme éprouvé par toutes les crises qu'a connues le pays. Il soutient sans réserve le travail de recherche de la vérité de la CVR et se déclare prêt à contribuer à tous les débats qui seront ultérieurement organisés.

Audition de Mgr Stanislas Kaburungu évêque émérite

Le 14-09-2021



Mgr Stanislas Kaburungu évêque émérite, né à Gisanze le 10/07/1935 Hutu du clan umuhanza fils de Mihasha Pie umuhanza et Ntamavukiro Suzane umujiji, ordonné prêtre en 1961 puis épiscopal du diocèse de Ngozi en 1969. Il fut évêque du diocèse de Ngozi pendant 34 ans. Il fit son école primaire Gisanze, puis le petit séminaire Mugeru avant d'entrer au grand séminaire de Burasira. Il a également fréquenté l'Université de Kinshasa pendant un an avant d'être ordonné prêtre. Il a étudié les sciences sociales et la doctrine sociale de l'Église à Rome et en Allemagne où il a obtenu un doctorat. Son numéro de téléphone est 79 92 52 46, CNI 725 9798 délivré à Ngozi le 6/10/2011.

Tout a commencé le 7/8/1966 avec l'intronisation du roi Ntare qui a été suivie d'un coup d'état de Micombero avant six mois

En 1972, Monseigneur Stanislas avait 3 ans dans le diocèse de Ngozi comme évêque. Parlant de 1972, il voit automatiquement l'affaire Ntungumburanye où certaines personnes accusées d'avoir voulu faire le coup d'État ont été jugées en 1971 et les jugements ont été rendus publics le 24/01/1972. Les accusés étaient Ntungumburanye Jérôme, Nkundwa Emmanuel, Bararufise Fidèle, Basita Ernest, Rubeya Bernard, Manirakiza Marc, Rukeba François, chef de l'armée patriotique de libération, mouvement rebelle rwandais, Baranyanka Charles, Ndabakwaje Libère, etc. Monseigneur Stanislas s'attendait à ce qu'il soit arrêté. Il est parti voir Monseigneur Makarakiza archevêque de Gitega et s'est rendu à Bujumbura pour demander l'annulation de ces jugements. Le lendemain, 02/04/1972, un arrêté présidentiel portant mesures de grâce fut prononcé. Ceux qui avaient été jugés de la peine capitale ou à la réclusion à perpétuité les uns furent libérés, les autres peines furent commuées. Le 30/3/1972, le roi Ntare a été arrêté en Ouganda et amené au Burundi. Le 29/04/1972 c'était samedi le gouvernement a été limogé à la place des ministres il y aura des directeurs généraux et des gouverneurs militaires. Trois mois se sont écoulés sans gouvernement. Puis ils ont entendu qu'il y a des rebelles qui attaquent le pays depuis Nyanza-Lac, Rumonge qui se dirigent vers Bujumbura et il y en a d'autres qui attaquent depuis Cankuzo. A partir de ce 29/4/1972 les massacres commencèrent. Selon lui, tout a été planifié car il est difficile de comprendre tous ces phénomènes. Le 1/5/1972 c'est lundi qu'il se souvient de Nyamoya Albin qui sera premier ministre en juillet 1972. Il a passé toute la journée au camp militaire de Ngozi à la recherche d'un laissez-passer pour aller à Bujumbura puis quelqu'un est venu lui dire qu'un ancien ministre de l'éducation Amedée kabugubugu veut passer le week-end à Burasira. Il a envoyé Monseigneur Jacques Ntibahezwa recteur du petit séminaire de Burasira pour venir demander un laissez-passer à Bizozwa, gouverneur militaire de Ngozi.

(Suite)Audition de Mgr Stanislas Kaburungu évêque émérite

Le 14-09-2021



Ce dernier lui a répondu de lui dire de venir seul prendre ce laissez-passer. En entendant cela, Monseigneur a pris sa voiture pour lui interdire de venir et il a rencontré Kabugubugu avec sa famille a mi-chemin et lui a interdit de venir à Ngozi car il avait entendu dire que Nyamoya était au camp militaire de Ngozi et il ne l'a pas compris. Arrivé à Ngozi il a été arrêté et tué. Son véhicule a été saisi. Monseigneur Stanislas se souvient également des prêtres arrêtés à Ngozi et tués. Ce sont :

-Girukubonye Sébastien curé de Nyamurenza, il était à l'évêché le mercredi 05/03/1972 puis Bizoza est venu lui demander de venir chez lui avant de rentrer, il est allé chez lui et il n'est pas revenu.

- L'abbé Pascal Kayehe curé de Muhanga a également été tué ; - Le vicaire Simbandumwe Marcel de la paroisse de Buraniro dans l'actuelle province de Kaynza a été arrêté à Buraniro ; - L'abbé Nsaguye Jérôme de la paroisse de Kiremba était inspecteur des écoles sous conventions arrêté se trouvant à l'évêché ; les frères de miséricorde ont également été arrêtés et tués dans la province de Ngozi :- Frère Bakame Louis - frère Ngendabanyikwa Bernard ; - Frère Gahungu Zacharie tous étaient professeurs à l'école normale de Musenyi. _sœurs Ndamukenanye Renathe nommée maman Jacinthe mère générale de Ruganza a également été arrêtée et tuée. Micombero en personne a téléphoné Bizoza pour lui dire de libérer la sœur et Bizoza a répondu qu'il l'avait envoyée à Gitega alors qu'elle est arrivée à Gitega étant un cadavre. Monseigneur s'est demandé, est-ce que tous ces prêtres, frères et sœurs qui ont été arrêtés et tués ont participé à la réunion pour tuer les Tutsi? Les laïcs ont également été arrêtés et tués dont François Gikoro fils d'Antoine Gikoro (umwezi) et d'autres. Un jour Monseigneur Makarakiza archevêque de Gitega est venu à Ngozi pour constater la situation, Monseigneur Stanislas Kaburungu n'a pas hésité à accuser Bizoza du mal qu'il avait commis. Un dimanche Mgr Stanislas a osé dire aux chrétiens que ces personnes tuées sont innocentes, ils n'ont rien fait du tout, puis Bizoza a téléphoné à Bujumbura en disant que Kaburungu veut mobiliser la population pour se venger de l'Etat. Le 29/11/1972, Nyamoya est venu demander à Mgr Stanislas de répéter ce qu'il avait dit pendant la messe et il lui a répété la même chose, puis Nyamoya a ri et est parti. Bizoza s'est également rendu à la paroisse de Gasenyi commune Rango pendant que les élèves étaient en récréation, il a demandé aux enseignants que personne ne le dérangeait et les enseignants ont répondu non. Le lendemain, il est venu avec un camion, a arrêté tous les enseignants des ethnies Hutu et Tutsi et les a tués. Selon Monseigneur Stanislas, à Ngozi on a tué les Hutu et les Tutsi mais les Tutsi sont peu nombreux. Il a ajouté que les tueries visaient les Hutu et les Tutsi, c'était pour les intimider afin de ne pas perdre leur pouvoir. Le pays est devenu stable le 14/juillet/ 1972 avec le gouvernement de Nyamoya. Monseigneur Stanislas ne dispose d'aucune information en rapport avec les fosses communes à Ngozi. Selon lui, sur le monument il faut écrire "plus jamais 1972". En conclusion, pour Monseigneur Stanislas Kaburungu, "Nous devons comprendre qu'être Hutu ou Tutsi est un don de Dieu qu'on doit accepter."

Témoignage Abel Tita

Le 12-11-2021



Moi je m'appelle Abel Tita, un muhutu de clan abanyongozi. Je suis né le 21 mars en 1947 sur la colline Kinyamwe, Commune Mabanda dans la province de Makamba. Mon père s'appelait Ntanye Joshua et ma mère Mparanero Marie. Mon père avait été tué avec mes frères par les militaires de Micombero parce qu'il m'avait mis au monde, alors qu'il ne savait ni lire ni écrire. Ma mère lui avait quitté le pays avec d'autres frères mais elle a trouvé la mort en 2005 en Tanzanie.

Niveau d'étude : j'ai fait la 1^{ère} jusqu'en 3^e année depuis 1956-1959 à l'école primaire de Mabanda sous convention de l'église Pentecôte. J'ai continué la 4^e année à l'école primaire de Kayogoro de la mission pentecôtiste de Kayogoro depuis 1959-1963. J'ai poursuivi le cycle inférieur à l'école secondaire de Matana en 1963_1966. J'étais le 3^e de la classe en 6^{ème} moderne, le 2^e en 5^{ème} moderne, et le 1^{er} en 4^{ème} moderne. Les batutsi qui étaient très virilant ont commencé alors à avoir de la jalousie puisque j'étais très intelligent alors que je suis un muhutu. J'ai continué mes études de cycle supérieur à l'Athénée de Bujumbura en 1966-1969. J'étais toujours le 1^{er} dans la section scientifique B et j'obtenais 8 prix sur 13. J'ai aussi décroché le prix du président Colonel Michel Micombero" pour avoir obtenu de meilleurs résultats par rapport aux autres premiers de classes des sections Maths-Latins, Scientifique A et économique. Lorsqu'on a terminé la 2^{nde} année de 1967-1968, le président Michel Micombero a été très en colère lorsqu'il venait d'apprendre que c'est moi qui venait de décrocher son prix, alors que je suis un muhutu. Il a alors commencé à planifier la manière dont je serai éliminé. Au moment où les massacres de 1972 venaient de commencer, le président s'est rendu vite à Mabanda dans un hélicoptère et il a demandé Aux batutsi si je n'ai pas encore trouvé la mort. On lui a répondu que j'ai déjà fuit le pays, que je suis en Tanzanie. Par la suite, il les a dit qu'il n'ont rien fait, " il faudrait le tuer seul et laisser les autres bahutu puisque c'est lui qui me dérangeait le plus." A-t-il indiqué. Depuis que j'ai quitté la prison de Mpimba le 3 juillet 1971, jusqu'à mon exil en Tanzanie le 8 mai 1972, la documentation de Micombero m'avait cherché jour et nuit. J'ai été sauvé du fait que j'avais déjà eu la délivrance et j'annonçais la bonne nouvelle à chaque instant jusqu'à trouver l'exil en Tanzanie le 8 mai 1972. Ce que je peux vous dire, les quatre photos des élèves bahutu qui étudiaient à l'Université Officielle de Bujumbura qui avait comme titre « leaders de la rébellion », ont été données par les batutsi qui travaillaient à l'Université. Moi j'étais en première année académique 1969-1970 dans la faculté des sciences naturelles et médicales, mais je ne connais même pas ces 3 autres personnes dont leurs photos ont été mises ensemble avec moi. On n'avait pas de mouvement politique en clandestine, on s'occupait seulement des études.

(Suite1) Témoignage Abel Tita



J'ai été étonné lorsque j'ai vu la photo de Emmanuel Buname ensemble avec nous alors que lui, était déjà parti suivre les études à l'Université de Louvain au moment où nous, on étudiait à l'Université. C'est pour cette raison que je n'ai pas entendu son nom et je n'ai jamais vu où prétendre avoir un contact avec Celeus Mpasha et Albert Butoyi lorsque je faisais mes études à l'Université de Bujumbura.

Et d'ailleurs, depuis que j'ai pris le chemin d'exil en Tanzanie à partir du 8/5/1972 jusqu'aujourd'hui, je ne les ai jamais croisé, ni avoir un moindre entretien avec eux. Alors à propos de ce que Pierre Chrétien et Jean François Dupaquier ont écrit dans leur livre ,que je suis l'un des membres qui ont fondé la rébellion du PPB en 1972, c'est un mensonge, des polémiques fondés de toute pièce. Ce sont des rumeurs que les batutsi de clan bahima qu'ils les ont dictés dans le but de salir mon image. C'était dans le contexte du Hutu péril inventé par Arthémon Simbananiye en trois grands points :1. Semer la haine entre les ethnies en noircissant fortement quelques hauts intellectuels bahutu. Moi J'ai terminé le cycle supérieur à l'Athénée le 2/juillet/1969, actuel Lycée de Rohero. J'étais toujours le premier de la classe et j'obtenais 8 sur 13 points en « scientifique B » à la fin de chaque année. Lorsque j'ai terminé la 2nde Scientifique B en 1967-1968, j'ai reçu le prix du président colonel Michel Micombero pour avoir obtenu de meilleurs résultats par rapport aux autres premiers de classes des sections Latin-Maths, Economique et Scientifique A. Alors Michel Micombero et ses frères Bahima n'ont pas du tout digéré cette réussite et ils m'ont considéré comme « ennemi hutu potentiel », que je mérite d'être éliminé le plus rapidement possible avant que je ne puisse pas avancer. En plus de cela, en juin 1969, nous avons eu la chance de passer les examens pour accéder à « l'Ecole Royale Militaire de Bruxelles » malgré que l'Etat Major de l'armée mono-ethnique batutsi avait catégoriquement refusé les candidatures bahutu, on acceptait seulement les batutsi. Les officiers bahutu Karorero Charles et Katariho Nicodème, qui venaient de terminer l'Ecole Royale Militaire de Bruxelles, avaient informé les examinateurs belges que ce sont les batutsi seulement qui ont été sélectionné, il n'y a aucun candidat muhutu. Alors ces examinateurs nous ont dit qu'ils feront tout moyen possible pour que nous puissions avoir cette chance, et la promesse fut. Après avoir terminé les mathématiques, le commandant Rwuri Joseph s'est vite dépêché à l'athénée de Bujumbura. Il a par la suite ordonné que nous ne puissions pas continuer à passer les examens alors que nous ne sommes pas parmi les gens qui ont été accepté de passer les examens. Alors on nous a interdit de passer les examens de français. Alors les examinateurs belges ont décidé de considérer seulement les examens de Maths puisque nous les avons passé tous, bahutu et batutsi. Ils ont affiché les résultats, tous les bahutu on était déjà sur place, coté batutsi, il y avait deux.

(Suite2) Témoignage Abel Tita



Le régime de Micombero a alors décidé que « personne n'ira étudier à l'Ecole Royale Militaire de Bruxelles pour l'année 1969-1970 » et tout le monde perdra ces chances que ce soit les bahutu ou les batutsi. Les enquêtes ont suivi pour savoir qui a autorisé les bahutu de passer les examens pour aller étudier à l'Ecole Royale Militaire de Bruxelles. J'ai gardé le sang froid pendant les interrogatoires et caché le secret à mes amis bahutu.

Lorsqu'on était en 1^{ière} et en 2^{ième} année à l' Université, 6 étudiants de l'Université, 2 de l'Ecole Normale Supérieure, 2 de l'Ecole des Assistants médicaux, 1 de l'Ecole Normale de l'Etat de Ngagara, ex Lieutenant Sylvestre Ntahimpereye, ex commando Minani Cyprien, secrétaire administratif de l'Université Marcién Butoyi et son grand frère Tito Vyagusa qui travaillait au « maison du parti Uprona », taxi driver Déogratias Nshimirimanan, on était tous à peu près de 18 ; on nous a arrêté et conduit dans la prison centrale de Mpimba. Nous étions accusé que nous avons un plan de renverser le régime du Président Micombero en mars 1970. Mais après les interrogatoires, il y avait pas de preuves de tous ce qu'on nous accusait. On était des étudiants, les autres des ex militaires, mais nous nous n'avions pas des armes. C'était juste pour nous empêcher de continuer nos études. Seuls les étudiants ont été relâché le 3/7/1971. On était dans de terribles conditions puisqu'on nous a torturés physiquement, moralement et mentalement. On nous a enfermé dans un mauvais endroit où il y avait des moustiques, la famine était à bord de nous empoter. Personne n'avait pas le droit de nous rendre visite jusqu'au moment où on nous a fait sortir de la prison. Lorsque je suis arrivé à la maison, sur la colline Mabanda, j'ai pris la décision d'aller à pied dans un croisade de l'église pentecôte qui se déroulait à Kiremba dans la province de Bururi en Aout 1971 et je me suis repenti devant Dieu depuis ce jour. Entre temps, je prêchais à chaque maison en leur disant de ma délivrance jusqu'au début des événements du 29/avril/1972. Depuis ce jour, j'ai quitté la maison et je me suis rendu chez le pasteur Jacques Nduwimana. Nous avons alors fuit pour quitter le pays et les militaires avaient déjà commencé à massacrer les bahutu coté Mabanda. On a alors pris le chemin de l'exil et nous avons arrivé en Tanzanie le 8/mai/1972. En ce qui concerne les tueries à Mabanda, il faut faire des investigations par ce que les batutsi étaient une minorité et les autres avaient déjà fuit en Tanzanie. Ils ont retourné lorsqu'ils ont entendu que les militaires batutsi sont à Mabanda. Après leur retour, ils les ont aidés à massacrer les bahutu de cette localité et ont pillées toutes leurs maisons et parcelles. Exemple, le Directeur de l' Ecole primaire Mabanda est rentré dans la parcelle de Kaborogo après avoir été massacré.

(Suite3) Témoignage Abel Tita



Il l'habite jusqu'aujourd'hui. Ntibandetse a pris la maison de André Biryirobe qui a été massacré et il est toujours dans cette maison. Il y a les bahutu qui ont été utilisés en tuant leurs frères. Mais à la fin, ils ont fini aussi par être tués. Comme exemple, il y a Kanani Zacharie de la colline Gitara et Bibarira de Kayogoro qui ont livré leurs frères chez les militaires batutsi, mais eux aussi ils ont été massacrés à la fin.

Alors il faut faire la recherche de la vérité pour savoir le nombre des personnes qui ont été tuées au lieu de partir sur des rumeurs qui stipulent que les événements ont emporté 2000 batutsi et 350.000 bahutu. Le régime de Micombero a donné trois versions que j'ai écrites dans mon livre intitulé « Burundi People Struggle For A new Social Order », qui sont les suivantes : Les événements de 1972 ont été déclenchés par : 1. Les bahutu qui se sont révoltés. En dénonçant tous les plans de Micombero qui visaient à diminuer les bahutu sous prétexte qu'ils sont nombreux. Même le « plan Simbananiye » le montre très soigneusement. 2. Les mercenaires blancs qui ont été emmenés par Ntare V afin qu'il puisse retourner au pouvoir. Le régime de Micombero voulait pousser la raison de massacrer Ntare V. Entre temps, la Tanzanie de Julius Nyerere avait donné au gouvernement burundais des armes pour vaincre ces mercenaires. 3. On disait que le Burundi avait été attaqué par les mulele de la provenance du Zaïre. Or c'était le plan de Micombero pour que le Zaïre puisse envoyer des militaires qui aideront les militaires burundais en massacrant les bahutu. Micombero a utilisé un autre piège en avançant les rumeurs que ce sont les protestants qui ont commencé les tueries, que les catholiques sont des innocents. Il a alors décimé plusieurs intellectuels catholiques qui sont restés au pays. Pour terminer, je demanderai à la CVR de ne pas utiliser les livres écrits par les français Pierre Chrétien et Jean François Dupaquier, puisque ce sont des mensonges qui ont été dictés par les bahima à mon égard. Même la population environnante de ma colline connaît les souffrances que j'avais lors de ma sortie de la prison, et le parcours de ma délivrance jusqu'en exil. Voilà ma contribution à la CVR sur ce qui s'est passé en 1972. Pour plus d'informations, vous les trouverez dans mon livre que j'ai écrit, intitulé "Burundi People's Struggle For A New Social Order published by the Inter Press of Tanzania in 2003". Même si le chapitre du régime Micombero a besoin d'autres enrichissements. Il existe encore des mésententes sur l'effectif des personnes tuées en 1972. Il faut attendre le résultat des chiffres que la CVR donnera et abandonner les chiffres imaginaires.

Audition de KARIKUMUTIMA Cuki

Le 30-07-2021



L'équipe de la CVR composée par Commissaire NGABO Léonce et MURERWA Dévotte a auditionné KARIKUMUTIMA Cuki âgée de 61ans, Né à Buyenzi 2^{ème} Av n°3. Muhutu de clan abasura, résidant à Buyenzi 2^{ème} Av n°3 Zone Buyenzi Commune Mukaza Province Bujumbura Mairie.

Elle raconte qu'elle avait entendu qu'il y a eu un danger quand son père qui était chauffeur dans le haut commissariat rentra le soir et qu'il disait à ses voisins qu'il fallait rester dans des maisons du fait que le climat n'était pas bon. Son père avait transporté beaucoup des personnes dans une Jeep (Karandinga) vers le commissariat mais arrivé là-bas, il a tenté de parler à ses collègues qu'il y avait des personnes qui n'avaient pas de faute (barenganijwe). Les responsables du commissariat ont libéré Saïdi BANYIKWA et BUTOYI Shabani (zaïrois) mais ils sont retournés les reprendre pour la deuxième fois et les ont tués. Le dernier jour quand il a rencontré son père, il lui avait donné un congé forcé et lui ont dit de rester à la maison toute la journée et retourner au travail le soir. Il avait l'habitude de se promener dans le quartier mais il a passé toute la journée au lit. Le soir quand il s'est réveillé et sa fille Aimé Cuki lui avait accompagné jusqu'au commissariat son lieu de travail, arrivés là-bas il lui ont dit de patienter pour qu'il signe d'abord la liste de présence. Après il est retourné et leur a dit que ce qu'il a vu lui avait surpris car il avait trouvé une croix devant son nom pour dire qu'il s'était absenté et il a senti la chair de poule tout le corps. Il avait enlevé sa belle montre qu'il portait pour la donner à sa fille qu'il lui sera un souvenir mais il y avait un collègue tutsi de Bururi (papa Habiba) qui lui a demandé pourquoi il était entrain de dialoguer sans fin avec sa fille et pourquoi il voulait lui donner sa montre? Il lui a répondu que sa montre ne fonctionnait pas et qu'il voulait qu'elle aille la faire la réparation avant d'arriver à la maison (amubesha) et il a continué à l'accompagner jusqu'à la permanence. Il avait prié à sa fille de lui donner encore sa montre pour que son collègue tutsi ne voit pas qu'il avait pensé qu'il y a quelque chose. Il lui a dit au revoir en lui disant que le matin va retourner et qu'ils vont passer acheter une machine de couture pour que sa fille ait l'occupation. Sa fille avait l'habitude de porter la nourriture de son père au travail et changer ses salopettes si c'est sale car il pouvait passer des jours au travail.

(Suite) Audition de KARIKUMUTIMA Cuki

Le 30-07-2021



Le matin elle est allée voir son père comme d'habitude et elle ne l'a pas vu. Quand elle tentait de demander où il est passé, on lui a répondu qu' il était parti travailler à Bururi.

Elle est retournée maintes fois pour demander où était son père jusqu'à ce qu'un des collègues de son père zaïrois partait à la maison pour aller dire à sa mère d'empêcher sa fille d'aller demander où est son père qu'il était assassiné à Bwiza en essayant de s'enfuir. Au moment où elle demandait où était son père les uns lui répondaient les autres murmuraient: "cette fille nous rappelle comment il nous a été difficile de tuer son père". Elle est restée à la maison avec beaucoup de tristesse dans le deuil. Quand elle portait la nourriture de son père au commissariat et quand ils étaient en train de charger les cadavres et les vivants pour aller les jeter, on la priait de passer par une autre entrée pour qu' elle ne puisse pas voir comment ils chargeaient les cadavres. Son père avait été tué avec ses collègues :-chayi Rwamenyo. Les autres victimes sont:- BUTOYI Shabani un chauffeur Zaïrois son père Shabani TAMBWE en est allé parler à l'Ambassade en vain.-Saïdi BANYIKWA Cultivateur. Les Rescapés :-MANYOWA chauffeur du commissariat on lui a dit d'entrer en prison il a refusé et il a sauté la clôture en fuyant vers Congo puis au Rwanda. Elle n'avait pas vu les mulele sauf les soldats Zaïrois qui étaient venus intervenir mais se lamenter qu'il n'y avait pas de guerre sauf les belles filles. Quand ils rencontraient une belle fille, ils la transportaient pour allaient la violer tout près de la rivière Ntahangwa. Les filles devraient rester en cachette dans des maisons. Sa grande mère lui avait dit qu'il y avait des machines qui étaient en train de creuser des fosses tout au long de Ntahangwa et c'est là où ils jetaient les gens. Il demande d'oublier ce qui s'est passé pour que les gens puissent se respecter car seul le Tout Puissant a le droit de prendre la vie de la personne qui l'a créée.

VISITE DE L'EQUIPE CVR A L'AGENCE ROUTIERE DU BURUNDI

Le 07-08-2021



L'équipe de la CVR a effectué une visite au bureau de la direction générale des routes, agence routière de l'ouest. Dans la cour intérieure, un manguier datant d'avant 1972 est encore en bon état. Et pourtant, des témoins reconnaissent qu'en dessous de ce manguier étaient rassemblées des personnes arrêtées dans la ville de Bujumbura et ses proches alentours avant d'être embarquées, tuées et conduites pour être jetées dans les fosses communes de Buterere et ailleurs. Cependant, trois catégories de tracteurs y ont été emmenés pour être utilisés dans la préparation de fosses communes. Il s'agit d'une niveleuse, un bulldozer terrasseur et une pelle ou engin pocrain. En 1972, ce bureau était connu sous le nom de Travaux Publics Voirie

J1: ARCHIVES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONAL

Le 28-07-2021



L'équipe de la CVR a été déployée sur terrain pour consulter les archives du Ministère de l'éducation nationale sur les périodes allant de 1971 à 1974. Ce travail a été effectué dans le Ministère de l'éducation nationale et de la recherche scientifique, département des ressources humaines qui se trouve actuellement à l'école Stella Matutina. 4 personnes du Ministère de l'éducation nationale et 2 points focaux ont travaillé ensemble. Ils ont trouvé quelques dossiers du personnel dont leur motif du départ était varié. Les uns ont été révoqués, poursuite judiciaire, les autres ont déserté pendant cette période de 1971 à 1974. L'équipe de la CVR a trié les dossiers jugés intéressants afin de les présenter aux commissaires pour l'interprétation.

J2: LES ACTIVITÉS D'ÉXHUMATION EN ZONE BUTERERE CELLULE 1 « Badorite »

Le 31-07-2021



Poursuite des activités d' exhumation en commune Ntakangwa, zone Buterere, quartier Buterere 1,cellune Ubumwe (badorite) une fosse commune confirmée et exhumée. Le constat est que la fosse n'était pas achevée. La fosse s'éteint sur toute une parcelle selon le témoin Bavugubusa Eliezer.

Audition de Mworoha Emile



Commissaire Maître Déon= Ndikumana et Emile Nibizi ont réalisé une audition de Mworoha Emile âgé de 81ans, fils de Nyenibamfu Raphaël et de Mpuhuye Bernadette, né à Kayanza, Commune Muruta, colline Mutana , un tutsi du clan umukungu. Docteur en Histoire, Professeur retraité, enseigne à l'Université à temps partiel . Il habite au quartier Zeimet, zone Kinindo, Commune Muha en Mairie de Bujumbura. Secrétaire Général du mouvement JRR au moment fort de la tragédie de 1972, fonction qu'il a quitté août de la même année pour aller faire des études doctorales en Europe. . Il a osé écrire au Président Micombero pour lui signifier que la responsabilité des événements de 1972 incombe à l'appareil administratif et militaire.

Le 03-08-2021

Selon lui, les événements de 1972 doivent être compris dans un contexte politique international et sous régional. En 1958 déjà, Harroy avait déclaré que le Burundi était divisé en deux ethnies, ce qui favorisait déjà les clivages ethniques. En 1959, le contexte rwandais a influencé les événements. Il y a eu en 1965, 1969 des tentatives de coup d'état et la lutte pour l'accèsion au pouvoir avait déjà commencé malheureusement avec des allures ethniques. Au Parlement, la formation des deux blocs, celui de Monrovia à prédominance hutu et celui de Casablanca à dominance tutsi était déjà un mauvais signe. L'assassinat de Ngendandumwe, le 15 janvier 1965, la fuite du roi Mwambutsa la même année, l'accèsion de Ntare au trône qui n'aura duré que trois mois et son retour, trompé par Simbananiye avec l'appui d'Amin, le coup d'état manqué de Karorero et d'autres militaires hutu en 1969, l'affaire Ntungumburanye de 1971, tout cela a favorisé les événements de 1972. 1972 vient dans ce contexte où le virus ethnique était déjà installé. Et pourtant, Nduwingoma avait averti le Gouvernement sur l'imminence des attaques. Ndabemeye et Bizindavyi ont minimisé une attaque de rébellion armée de machettes contre les forces armées. Le Procureur Bikamba de Bururi avait également averti qu'il y avait quelque chose qui se tramait. Il est mort lors de l'attaque du 29 avril qui a emporté beaucoup de fonctionnaires tutsi et quelques fonctionnaires hutu de Bururi. Il regrette que le pouvoir de l'époque ait déraillé et occasionné ce qu'il a appelé la répression aveugle et injuste contre les bahutu mais également contre certains batutsi parmi lesquels des Ministres comme Kabugubugu (de clan hima) et Ngunzu. Selon lui, Micombero aurait intervenu pour sauver Kabugubugu après son arrestation, mais c'était trop tard. L'équipe d'audition lui a posé quelques questions notamment comment les événements ont été déclenchés le 29/04/1972 et du coup le lendemain, des listes préétablies soient déjà prêtes au niveau national. Il en a été lui-même étonné. A la question de savoir comment le parti unique Uprona était impliqué, il a répondu que le Président du Parti était aussi le Président de la République. A la question de savoir comment il aurait osé écrire une lettre au Président de la République le 23 mi 1972, il a répondu qu'il l'a fait pour lui signifier que la JRR n'a aucune responsabilité qu'il s'agissait de l'appareil administratif et militaire. A la fin il a déclaré qu'il reste à la disposition de la CVR pour toute autre information.

Audition de Ngendakumana Madeleine

Le 21-09-2021



Commissaire HAKIZIMANA Déo et du cadre Gahimbare Eurydice, a auditionné NGENDAKUMANA Madeleine, fille de HARINAYANDI Zacharie et TANGURIRO Thérèse.65 ans. Elle est née sur la sous-colline Rutonde, colline Rutegama, zone Gitega, commune et province de Gitega. Muhutu du clan "abahanza". Elle est célibataire, enseignante à la retraite et titulaire d'un diplôme D4. Elle habite sur la colline Cumba, zone et commune Rutegama, province Muramvya. Mais, Ils ont grandi dans des conditions d'aisance dans une famille aisée à Gitega dans le quartier appelé « Ku Rutonde ». Leur père était chauffeur à l'ISABU. En 1972, elle était en 9e année. Elle ne voyait que leurs enseignants arrêtés et emmenés sans en connaître les raisons.

Cas de Surwumwe Côme et Gahungu Côme. Les cours que ces enseignants dispensaient ont été donnés aux sœurs blanches. C'est au début des vacances qu'elle a traversé des moments difficiles, sa mère ne parlant plus. C'est NTIBIKANURIRWA, un commerçant muhutu qui est venu les informer que leur père avait été assassiné à Bujumbura. La mère leur a alors dit qu'ils étaient orphelins. Et comme leur père était enfant unique dans sa famille, ils se sont habitués aux oncles maternels. C'est par la suite qu'ils ont été informés du décès de leurs 3 oncles maternels dont Dominique, Esaïe et Siyomvo Gérard, le père de l'Ex-ministre de l'Éducation nationale, Gaspard Banyankimbona. Leur mère leur a interdit de manger des poissons et les "indagara" parce que leur père avait été tué et jeté dans le lac Tanganyika. Leur maman leur avait également conseillé de ne plus penser à retourner à l'école car ce sont des intellectuels qui étaient ciblés pour être tués. Elle a pu résister pour continuer ses études. Et son frère Alphonse est resté à la maison. Après une année d'enseignement, elle a compris qu'il fallait encourager ses petits frères à étudier. C'est ainsi qu'il envoya son frère Alphonse et son cousin Basile Ntamazeze trouver une place à l'école de leur plus jeune, Jean Augustin, qui séjournait chez sa grand-mère paternelle à Gitega. Et ils ont eu cette place. Le directeur Marc de E.P Kabuguzo a demandé aux 2 jeunes s'ils voulaient aussi une place et ils ont accepté malgré la position hostile affichée par leur mère vis à vis de toute idée d'aller à l'école. C'est un certain Baryana qui avait un bon souvenir de leur père qui leur offrait du matériel scolaire. Le témoin a même décidé de ne pas se marier afin d'assurer l'éducation de ses frères et le survie de sa mère. Elle demande que ces restes humains soient enterrés dans la dignité et que de tels crimes ne se reproduisent plus.



Le 14-09-2021

Bilan d'exhumation au site de la CVR situé sur la colline Rwasazi au fond de la prison de Muramvya: 4 fosses communes ont été exhumées mais 2 d'entre elles n'ont pas été achevées. La fosse commune 1 contient les restes humains des 27 personnes exhumées ainsi que des vêtements. La fosse commune 2 contient les restes humains de 9 personnes exhumées ainsi que des vêtements. Les fosses communes 3 et 4 contiennent respectivement les restes humains de 101 et 200 personnes exhumées. Ces deux dernières n'ont pas été achevées. L'exhumation se poursuivra demain. Au total, les restes humains de 337 personnes ont été exhumés ce mardi au site de Rwasazi. Le nombre total de fosses communes confirmées est de 8.



Audition de Ntamavukiro Jean

Le 15-09-2021



L'équipe composée par commissaire NGABO Léonce et NIMBONA Consolate (cadre) a auditionné NTAMAVUKIRO Jean, originaire de la colline Mubira, zone Shombo, commune Muramvya, Province MURAMVYA, muhutu du clan des bajiji, âgé de 75ans, fils de NTABAYAGIRWA Gervais et NTABANGANA Josepha, résident à MUBIRA.

Tout au début, ils ont entendu qu'il y a eu des attaques à Rumonge et Nyanza Lac. Quelques jours après, ils entendaient partout dans le pays que le climat n'était pas bon. L'origine serait les propos de MICOMBERE disant à la Radio que celui qui veut éliminer le chienda dans le bananier, arrache aussi le bananier. "ngo uwushaka guhonya urwiri mungundu yigitoke ngo arandura iyo ngundu". Après ce discours, les batutsi étaient devenus des loups en accusant les bahutu qu'ils voulaient les exterminer. Et c'était en ce moment que l'administrateur Pontien KABWA avait sensibilisé la population de Rusaka à commencer les rondes pour traquer les mulele. Dans l'exécution de l'ordre donné par l'administrateur, ils y allaient ensemble, les bahutu et les batutsi mais dès qu'ils arrivaient à la place réservée pour ça, les batutsi se mettaient à l'écart pour établir des listes des bahutu à assassiner principalement les fonctionnaires, commerçants, les hommes riches de la localité. Quelques jours après, le véhicule d'un certain magistrat mututsi MANIRAKIZA Jacques amenait quelques bahutu de l'entourage. Le témoin l'enterrement en dignité des restes humains et l'érection des monuments avec mention "Twiyamirize amacakubiri ashingiye kumoko".

Le 16-09-2021

Audition de GACAMUGANI Cassilde



L'équipe composée par commissaire NGABO Léonce et NIMBONA Consolate (cadre) a auditionné Gacamugani Cassilde fille de NDABABISHIJE Mathias et NDAYAHUNDWA Marie, originaire de la colline Shombo, commune et Province MURAMVYA, mututsi du clan des Benerwamba, âgée de 76 ans, Enseignante retraitée, résidente à Shombo.

Elle a témoigné sur les massacres de 1965 et de 1972. Elle a dit qu'après l'attaque du palais royal de MWAMBUTSA IV en 1965, son mari BAHAMINYAKAMWE Mathias militaire du grade de Lieutenant a fui au Rwanda. Elle a dit que c'était au mois d'octobre pendant la nuit, son mari était à la maison et les autres militaires étaient venus chez nous et s'étaient retirés un peu pour discuter et sont partis avec lui sans rien me dire. Dans l'équipe des militaires qui étaient venus, le chef d'État Major à la gendarmerie SERUKWAVU faisait partie. Et puis, ils sont partis ensemble avec mon mari et ce dernier est revenu seul vers 5 h du matin. Il a vite mis la tenue civile et est sorti sans rien me dire. Le lendemain, elle avait reçu des nouvelles qui disaient que le palais royal a été attaqué pendant la nuit et que c'était le coup d'État raté. Dans la matinée du coup d'État, puisque la maison que nous habitons appartenait à l'État, les militaires étaient venus nous sortir de la maison en disant que mon mari venait de commettre une lourde faute pendant la nuit. Après, mon mari avait disparu du pays pendant 6 mois sans avoir aucune nouvelle et après ces 6 mois, j'ai reçu une lettre de mon mari qui m'informait que ce dernier était au Rwanda et que je pouvais le rejoindre. Par après, j'ai pris la décision de suivre mon mari. Elle témoigne aussi que depuis son arrivée au Rwanda, son mari restait calme sur l'affaire du coup d'État et elle aussi n'avait pas demandé aucune question concernant l'affaire jusqu'au retour de la femme au Burundi au mois de novembre 1971. Comme cause de son retour, en 1971, le Burundi avait envoyé au Rwanda un ambassadeur Gabriel NDICUNGUYE et son secrétaire GAHONGERA Gaspard tous batutsi et un jour, ils ont croisé Cassilde et l'ont demandé si elle habitait à Kigali et elle avait répondu qu'elle était avec son mari. Ces derniers lui ont dit "Ngw'ivyo mwariye mubahutu". Après, ces derniers ont fait des nombreuses visites chez Cassilde mais son mari était contre ces visites car il n'aimait pas les batutsi en disant que ce sont eux qui lui ont fait fuir son pays natal. Le climat entre elle et son mari s'est empiré qu'elle a décidé de revenir au Burundi avec leurs 2 enfants. En 1972, elle était enseignante à Kiganda et a vu des batutsi participer dans des réunions aux différents endroits de la localité.

Audition de Nzeyimana Marie Immaculée

Le 13-06-2021



L'équipe composée de Commissaire Denise SINDOKOTSE et de Cadre Belyse NSAVYIMANA a auditionné Mme NZEYIMANA Marie Immaculée âgée de 83 ans, née en 1938 au Congo, Sisibi, elle a eu son baptême à la paroisse Gasese au Congo, burundaise, mututsi du clan Abahanza, veuve de 1972. Elle réside sur la colline Kabuye, sous colline Misave, zone Gasura, commune Mbuye dans la province de Muramvya. Elle a un niveau d'étude 8^{ème} année, cultivatrice.

La crise a commencé avant 1972, car je me rappelle que les autorités ont longtemps voulu arrêter mon mari parce qu'il était un intellectuel et un enfant unique de son père. Ils sont venus demander à mon beau-père une vache pour ne pas enlever son fils (donc mon mari) mais il a refusé et ils sont retournés bredouilles. Dimanche le 19/05/1972, mon mari a été arrêté à l'église de la paroisse Gasura. Je l'ai accompagné avec son père et sa mère et les autres membres de la famille y compris ceux de l'autre personne arrêtée jusqu'à Nyamurenge et puis nous sommes retournés à la maison. On nous disait qu'ils les amenaient à la commune pour quelques questions. Le lundi et mardi ils sont revenus pour arrêter les autres personnes. On arrêtaient les bahutu intellectuels comme les enseignants, les cultivateurs éveillés, les élèves,... On les accusait d'avoir tué le prince Louis RWAGASORE et d'être les mulele. On ignorait là où ils les amenaient. C'est l'administration de la commune qui connaît l'endroit où elle a mis les nôtres. Le prêtre MURUMBA Mathias, mututsi de Mubuyogoma, de notre paroisse, nous a beaucoup aidé à chercher nos maris donc moi et sa sœur aussi qui avait perdu son mari comme moi. MURUMBA Mathias est allé jusqu'à la prison de Muramvya, mais il n'a pas retrouvé nos maris. C'est lui même qui nous a aidé à recevoir l'argent de nos maris qui se trouvait sur leurs comptes bancaires. J'avais un espoir de retrouver mon mari jusqu'à ce qu'une personne me ramène sa carte d'identité. Un signe pour moi que mon mari n'était plus sur terre. Les personnes arrêtaient que je connaissais, sont: BASHINGWA Pontien, enseignant en 5^{ème} année à Munanira, commune Rutegama; HABONIMANA Evariste, enseignant en 6^{ème} année à Munanira, commune Rutegama. Tous étaient des bahutu. Ils ont été arrêtés le même jour (dimanche, le 19/05/1972). Zacharie, brigadier de la commune Mbuye m'a dit que mon mari a été transféré par une voiture vers la province Muramvya. Ce sont les policiers de la commune qui arrêtaient les bahutu ici chez nous avec des listes à la main. Nous n'avons pas fait un levée de deuil pour les nôtres tués en ce temps là.

Le 21-09-2021

Audition de Ntayobatandema Charles



L'équipe composée de Commissaire Denise SINDOKOTSE et de Cadre Belyse NSAVYIMANA a auditionné NTAYOBATANDEMA Charles âgé de 71 ans, né en 1950 sur la colline et sous colline Kigereka, zone et commune Bukeye, province de Muramvya, mututsi du clan Abahondogo, marié, niveau d'étude 5^{ème} année, cultivateur. Il réside sur la colline Gweteto, sous colline Rukiga, zone et commune Bukeye, province de Muramvya.

Le 20 octobre 1965, les massacres contre les batutsi ont commencé par l'élimination d'un agronome de Teza appelé BARIKORE, mututsi natif de Kivogero. Ce sont les bahutu qui ont massacré les batutsi, en utilisant des lances (amacumu), et ils ont brûlé beaucoup de maisons. Les tutsi rescapés ont fui dans la brousse et à Bukeye pendant 10 jours. Les personnes massacrées en 1965 sur la colline et sous colline Kigereka, sont: JUGUMA; MPOTI de JUGUMA; BUNOKO; RUHARURA Damas de BUNOKO; SEBAKECURU; RUCURUZA; KIBWA. Tous batutsi du clan Abahondogo. Sur la colline Kigereka, sous colline Rusha15 batutsi du clan Abanengwe ont été victimes: NDABIDABANGWE; SAFARI. Sur la colline Kigereka, sous colline Cite-Kanindi est: NTIHACIKA mututsi du clan Ababanda; ainsi que les autres que je ne me rappelle pas. NZOBAZA Mathias, député muhutu de Bukeye à cette époque, était le responsable de ces massacres. C'est lui qui sensibilisait et ordonnait les bahutu pour massacrer les batutsi. La cause était que ce sont les batutsi qui avaient tué le Prince Louis RWAGASORE. Les massacres ont duré deux jours. Après, les bahutu ont été systématiquement arrêtés et massacrés. Le commissaire d'arrondissement de Muramvya, *NTAVYIBUHA Tharcisse, mututsi, a demandé au gouverneur de la province Muramvya de cette époque ce qui se passait sur la colline Kigereka, puis le gouverneur a répondu ceci: "Ni ibiganogano bihiye."NTAVYIBUHA a tué ce gouverneur sur place.* Ce gouverneur s'appelait MIBURO, il était un muhutu. NTAVYIBUHA est venu avec les militaires pour sauver les mututsi. Ils ont massacré les bahutu, et beaucoup d'autres ont été arrêtés. Il a tenu une réunion sur la zone de Busangana, puis a demandé aux bahutu qui ont brûlé les maisons des batutsi de faire leurs rangs en 6 lignes. Il a appelé 4 camions et 2 bennes pour amener ces bahutu à la prison de Muramvya. Certains ont été tués à coups de fusils, les autres par des gourdins (Ibihiri). Ces sont les militaires et les surveillants de la prison qui faisaient ça. Les autres ont été libérés en 1971. Le député NZOBAZA Mathias a été arrêté chez lui à Rusha (sous colline) et tué à Muramvya.

Le 15-09-2021

Audition de Masabarakiza Salvator



L'équipe composée du Commissaire HAKIZIMANA Déo et du cadre Gahimbare Eurydice a auditionné MASABARAKIZA Salvator, fils de KABURA Juvénal et NTACAHA Angèle. 74 ans. Il est né en 1947 sur la colline Kiganda, sous-colline Tara, zone et commune Kiganda, province Muramvya. Muhutu du clan « abahanza ». Il est titulaire d'un diplôme A2 d'Agronome zootechnicien de l'ITAB GITEGA. En 1971, il venait de terminer l'ETAB et était embauché à l'ISABU Bujumbura au Service Pédologie Cartographie.

Et là, il faisait partie d'un team de 4 agronomes à savoir : Nestor Nzeyimana, Déo, Pie et lui même. C'est par la suite qu'il a demandé à être transféré à l'ISABU Mparambo à Cibitoke. Plus tard en 1972, il a appris que ses trois collègues de Bujumbura avaient été assassinés. De Mparambo à la rivière près de Bujumbura, sur chaque rue, il y avait un agent de vulgarisation agricole. Tous ont été assassinés en juillet 1972. Le témoin dit qu'il a pu s'échapper et s'enfuir vers le Rwanda via le Zaïre, où il a été bien reçu pendant 1 mois. Il a dit que ce sont les militaires et les membres de la milice JRR qui venaient arrêter les fonctionnaires et que même Ndarishikanye a été emmené par eux ; il n'est pas revenu. Les militaires utilisaient des armes à feu pour tuer et embarquaient les victimes dans des camions appelés "Je m'en fous " tandis que les jeunes de la JRR utilisaient des armes blanches comme des marteaux. Les crimes ne visaient que les intellectuels bahutu. Salvator Masabarakiza estime que cette haine ethnique résultait de la rumeur répandue disant que la mort du roi Ntare V en était une des origines, car les Batutsi étaient jaloux des Bahutu très influents au Palais royal. Les militaires et les policiers Bahutu ont été assassinés à leurs postes d'attache respectifs. Les Bahutu et les Batutsi qui ont sauvé et caché les Bahutu ont tous été pris pour des traîtres « Abamenja ». Notre témoin a cité 2 exemples de familles traitées ainsi, notamment la famille Benyaguje et celle de Shongore, un Mututsi du clan « Abaterwa ». Il a parlé de Biduga qui était un administrateur communal Kiganda/Rutegama qui était un vrai pacificateur mututsi. Le témoin demande que les familles des victimes soient indemnisées et que les auteurs présumés demandent pardon. Il a insisté pour que la CVR procède à un recensement pour identifier toutes les victimes. Qu'il y ait mobilisation et sensibilisation de la population burundaise pour expliquer que les Burundais sont les mêmes, partagent le même sort. Parmi les auteurs présumés, le témoin a cité: 1. SINDUHIJE Jérôme, qui était commandant d'un camp militaire à Gitega, 2. BOSHA Eustache commissaire d'arrondissement Muramvya. Ces 2 hommes étaient parmi les décideurs pour l'élimination physique des personnes, 3. l'armée

Le 07-09-2021

Audition de Niyonzima Suzane



une équipe d'audition composée du Commissaire Goreth BIGIRIMANA et Novence HARAHAGAZWE a auditionné une cultivatrice de 80 ans fille de SERUZINGO et NDARIMUHEBEYE native de la colline Nyamigogo zone Makamba commune Rusaka province Mwaro, muhutu de clan umushubi.

Elle dit qu'en 1972, les victimes bahutu arrêtées ont été forcées de creuser elles mêmes les fosses communes pouvant contenir environs 50 corps. Son mari, son bon père, une femme enseignante Pauline et son bébé et cinq autres personnes de sa famille ont été arrêtées et tuées par des batutsi de la colline voisine avec lesquels ils étaient en conflits fonciers. Ces victimes ont été rassemblées dans l'une des maisons de la commune Makamba de l'époque avant d'être achevées par des bambous devant le témoin qui avait dans ses bras un nouveau né d'une seule journée. Elle fut sauvée en ce lieu par l'administrateur KABWA Lucien. Elle a été accompagnée par des policiers bahutu jusqu'à sa maison sous l'ordre de KABWA Lucien mais ces policiers bahutu ont été finalement aussi tués. Sur les fosses communes dans lesquelles les victimes ont été jetées les victimes, l'état y a planté du thé pour le compte du parti Uprona. Comme sur d'autres collines, les victimes étaient arrêtées à leurs domiciles disant qu'elles étaient appelées par l'administrateur pour un entretien concernant des plantations de thé à Muramvya. Le bétail des victimes a été pillé, leurs propriétés ont été spoliées, les élèves ont abandonné des écoles, le deuil et la levée de deuil étaient interdits. Les familles des victimes ont été collées le nom de bamenja, mayi mulele. C'était un plan des autorités de Bururi commandées par le président Michel MICOMBERO. Elle propose que les restes humains des victimes exhumées soient enterrés en dignité et que l'état donne une indemnité aux familles des victimes par exemple la restitution de leurs biens et propriétés pillés en 1972. Elle propose aussi le renforcement de la diplomatie, et le rapatriement des réfugiés pour un plus jamais ça. Selon elle, un monument en mémoire de ces victimes s'avère important au rond point avec un message « CVR yateye iteka imiryango yabuze » Observation: Elle peut témoigner publiquement. Elle ajoute qu'en 1993 les bahutu et batutsi se sont cachés mutuellement ce qui n'était pas le cas en 1972.

Audition de Mbesherubusa Tharcisse

Le 09-09-2021



L'équipe composée par MINANI Augustin et MURERWA Dévote a auditionné MBESHERUBUSA Tharcisse fils de BIZIRAGUSURA Patrice et SIJENIYO Bernadette, 1950 à Gasenyi, mututsi du clan abanyakarama, marié de niveau 7^{ème}, Cultivateur résident à Gasenyi Commune Rusaka Province Mwaro.

En 1972 il était commerçant dans un magasin de BASHAMIYE à Mwaro. Il voyait des policiers aidés par des JRR arrêter les gens depuis leurs domiciles vers le chef lieu de la Commune Makamba. Les personnes ciblées étaient les bahutu. Les fosses Communes étaient creusées par des JRR. Les conseillers collinaires faisaient un appel aux gens pour aller faire des rondes nocturnes au chef lieu de la commune pour que les Mulele n'entrent pas mais ils ne revenaient pas. Quand on allait demander, on répondait qu'ils sont partis à Muramvya. Tous les présumés auteurs sont déjà morts. Le dernier Bazubwabo est mort très récemment. Les victimes : BANSWAYEKO Daniel qui était commerçant, GAHUNGU Pierre qui était commerçant, WAKANA Zacharie qui était commerçant, BAZINGA Nicodème qui était commerçant, KAYOYA - NDIMUNYONYO Gabriel qui était élève à Gitega, RUHARA qui était Cultivateur. Les familles qui ont perdu les leurs ne faisaient pas de deuil. Il y avait des pillages de vaches dans les familles des victimes. Il demande de mettre ensemble les restes humains pour faire un monument et que l'Etat étudie comment indemniser ceux qui ont perdu les leurs. Il demande à la commission de chercher rapidement cette vérité pour clôturer car les personnes qui voient actuellement ces restes exhumés ont mal au cœur (umutima mubi) Observation : Même s'il lui est difficile, il a accepté de témoigner en public.

Audition de Banyorohe Servat

Le 09-09-2021



L'équipe CVR composée de Minani Augustin et MURERWA Dévote a auditionné BANYOROHE Servat fils de CUMA Alphonse et GATEZO Sabine, né en 1959 à Kizi, muhutu du clan abavumu, marié de niveau 6^{ème} primaire, Cultivateur résident à Kizi Commune Rusaka Province Mwaro. Avant les massacres, il étudiait en 6^{ème} année primaire et il y avait une mésentente entre les écoliers.

Les écoliers batutsi disaient aux écoliers bahutu que ce sont des souris (signifiait bahutu) alors qu'ils étudiaient au même établissement. Ils disaient à Servat qu'il allait parler son français dans la tombe (mukuzimu). Les batutsi battaient les bahutu à l'école pour qu'ils restent à la maison (ngo babatuze). Après ça ils ont commencé à voir des camions plein des gens avec des bambous bien taillés qu'ils allaient utiliser pour exécuter les bahutu à Saswe. Les voisins batutsi faisaient un rappel (kubahitana) aux bahutu qu'il faut aller faire une ronde nocturne et les policiers venaient les arrêter pour aller les tuer au chef lieu de la commune Makamba actuelle Rusaka et par après ils sont retournés à la maison pour piller des vaches, chèvres, magasins, etc. Il y avait des gens qui étaient tués à Kabavu à la frontière de la Province Muramvya. Son grand frère Cuma Mathieu a été arrêté quand ils venaient arrêter son père et l'avaient trouvé vieux. Quand Servat l'a amené de la nourriture, les policiers lui avaient dit qu'il était parti à Muramvya. Il y avait un Mututsi commerçant du nom de BARAHINDUKA qui avait été assassiné car il a été confondu aux bahutu et quand son frère GAFURERE qui travaillait au CPGL est venu demander ce qui s'est passé à l'administrateur KABWA il s'était enfui (yaciye ahunga). Des voitures de transport en commun étaient obligées de descendre les bahutu et les autres continuaient leur voyage. Il y avait un pensionné militaire du nom de BUGOHE qui les exécutait sous l'ordre de l'administrateur KABWA Lucien. Les rescapés :MAYOYA sauvé par les batutsi depuis la ronde nocturne. Personne n'a intervenu car il n'y avait pas eu de deuil, les élèves ont abandonné leurs écoles, ils sont retournés après. Il demande qu'il faut organiser une journée de levée de deuil national et que les familles qui ont perdu les leurs soient indemnisées en fonction de ce qu'ils ont perdu. Il faut beaucoup de séances de sensibilisation aux gens pour que ce qui s'est passé ne se reproduise plus et qu'il faut des livres (mfashanyigisho) sur toutes les collines pour que ceux qui entendent ce passé par oreille s'en rende compte via ces livres. Il demande qu'il faut faire rapidement les enquêtes pour que la vérité soit connue. Il n'a pas peur de témoigner en public.

Le 09-09-2021



Commune Rusaka, zone Makamba, colline Gasenyi sous colline Kigabiro au chef lieu de la zone Makamba exhumation de la première fosse commune. La fosse commune déjà achevée a été creusée avant les violations graves de 1972 par la population, leur disant qu'il s'agissait d'une fosse pour la compostière qui servira pour la plantation de maïs. En 1974, le parti unique a planté du thé sur ces fosses communes. Leur découverte date de 2018 lors de la préparation de ce terrain pour y ériger une école technique. Les victimes sont la population de la zone Makamba commune Rusaka. Elles ont été arrêtées, incarcérées dans la salle du parti UPRONA (ingoro y'umugambwe) avant de les achever à coups de machette et de bambous comme le montrent certains crânes qui ont des traumatismes et les ont jetées dans cette fosse commune. Des ossements appartenant à 53 personnes assassinées ont été exhumés ainsi que de nombreux vêtements. Elle a une forme rectangulaire de 4 m de largeur, 7 m de longueur et 1,3 m de profondeur. A noter qu'après exhumation, la fosse a été remplie car elle était située dans la cour intérieure de l'école professionnelle sur une pente à moins de 2m du bâtiment.

Le 20-09-2021



Commune et zone Rusaka, colline et sous colline Gasenyi au chef lieu de la zone Rusaka derrière l'école professionnelle des métiers fosse commune contenant deux personnes assassinées en 1972 vient d'être confirmée. L' exhumation est en cours.

HISTORIQUES DES FOSSES COMMUNES :

F1 : commune Rusaka, zone Makamba, colline et sous colline Gasenyi = 53L = 7m, l= 4m, H= 1,3m

F2 : commune Rusaka, zone Makamba, colline et sous colline Gasenyi = 2L = 1,92m, l= 1,45m, H = 1,10m

Quatre fosses communes à Gisozi

Le 10-09-2021



Quatre fosses communes vérifiées et confirmées dans la Commune Gisozi, zone Gisozi, colline Nyamiyaga sous colline Banda où se situait l'ancienne commune de Bisoro en 1972. Ce bureau communal a été déplacé en 1981 vers la colline et sous colline Gisozi. En 1988, le bureau fut détruite par Kana Cyprien alias Muti l'administrateur de l'époque alors qu'il cherchait des pierres pour la construction de sa maison. A noter qu'en 1972, la commune Gisozi et Bisoro était même commune, l'administrateur était Ntagwarara Antoine. Ce dernier est souvent cité par nos témoins comme auteur des violations graves des droits humains dans cette commune. Selon toujours nos sources, les personnes interpellées étaient incarcérées au cachot de la commune avant de les achever et les jeter dans ces fosses communes creusées par elles-mêmes. Les victimes venaient dans les 14 collines qui composent la commune Gisozi à savoir Nyakigwa, Nyagahwabari, Kiyange, Musimbwe, Butegana, Mugero, Kibimba Gatara, Buburu, Gisozi, Rweza, Ndava, Nyamiyaga, Musivya ainsi que d'autres venant de Bisoro. Les fosses se situent à moins de 350m de la place où se trouvait le bureau et le cachot de la commune en 1972 dans une boiserie des pinus indonésien (ibikariha). Ces fosses communes ont été confirmées grâce aux deux point focaux de la CVR qui les avaient vérifiées et confirmées en 2018 : Ndayishimiye Émeline Agent de déposition zone Gisozi CVR et Niyungeko Jean Claude représentant de la CVR province Mwaro. D'autres fosses communes sont aussi renseignées dans cette localité des fouilles continuent. Distance entre FC1 et FC2 = 12m , FC1 et FC3= 55m FC1 et FC4 = 52m.

Audition de Kadogore Patrice

Le 11-09-2021



L'équipe de la CVR composée du Commissaire Goreth Bigirimana et Novence Harahagazwe a auditionné un cultivateur de 65 ans Kadogore Patrice fils de Bitutagu et Basabose natif de la colline Nyamiyaga sous colline Gasaka commune GISOZI province de Mwaro, mututsi du clan umunyakarama.

KADOGORO Patrice est cité dans tous les témoignages de la commune Gisozi comme membre le JRR responsable des arrestations arbitraires et des tueries des bahutu en 1972. Des témoins, bahutu et batutsi le citent comme un des meneurs de ces crimes dans sa localité. Il refuse qu'il n'était pas membre de la JRR. Il dit qu'il était mineur et que quelque fois habitait à Mugongomanga en province de Bujumbura chez son grand père. Il nie à cet effet sa responsabilité dans les crimes contre les bahutu mais il renseigne à la CVR deux fosses commune non encore vérifiées où ont été jetés les bahutu assassinés en 1972. Selon lui, il a découvert ces fosses quand il était berger de vaches et a entendu parler de leurs l'historique. Il raconte qu'en 1972 il n'y avait même pas de guerre mais que les bahutu et batutsi intellectuels ont été arrêtés à leurs domiciles par des conseillers des collines en collaboration avec les JRR. Les victimes arrêtées étaient ligotées et acheminées au chef lieu de la zone Gisozi qui était sur la colline Nyamiyaga où ces victimes ont été assassinées et jetées dans des fosses communes creusées dans une boiserie d'araucaria. Les victimes provenant de toutes les collines des commune Gisozi et Bisoro étaient accusées de jouer de la politique et ont été arrêtées suivant une liste préétablie. Parmi plusieurs victimes bahutu arrêtées de la commune Bisoro et Gisozi, il ne se rappelle qu'un seul enseignant du nom de MUGANGA. Selon lui, le gouvernement a intervenu pour arrêter ces massacres et par après les familles des victimes ont organisées eux mêmes les cérémonies de la levée de deuil. Il nie qu'il y a eu des pillages sur sa colline natale Nyamiyaga mais il souhaite la restitution des biens (propriétés et bétails) des familles des victimes pour ceux qui l'ont fait en vu de la réconciliation. Il a l'espoir du plus jamais ça car les bahutu ont reçu le pouvoir qu'ils voulaient dont les batutsi ne voulaient pas céder. Il propose le partage du pouvoir sans discrimination ethnique. Un monument commun en mémoire des victimes bahutu et les victimes batutsi. Observation: Visiblement il cache la vérité. Il a essayé de cacher son âge. il se contrédit dans ses paroles. Il dit tantôt qu'il était chez son grand père à Mugongomanga en province de Bujumbura tantôt chez son père à Nyamiyaga en commune Gisozi de la province Mwaro.

Le 11-09-2021

Audition de Ndikumana Pascal



L'équipe composée de Commissaire Léa Pascasie Nzigamasabo et Inakanyambo Anastasie, a auditionné NDIKUMANA Pascal qui témoigne sur les violations des droits humains de 1972. Il est fils de NTARUNDENGA et MUSONEYE, muhutu du clan Bayengero, né en 1956, cultivateur de niveau 2^{ème} primaire, marié résident à Ndava, Zone Gisozi, commune Gisozi, province Mwaro.

En 1972, il étudiait en 2^{ème} primaire. Son père travaillait à l'ISABU Gisozi. Fin avril, il a vu BIGIRINDAVYI et MUHERUKA qui étaient dans le comité du parti Uprona, venir chez eux pour dire à son père que le soir, ils vont commencer à faire une ronde nocturne pour assurer la sécurité car il y a des mulele qui se présentent dans la région de l'Imbo. Ils ont répondu à l'appel: son père, son oncle BUNAME, KINYONI, MUGANGA. Le troisième jour, ils leur ont dit qu'aujourd'hui ils vont faire la ronde sur la commune. Son père s'est présenté à la commune, sa mère l'a empêché mais il a dit qu'il ne s'accuse de rien. Tout à coup, un certain BAGUMAKO et NTAKABANYURA les responsables de la JRR, se sont présentés chez eux pour le récupérer. Arrivés à Nyamiyaga, ils l'ont déshabillés la veste qu'il portait. Arrivés à la commune Gitara, ils l'ont mis au cachot. Le lendemain, le nommé MPFUBUSA est venu leur dire de préparer la nourriture, il a été emprisonné. Pascal est allé le voir, le cachot était gardé par un certain HARARAWA petit frère de NTARWARARA l'administrateur de GITARA, actuelle commune GISOZI. Le 2^{ème} jour, quand il lui apportait à manger, ils lui ont dit qu'il l'attende, ils sont allés creuser les fosses. Ils sont retournés vers 11h. Après avoir mangé, son père lui a dit: "Vas-y mon fils, nous nous ne reverrons plus". Arrivé à la maison, il l'a dit à sa mère, qui est allée immédiatement voir un policier du nom de RUTUTU. Elle lui a donné 5000 Fbu pour qu'il puisse l'aider à le libérer. Il a accepté alors qu'il savait qu'ils les ont assassinés. Une autre personne du nom de BIGIRINDAVYI lui a dit qu'ils ont été transférés à MURAMVYA. Au retour de la maison, une maman mututsi lui a dit qu'ils ont été assassinés. Le lendemain, quand ils gardaient les vaches avec son petit frère vers 14h, deux batutsi BIGIRINDAVYI et MAHERWA et deux autres qu'il n'a pas identifiés, ils leur ont demandé s'il n'y avait pas une autre vache qui est à la maison, ils ont répondu qu'il y a un veau qui est à la maison.

Le 23-09-2021



Gitara où se trouvait le chef lieu de la Commune Bisoro en 1972. Il est aujourd'hui en Commune Gisozi. C'est à cet endroit qui était le dernier transit des victimes vers les fosses communes. Elles passaient la journée à cet endroit pour être exécutées la nuit. Ntagwarara Antoine, administrateur de Bisoro était le chef d'orchestre. Il tuait qui il voulait et n'importe quand



Commune et zone Gisozi, colline Gatare quartier Gatare première porte à droite du bureau d'arrondissement était le cachot où on mettait les personnes arrêtées avant de les achever et les jeter dans la fosse commune en cours de vérification au chef lieu de la province Mwaro. Il abrite actuellement les bureaux de l'office burundais des recettes

Le 23-09-2021

Audition de BUHWENYA Damien



L'équipe composée par commissaire Alice Nijimbere et Murerwa Dévôte a auditionné Buhwenya Damien fils de Buhwenya Jean et Nzirorera Honorée né en 1959 à Fota Zone Buziracanda Commune Ndava Province Mwaro, mututsi du clan bahima bavejuru, marié de niveau 3^{ème} moderne, un retraité résident à Fota.

Pour Buhwenya, le déclenchement de ces crimes fut la tenue d'une réunion d'un Docteur vétérinaire du nom de Pascal muHutu; chez Runyuguza Zozim où ils s'étaient convenus sur comment ils pouvaient exécuter les batutsi en commençant par BUHWENYA et qu'il allait occuper sa maison. Gihwinyiri un enseignant a refusé d'occuper la maison car il n'était pas originaire de Fota. Ruratariye un cultivateur leur a livré le secret et comme son père aimait jouer à la guitare ils ont passé toute la nuit à jouer de la guitare. Le matin son père est parti annoncer cette mauvaise nouvelle à la commune et l'administrateur a avancé jusqu'au chef d'arrondissement et les gendarmes sont venus chercher ce vétérinaire Gihwinyiri. Deux jours plus tard, ils ont arrêté Gihwinyiri et l'ont conduit à Muramvya. Après, ils sont revenus arrêter les jeunes bahutu et ont arrêté Charles l'ami de son frère Gahungu George qui par après a supplié les batutsi jusqu'à ce qu'ils le libèrent. Toutes les personnes arrêtées, devaient d'abord être rassemblées dans une salle où ils conservaient le DDT (insecticides) avant les massacres et pendant la nuit vers 2h du matin un camion venait les prendre pour une destination inconnue. Ils disaient qu'il y avait l'attaque des muleliste qui venaient pour se venger sur la mort de NDIZEYE mais c'était la stratégie de décimer les bahutu. Les rescapés :- Charles fils de Gahungu - Zozim qui est retourné de la prison de Muramvya. L'administrateur était BUTUNUGURU Marc mututsi de Muramvya et il paraît qu'il avait fait Yagamukama. MICOMBERO avait mis les gens de Bururi dans le gouvernement et même le planton était de Bururi pour faciliter l'exécution de son plan d'action. C'est pour cela qu'on ne peut pas dire que le gouvernement a intervenu pendant ces crimes. Une fois que les restes humains seront trouvés il faut organiser l'enterrement digne et ceux qui ont perdu les leurs qu'ils soient indemnisés car ça serait un signe de reconnaissance de la part de l'Etat qu'il a demandé pardon aux victimes. Il demande à la CVR d'aller de l'avant. Il propose que le gouvernement se comporte comme le père de famille. Par crainte de la suite, il ne peut pas témoigner devant le public.

Audition de Ntwakazi Nicelate

Le 23-09-2021



L'équipe de la CVR composée par Commissaire Goreth Bigirimana et Badru Manirakiza a écouté le témoignage de Ntwakazi Nicelate, fille de Bigoma et Baranzerutse Nkebereza, âgée de 65 ans. Elle est née sur la colline Gatsinda, Commune Ndava, Province Mwaro, mutwa de son clan munyakarama. C'est une cultivatrice de niveau d'études est 3^{ème} primaire.

Mon époux a été tué en 1972. Sur notre colline on a tué plus 30 Batwa. En plus des bahutu qui ont été tués, les Batwa aussi ont subi des massacres. Il y avait quelques éléments des Batwa qui commençaient à étudier, c'est pour cette raison que nous avons été massacrés. J'ai tout vu, parce qu'en 1972 j'avais déjà un enfant. Les jeunes garçons batwa étaient très géants, raison pour laquelle les batutsi nous ont tué. Pourtant, nous vivions en harmonie avec les bahutu. Les bahutu qui ont été tués étaient des intellectuels, plus les familles aisées financièrement. En arrêtant les gens, les JRR batutsi sillonnaient dans les maisons et au lieu de service. Ils ont tué presque tous les intellectuels bahutu. Un jour j'ai vu une bande de batutsi qui ont tué le Directeur de l'école devant mes propres yeux. Ils m'ont arrêté et m'ont dit : "regarde comment on tue les bamenja ". Ils avaient des bambous fraîchement taillés. On l'a administré des coups des bambous et il est mort sur le champ. C'était vraiment terrible. Arrivé à la maison, j'ai vu la catastrophe, il y avait une famille des batwa qui a perdu 5 garçons. C'est l'administration locale en compagnie des tbautsi qui ont fait tout cela. On arrêtait les gens lorsqu'ils faisaient la vigilance. Les bahutu étaient obligés de vigiler. Celui qui y allait ne revenait pas. Pour les fosses communes, il y avait une fosse commune devant la maison de police que vous voyez. C'est là qu'on les jetait. Les uns ont été tués en cours de route, on les jetait dans la brousse et ils ont été dévorés par les animaux. C'est Micombero qui devrait répondre à tous ces massacres de hutu et batwa qui ont été sauvagement tués. Les Batwa qui ont été tués sur notre colline sont de plus de 30. Il y a: Kiboregwa, mon époux Rushikurano, Pierre Mbagaye et beaucoup d'autres que j'ai oublié les noms. Ça fait longtemps. Ils ont pillé toutes les vaches des bahutu, leurs maisons ont été démolies et ils ont récupéré les tôles. Micombero devrait répondre pour tous les crimes qu'il a commis. Aujourd'hui nous sommes dans la paix, je pense que les batutsi ne seront plus capables de faire tout qu'ils ont fait, nous avons connu un triste passé. Pour contribuer, elle a souhaité que la CVR puisse enterrer dignement tous les restes humains et indemniser les familles des victimes, si possible, leur donner au moins deux millions par famille.

Le 23-09-2021

Audition de Ndereyimana Adelaide Jacynthe



L'équipe de la CVR composée du Commissaire Léa Pascasie Nzigamasabo et Novence Harahagazwe a auditionné une cultivatrice Ndereyimana Adelaide Jacynthe, mututsi wo mubyanzi babanyaruguru fille de Ndayiragije Jean et Ndaboroheye Berthe née en 1958 soit 63 ans sur la colline Kigarama sous colline mikwaro zone Buziracanda commune Ndava en province de Mwaro.

En 1972 des enseignants bahutu ont été arrêtés à leurs services par Bandora andré, administrateur de la commune Ndava à l'époque. Il a arrêté :HABONIMANA Virginie et son père BERA, Libère et KABADUGARITSE qui étaient tous enseignants de yagamukama, Salvator et NTAHONDI qui étaient enseignants de L'E.P. Par conflit d'intérêt un militaire mututsi François du camp commando Gitega a été livré aux assassins par Gaspard. Il y a un rescapé mutwa BISUMABITAHA qui a sauté le camion car n'était pas ligoté comme les autres victimes. Les victimes bahutu étaient rassemblées par les batutsi voisins au Chef lieu de la commune Ndava avant d'être transportés à bord d'un camion rubaho à Muramvya tous ligotés les bras derrière. Il cite les noms des responsables directes BENYUJE, BIRORI et NDAYIRAGIJE Jean le père du témoin. Le témoin signale qu'elle eu peur de se marier avec un muhutu car elle avait déjà vu son père qui livrait son bon fils muhutu aux assassin batutsi. Elle témoigne qu'elle a personnellement vu des rebelles mulele et l'un a était cassé la tête par des batutsi. Les policiers arrêtaient des bahutu à leur services et les JRR arrêtaient des simples cultivateurs bahutu à leurs domiciles. elle cite des policiers de la commune: GWAJURU Antoine,_NKIRABISIGA, BUKURU Jean, NTIBAGWARARA_Gabriel tous batutsi. Elle cite également les JRR :Jean un mututsi, BIGUGUZA un muhutu, BIGINGO un mututsi, NYAMURUMA un mututsi, MBONARIRENGA un mututsi, MARTIN un muhutu, RURASUMA un mututsi, BOVE un muhutu encore vivant sur la colline nyagatovu, ADRIEN alias giswi encore vivant sur la colline Karubango, il était serviteur des batutsi, NDAYEGAMIYE Marcel encore vivant sur la colline karubanga, KAYOBERA Gatien vivant sur nyagatovu, MUSAVYARANOGA Gaspard aussi encore en vivant. Les victimes étaient accusées de vouloir épouser les belles femmes batutsi. Les victimes bahutu étaient achevées par des bambous qui provenaient de la commune Mugamba. Les familles des victimes ont été assistées en cachette dans la nuit par des voisins mais l'état n'a rien fait pour protéger les victimes.

Audition de Ntawundorera Gilbert

Le 14-09-2021



L'équipe de la CVR composée du Commissaire Goreth Bigirimana et Novence Harahagazwe s'est entretenu avec un chauffeur de 59 ans NTAWUNDORERA Gilbert fils de RUCIMIHIMBA André et HANYAGIMANA Régine natif de la colline saswe zone et commune Kayokwe province Mwaro. En 1972 le témoin était en 3^{ème} primaire Kibumbu. Il a personnellement assisté le mouvement des hommes y compris son père sur des rondes nocturnes pour traquer les rebelles mulele.

Trois jours après, quatre enseignants bahutu de l'école primaire Kibumbu ont été arrêtés par des gendarmes et chargés dans un camion de ces derniers et portés disparus. Il s'agit de PATRICE MICASE et KANONKO arrêté au salut du drapeau. Une autre dame enseignante a été assassinée par des policiers de la commune et est jetée dans une fosse commune des autres victimes dans une boiserie des cèdres à coté de l'école kibumbu II. Il a vu quatre batutsi entrain de détruire une maison au centre de Segetero dont le propriétaire muhutu avait été assassiné sur place en présence des élèves rentrant de l'école. Les bahutu étaient chassés par les batutsi voisins de leurs collines portant des machettes, lances et bambous biens taillés. Ces bambous provenaient de Mugamba avant les massacres et étaient déchargés du camion d'un commerçant NTIYANKUNDIYE devant l'école primaire kibumbu I. Il se rappelle des auteurs comme GATERETSE de la colline Ruramba, Joseph qui était commerçant de la bière de banane et son père WIHA, KAJENJERI et le Commissaire BISEREKA qui utilisait un fusils. Ont été arrêtés et assassinés les bahutu instruits, riches et ceux qui ont des métiers. C'était un projet du gouvernement de l'époque de liquider le peuple bahutu car l'administrateur NEGAMIYE Onesime et le Commissaire BISEREKA étaient des chefs d'opérations. Ils avaient aussi des fusils. Ce massacre a duré trois mois. Les JRR étaient impliqués dans des arrestations arbitraires et les victimes étaient arrêtées à leurs domiciles, à leurs services, dans leurs maisons ou partout à leurs passages. Il ajoute que les prisonniers bahutu étaient massacrés au chef lieu de la commune Kayokwe et ont été jetés dans une fosse qui s'y trouvait. Les biens des victimes comme les vaches ont été pillés, les élèves bahutu ont été traumatisés par leurs coéquipiers ainsi que leurs enseignants batutsi jusqu'à abandonner les écoles (abana bi Saswe n'abamenja). Seul le commerçant GWAMBEBE fut rescapé et à fui vers la Tanzanie. Il demande à l'état une indemnisation pour les familles des victimes. Le deuil et la levée de deuil et d'enterrer en dignité les restes humains doivent être organisés par l'Etat. Que les biens pillés soient restitués aux ayant droits pour la réconciliation.

Le 18-09-2021

Audition de Manirakiza Jacques



L'équipe de la CVR composée de commissaire Léa Pascasie NZIGAMASABO et HARAHAGAZWE Novence a auditionné un magistrat en retraite MANIRAKIZA Jacques fils de NKEBUKIREMA Abraham et NDAYAVUKANYE Valérie natif de la province de Muramvya commune Kiganda colline Ruvumu. Il a 86 ans de naissance, il est burundais de niveau d'étude la 10^{ième}, d'ethnie Tutsi et de clan Umunyagisaka. Il est de la colline Kibogoye zone et commune Kayokwe en province Mwaro.

En 1972 MANIRAKIZA Jacques était le président du tribunal de résidence en province de Muramvya, après le tribunal de résidence de l'arrondissement Mwaro parce que la province de Muramvya avait deux tribunaux de résidence Mwaro et Muramvya. Ce témoin beaucoup cité dans des témoignages comme auteur des crimes raconte à la CVR que le 29 avril 1972 le Gouverneur de Muramvya a annoncé l'attaque des bahutu à Rumonge et à Bujumbura qui voulaient assassiner les batutsi. De ce fait le procureur général de la république a livré des mandats d'arrêt en blancs signé par gouverneur militaire NDIKUMAGENGE Charles via le gouverneur civil NKURIKIYE Germain. MANIRAKIZA Jacques a personnellement vu ces mandats d'arrêt parce qu'il était ami du gouverneur civil. Les victimes bahutu ont été arrêtées par les JRR batutsi et les gendarmes pour être assassinées dans la prison de Muramvya qui était construite à côté du bureau de Germain NKURIKIYE et de MANIRAKIZA Jacques. Ces victimes bahutu étaient arrêtées à leurs domiciles, à leurs services, aux marchés, sur des rondes nocturnes et partout sur diverses collines de Mwaro et Muramvya. Elles étaient conduits dans la prison de Muramvya par des camions de marque Ngeringeri qui faisaient chaque fois de tours après trois (3) jours et un camion des gendarmes qui faisait aussi des tours chaque jour. » Les victimes ont été assassinées par des gendarmes à l'intérieur de la prison et ont été jetées dans des fosses communes creusées en bas de la prison disaient les surveillants de la prison. Personne ne pouvait approcher cette prison et les visites des prévenus par des magistrats étaient aussi suspendues. Il y avait la barrière des gendarmes. Il nie qu'au aucun muhutu ni mututsi a été assassiné à Muramvya. Il dit qu'ils ont essayé de protéger les bahutu commerçants de Muramvya-centre car ils étaient des amis avec les membres de l'administration provinciale mais sur des collines environnantes les dégâts ont été enregistrés. Plus tard les gendarmes bahutu sont aussi assassinés par leurs collègues batutsi. Ce massacre des bahutu a duré trois mois environ. MANIRAKIZA Jacques explique n'avoir jamais vu comment et avec quoi les victimes ont été assassinées. Il ne connaît ni les noms des assassins ni les noms des assassinés.

(Suite) Audition de MANIRAKIZA Jacques



Il refuse sa responsabilité même si plusieurs auditions des témoins pointent du doigt à cette personnalité publique comme l'un des participants dans des arrestations des bahutu et qu'il a brillé dans des pillages des biens des victimes bahutu.

Il jure qu'il est prêt à remettre intahe, à payer fois dix voir une peine de mort s'il y' aura des témoins l'accusant d'avoir participé aux massacres des bahutu et au pillage des biens des victimes. Il refuse catégoriquement le pillage des chaises de la victime NTABARIZO Elie et persiste que s'il sera coupable de ce pillage, il aura à payer 1 million de BIF comme le prix actuel des chaises confortables. Des témoins affirment que le mobilier pillé chez Ntabarizo Élie est allé chez Manirakiza Jacques. Un autre muhutu rescapé était un pasteur de la colline Muyebe Ndayisenga Etienne sauvé par l'administrateur NEGAMIYE Onésime. Celui ci a fuit vers le Rwanda pour revenir au Burundi après trois ans. Il signale le cas exceptionnel de la commune NYABIHANGA où l'administrateur muhutu BARIHONYOYE François a protégé sa population. Il signale aussi que le gouverneur civile NKURIKIYE Germain avait nommé MANIRAKIZA Jacques comme le chef contrôleur de la sécurité dans des communes Nyabihaga et Bukeye. Selon lui ces communes n'ont pas été sinistrées. L'arrondissement de Mwaro dont le commissaire était BISEREKA Augustin a été gravement sinistré par rapport à l'arrondissement de Muramvya. Les vaches des victimes étaient rassemblées sur la colline Kigutu avant d'être vendues aux enchères par l'administration communale dirigée par Negamiye Onésime. Les personnes visées étaient des bahutu fonctionnaires, les bahutu intelligents ou riches. Le gouvernement de l'époque était au sommet de ce massacre. Aucune enquête ni procès n'a été organisé avant l'exécutions des victimes. Comme lien, le crime de 1993 a été une vengeance sauvage. Le deuil et la levée de deuil étaient impossibles. Pour une paix durable, il propose :à l'état une réparation des familles des victimes et la restitution des biens pillés; à la CVR de donner des conseils de pardon et de réconciliation à toute la population. Il souhaite la construction d'un monument et un musée des restes humains exhumés avec un message du plus jamais ça "Iryo bara ntirizosubire » **Observation:** ses paroles reviennent souvent sur le pardon.



Commune et zone Kayokwe, colline Saswe, dans la propriété foncière de Mugishawayo Prosper fosse commune datant de 1972 a été achevée. Les ossements de 2 personnes assassinées ont été exhumés ainsi que de nombreux vêtements. Selon le témoin Gahimbare Erasme les victimes étaient au nombre de quatre dont son père Barankeba Jean, sa sœur Niyonizigiye Marguerite, son frère Ntakarutimana Emmanuel, et son cousin Nigarura. C'était en mai mercredi 1972 la pluie tombait, ils étaient autour du feu dans la maison car il faisait trop froid puis les militaires sont venus avec la population dont Kajinjiri infirmier à l'hôpital de Kibumbu, Ndambambarira chauffeur du sanatorium de Kibumbu, Mazu Cyprien; tous batutsi, ... tous décédés. Quand ils les ont vus, ils se sont enfuis dans la forêt, ils les ont suivis et les ont tués avec des bambous. Ces victimes ont été jetées dans ce charnier par Bushushwa Russia, grand-père du survivant et Rucumuhimba André



Commune et zone Kayokwe, colline et sous-colline Kibogoye bureau communal de Kayokwe construit en 2006 par PRADESC, l'administrateur à l'époque était Gahungu Antoine. Pendant la construction, les ouvriers sont tombés sur une fosse commune contenant les restes humains datant de 1972. Ces restes ont été exhumés et enterrés dans une propriété foncière de la commune Kayokwe, zone Kayokwe, colline Kibogoye, sous la colline Kibogoye-Kinyovu en présence des autorités locales de l'époque. A noter que lors des funérailles il y a eu une messe en leur mémoire qui a été célébrée par l'Abbé Manirakiza, actuel chancelier de l'Archevêque de Gitega. Après la messe, les restes humains ont été enterrés dans quatre cercueils et une grande croix métallique y a été placée, mais qui a été brisée.

Le 15-09-2021

Audition de Rikana Gervais



L'équipe de la CVR composée par Commissaire Goreth Bigirimana et Badru Manirakiza a écouté le témoin Rikana Gervais, fils de Charles Kibanguye et Meriya Bancako âgé de 73 ans. Il est né sur la colline Kibungo, zone Minago, commune Nyabihanga, province Mwaro. Muhutu, de clan abayengero. Son niveau d'études est 4^{ème} primaire

Au début, nous avons entendu les bruits des gens qui criaient à haute voix "tabara tabara umwami aratewe ". Or c'était un piège pour nous attraper facilement parce qu'ils avaient des bambous bien taillés. Sur notre colline il n'y a pas eu de dégâts, puisque nous avons un admirateur muhutu. Il a fait tout ce qu'il pouvait en nous protégeant. Il nous a dit de se protéger contre toute attaque et rester toujours vigilants. S'il part à la commune, au retour Negamiye lui prêtait son véhicule pour se déguiser. Puisque Negamiye, l'administrateur de Kayokwe qui était mututsi, son véhicule pouvait passer facilement. On arrêtait les gens à chaque moment en les acheminant vers la commune, mais après, l'hélicoptère est venu avec des messages qui annonçant que la paix est revenue. Les gens avaient déjà commencé à fuir, mais après un certain moment on a commencé à regagner le bercail. Sur notre colline, sauf une seule personne qui est morte, il n'y a pas d'autres. Notre administrateur a fait tout son moyen possible pour nous protéger. Une colline qui a enregistré beaucoup de victimes, c'est la colline de Magamba. Un certain Gabriel est celui qui faisait la liste des bahutu qui devraient mourir. Ces victimes, on les accusait qu'ils étaient parmi les gens qui ont tué le roi. Les personnes ciblées étaient les bahutu, ils voulaient que le Burundi soient le pays d'une seule ethnie, batutsi. C'est le gouvernement qui a tué la population, il en est le responsable de tout ce qui est arrivé. Sur notre colline, c'est Kabura Pierre qui est seulement mort. Si on t'embarquait à Mwaro, tu ne revenais pas. La particularité de notre colline est qu'il n'y a pas eu vraiment massacres, mais les gens ont fui à cause de la peur. Je demande à la CVR de collecter tous les restes humains et les enterrer dignement, parce que les gens ont tellement souffert depuis des années. L'état pourrait aussi indemniser les familles des victimes dans la mesure du possible. La CVR devrait continuer à réconcilier les gens afin d'oublier ce passé douloureux. Le gouvernement devrait arrêter l'impunité dans notre pays, celui qui a tué devrait répondre devant la justice.

Le 23-09-2021

Place où ont été jetées les victimes bahutu après leurs exécutions en 1972. C'était dans une boiserie des cèdres à côté du bureau de la zone et cachot de la zone Bisoro. Leurs corps ont été dévorés par des animaux sauvages.



L'ancien bureau de la zone Bisoro en 1972, devenue commune Bisoro de la province Mwaro. C'est actuellement le bureau de la poste de Bisoro. C'est dans ce bureau où travaillait Bazubaze Justin qui était le numéro un dans la supervision des arrestations et des exécutions sommaires des victimes bahutu. C'est aussi l'endroit de rassemblement des biens pillés avant leur partage entre les planificateurs des crimes.

